

L'Action NATIONALE

volume XCVII numéro 1-2
JANVIER-FÉVRIER 2007
envoi de publication
PAP N° 09113
N° de la convention 0040012293

janvier-février 2007

L'ACTION NATIONALE volume XCVII numéro 1-2

L'Action NATIONALE



Volume XCVII numéro 1-2
JANVIER-FÉVRIER 2007

Éditorial

La sève de la nation
-Robert Laplante 2

Articles

Stéphane Dion à la barre : la répression contre le dialogue
-Pierre Serré 10

Qu'est-ce que la culture et l'identité du Québec ?
-Guy Durand 15

Miron : Lecture de cinq expériences fondatrices
-Nicolas Bourdon 23

Pourquoi la souveraineté ?
-Marc Brière 43

Le PQ et le Bloc : des assises
-Pierre Vadeboncoeur 49

MANIFESTE POUR UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE 55

Entretien avec Christian Rioux
-Mathieu Bock-Coté 61

La bête noire d'André Boisclair
-Christian Gagnon 80

Un patrimoine au Rebut ?
-Serge Gauthier 101

2007 : L'état de la nation ;
-Denis Monière 104

Dossier

L'eau : la nécessité vitale contre l'ordre marchand 109

La politique nationale de l'eau : une moquerie
-André Bouthillier 110

Se mobiliser pour l'eau
-Gaétan Breton 122

Les eaux usées
-Andréanne Demers, Édith Lacroix 139

Le Canada et le droit humain à l'eau
-Pierre Leclerc 152

Le droit de l'exportation de l'eau
-Pierre-Louis Trudeau 171

Lire les essais 189

Index des annonceurs 219



Marilyse Goulet
L'entre-prise
Estampe
1998

Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
Numéro sans frais: 1-866-845-8533
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire*; Richard Gervais, *philosophe*; Lise Lebrun, *animatrice communautaire*; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales*; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal*; Michel Rioux; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture:** Claude-Bariteau, *anthropologue, Université Laval*; Jean-Jacques Chagnon; Lucia-Ferretti; Alain-Laramée, *professeur, TÉLUQ*; Chrystiane Pelchat, *enseignante*; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*; Paul-Émile Roy, *écrivain*. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque; Hélène Pedneault; Daniel-Thomas, *professeur, UQAT*. **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Lucia Ferretti (UQTR); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.

ÉDITORIAL

Robert Laplante

LA SÈVE DE LA NATION

Les souverainistes se lanceront donc à cloche-pied dans la campagne électorale. Secoués pas les sondages, pris dans les convulsions de l'incompétence consacrée et dans les incantations pour conjurer le sort qu'annoncent les sondages, plus rien désormais n'habille la classe politique – toute la classe politique. Car les désarrois péquistes sont bien loin d'épuiser toute la singulière médiocrité qui caractérise la présente dynamique politicienne. Ce que les sondages révèlent, en particulier ceux qui en ont fait disjoncter plusieurs dans les cercles péquistes, ce n'est pas seulement la dégringolade boiclaïrienne, c'est la totale perplexité d'un électorat qui s'éparpille pour mieux exprimer son insatisfaction en tentant de ne pas trop consentir à l'impuissance politique pourtant évidente qu'on lui propose.

L'électoratisme des uns n'ayant d'égal que la pusillanimité des autres, les partis politiques achèvent de tuer l'horizon. Ce que les sondages illustrent sans dire, c'est la dislocation du paradigme politique qui structurait les oppositions sur ce qui a pu, pendant un certain temps, se donner comme des représentations de l'avenir. Sur la plan de l'action, pour ce qui concerne la réelle transformation du réel, il n'en reste plus rien. Il n'en subsiste qu'une rhétorique creuse, que des discoureurs qui s'agitent à la recherche de la formule la plus racoleuse et la moins engageante, que des manœuvres de simulacre pour

faire bouger des segments d'électorat le temps d'un sondage, histoire de déclencher le fameux « momentum » qui fait fantasmer les *pedleurs* du marketing politique. Les contradictions s'accumulent sous les emballages, les programmes politiques finiront le travail cosmétique.

La prochaine campagne électorale risque bien d'avoir l'air d'un véritable bal des embaumeurs.

Ce qui est mort, c'est l'avenir. Du moins, l'avenir tel qu'il se pensait avant la défaite que se refusent farouchement à voir et reconnaître les partis politiques. Le Québec des politiciens, c'est celui qui s'imagine encore en prise sur quelque chose, c'est celui qui confond la lumière sous le tapis avec l'éclat du soleil qui brille sur un large horizon. Le Canada a confisqué notre espace politique et il a colonisé l'espace mental. La politique provinciale, ne laisse plus aucune place à l'aspiration nationale. Notre Assemblée nationale est devenue l'arène d'une minorité. Les souverainistes ont perdu l'initiative historique, les fédéralistes sont devenus des inconditionnels prêts à tout laisser aller pour préserver et perpétuer l'ordre *canadian*.

Le Québec ne fait plus peur à personne. C'est celui de la défaite et du référendum volé. Qui s'étiole dans son incapacité de se projeter, qui craque sous les manœuvres d'Ottawa pour finir la besogne et achever de casser les ressorts de sa cohésion nationale. Ce Québec-là ratatine d'élection en élection depuis 1995. Il se pourrait bien que celle qui vient le pousse dans une régression qui se paiera cher. On ne tente pas de relever la tête pour ensuite prendre son trou comme si de rien n'était. La médiocrité présente n'est qu'un avant-goût. Elle est toxique et corrosive, elle pourrait bien venir à bout de nos plus belles réalisations. Nous condamner à recommencer.

Et pourtant les urgences pleuvent. Des choix dramatiques s'imposent en plusieurs domaines de la vie nationale. Mais l'insignifiance pèse comme jamais sur notre vie politique.

Le Parti libéral du Québec n'a plus aucun destin à proposer : il s'accommode du Canada à la petite semaine, il a consenti à notre minorisation définitive dans une structure politique à laquelle il ose à peine rêver d'adhérer officiellement. Sa soumission est aussi totale qu'hypocrite. Il a intériorisé la défaite et ne consentira à le dire que lorsque l'ordre *canadian* lui aura retiré toute possibilité de faire semblant. Ce n'est qu'une question de temps, du temps qu'Ottawa achète et paie en monnaie de singe : un placard dans la délégation de l'Unesco, une motion de reconnaissance inoffensive, des jobines aux notables. Et une gestion qui consent à la dégradation de plus en plus rapide des acquis conquis de haute lutte (système de santé, d'éducation, richesses naturelles, institutions culturelles, etc.).

L'ADQ n'en finit plus de se travestir dans toutes les contradictions du refus de s'assumer tel qu'il peut se mettre en scène en jouant de toutes les peurs, de toutes les lâchetés. Parti de l'autonomie dans un Canada uni, prônant une démarche constitutionnelle surréaliste carburant, pour l'essentiel, au détournement de sens et à la vampirisation du discours nationaliste d'émancipation, ce parti c'est aussi celui de l'aménagement de la condition folklorique. Jouant de tous les registres de l'inquiétude identitaire pour mieux les fusionner dans une nouvelle synthèse des anciens réflexes minoritaires avec les peurs contemporaines devant les premiers signes de l'accélération de notre minorisation, Mario Dumont aspire à occuper le premier rang dans la parade des nouveaux barons ethniques que le Canada unitaire est en train d'organiser. Il tente, comme d'autres avant lui, de draper notre infériorisation dans la rhétorique

nationaliste. Pas étonnant qu'il gruge les appuis du PQ. Il y a concurrence pour occuper la place d'une Union nationale post-moderne. Car c'est bien de cela qu'il s'agit: de la régression politique, de la dissolution de la volonté d'agir dans la production d'une rhétorique frelatée et la satisfaction de gérer la dépendance.

Ces deux partis se rejoignent sur l'incapacité à se poser et de se tenir dans le registre de majoritaire. Ils en aiment le discours mais sont incapables de réconcilier les envolées oratoires et le passage à l'acte. L'ADQ veut bien nous représenter comme un peuple mais ne propose que des conduites de minoritaires – et encore, des conduites erratiques. Le PQ veut bien nous conduire à l'indépendance mais il ne conçoit pas d'autre politique que celle qui consiste à en parler. L'un comme l'autre se rejoignent dans une totale incapacité de penser l'action dans un champ occupé par l'adversaire et défini par l'adversité. Le premier en refusant de considérer que ses élucubrations n'ont aucun écho ni espace politique à Ottawa. Le second en s'imaginant que le combat pour l'indépendance est une affaire d'opinion plutôt que de conduite et de réalisation d'une politique nationale s'affranchissant des contraintes provinciales.

La politique provinciale dont on nous sert les thèmes en amuse-gueule n'a plus rien à voir avec notre réalité nationale. C'est de la rivalité de bourgade. Il n'y a donc rien d'étonnant à constater dans les sondages qui ont déclenché les convulsions, l'effritement des appuis au Bloc Québécois. Tout se tient dans cette logique où il risque d'achever de se faire réduire au rang d'une présence emblématique, rappel et baromètre de la folklorisation d'une ambition châtée. Mais il n'y a qu'une façon de répondre à cela, et elle ne relève pas du Bloc.

On ne riposte à la minorisation que par le combat pour l'indépendance mené par une politique nationale audacieuse. Une politique qui s'inscrit d'emblée dans l'espace de la rupture. Une politique qui refuse de s'ajuster aux contraintes de la province, une politique définie sur les intérêts nationaux et non sur le respect des verrous. C'est cela, et cela seul, qui pourrait permettre au PQ de se mériter les appuis dont il a désespérément besoin – et donner au Bloc un rôle stratégique. Le programme péquiste, qu'on finira bien par connaître, n'aura de véritable potentiel de mobilisation que s'il est clair sur la nature et la portée du mandat électoral qu'il sollicite. Il doit se présenter devant le peuple avec l'engagement ferme de lier l'option et le mandat. Il doit se faire élire pour réaliser l'indépendance, pas pour obtenir une meilleure tribune pour en parler. Il doit en finir avec la parlote incantatoire, sortir de sa névrose référendiste et de son nationalisme consultatif. En est-il capable? En a-t-il la volonté? Même nourrie par toutes les inquiétudes d'un bilan qu'il s'est toujours refusé à faire, la question reste ouverte.

Les événements diront si la détermination du mouvement indépendantiste combinée à l'exaspération d'un électorat avec lequel les élites (politiques et autres) ne sont plus en phase parviendront à faire basculer les choses. Une campagne sur le déséquilibre fiscal, le bon gouvernement et la promesse d'un autre référendum ne conduira que là où nous sommes déjà : dans un espace politique confiné, dans l'univers de l'accommodement déraisonnable avec l'impuissance. Il s'agit en somme de savoir si l'électorat se résignera à voir sa classe politique continuer de construire des alibis pendant que la maison Québec s'en va en démanche. Si tel devait être le cas, ce sont les partis qui deviendront des morts vivants. L'aspiration à l'indépendance, elle, continuera de faire son chemin. C'est la sève de la nation. □



Mettez vos valeurs en action

Réalisez vos projets en gérant
vos besoins financiers de manière socialement
responsable tout en participant à
un développement solidaire du Québec.

Au service de milliers de
Québécoises et Québécois
des réseaux coopératif,
communautaire, culturel
et syndical depuis plus de 30 ans

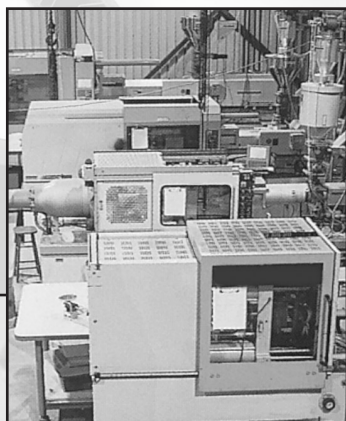


Desjardins
Caisse d'économie solidaire

www.cecosol.com

Partout au Québec (numéros sans frais) :
Québec 1 877 647-1527 / Montréal 1 877 598-2122 / Joliette 1 866 753-7055

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.

2250, rue Sigouin

Drummondville (Québec) J2C 5Z4 Tél. : (819)

478-4024 Téléc. : (819) 478-3456

armotec@dr.cgocable.ca

www.armotec.qc.ca

ARTICLES

Éditorial

La sève de la nation <i>Robert Laplante</i>	2
--	---

Articles

Stéphane Dion à la barre du PLC : la répression contre le dialogue <i>- Pierre Serré</i>	10
Qu'est-ce que la culture et l'identité du Québec? <i>- Guy Durand</i>	15
Miron : Lecture de cinq expériences fondatrices <i>- Nicolas Bourdon</i>	23
<i>Pourquoi la souveraineté?</i> <i>- Marc Brière</i>	43
Le PQ et le Bloc : des assises <i>- Pierre Vadeboncoeur</i>	49
Manifeste pour une république laïque	55
Entretien avec Christian Rioux <i>- Mathieu Bock-Coté</i>	61
La bête noire d'André Boisclair <i>- Christian Gagnon</i>	80
Un patrimoine au Rebut? <i>- Serge Gauthier</i>	101
2007 : L'état de la nation; La plus grosse station du Québec : Montréal <i>- Denis Monière</i>	104

Dossier

L'eau: la nécessité vitale contre l'ordre marchand	109
--	-----

Lire

Lire les essais	189
Index des annonceurs	219

STÉPHANE DION À LA BARRE DU PLC : LA RÉPRESSION CONTRE LE DIALOGUE

Le 2 décembre dernier, les militants libéraux fédéraux élaient Stéphane Dion à la tête du Parti libéral du Canada (PLC). Bien des commentaires ont souligné la nouvelle conjoncture politique fédérale. Avec maintenant deux chefs de « haute stature » – Dion et Harper –, le Bloc québécois est désormais sérieusement menacé. Son écroulement, affirme-t-on pour une énième fois, entraînerait celui du Parti québécois et de l'option indépendantiste.

Le nouveau PLC pourrait donc faire oublier quelques petites erreurs passées et de nouveau charmer les Québécois, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs Jean Chrétien et Pierre Elliott Trudeau. En vertu d'un retour d'une certaine éthique chez les libéraux et d'un certain « respect » de la division des pouvoirs à Ottawa, M. Dion pourrait bénéficier de l'ethnisme de ses frères et sœurs de sa province natale.

Il nous semble cependant que le couronnement de M. Dion signifie plus fondamentalement que le PLC a délibérément choisi de s'enfoncer dans la ligne dure contre le Québec. De tous les candidats à la chefferie libérale fédérale, les militants ont choisi celui qui était le plus hostile envers les droits

* L'auteur est polititologue.

pierre.serre@sympatico.ca

politiques du Québec. Stéphane Dion est notamment le parrain de la Loi sur la Clarté référendaire. Cette loi soumet la formulation question référendaire et l'interprétation de la réponse au bon vouloir du Canada anglais. Si ce dernier décide qu'elles ne sont pas légitimes, aucun résultat référendaire ne peut tenir. Un affrontement politique majeur en découle, ce qui est le but recherché.

Plus encore, cette même Loi sur la Clarté référendaire légitime toutes les interventions du gouvernement fédéral au mépris des règles référendaires québécoises. En choisissant d'encadrer le gouvernement québécois, M. Dion a affirmé haut et fort que le gouvernement fédéral n'a aucun encadrement à respecter et qu'il peut s'immiscer comme bon lui semble dans les affaires internes du Québec. Bref, par cette loi, le Canada anglais réduit considérablement le droit à l'autodétermination de la nation et s'arroge le droit de menacer et d'intimider un électorat qui aurait choisi la liberté plutôt que la soumission.

La course à la chefferie libérale a d'autre part montré que le mot « nation » est honni chez M. Dion. Ce dernier s'est opposé avec la dernière énergie à toute reconnaissance de la nation québécoise qui puisse avoir des conséquences politiques. C'est tout le contraire du candidat qui a mené la course durant presque toute la campagne, Michael Ignatieff, même si, dans la bouche de ce dernier et dans celle de tout bon libéral, le mot « nation » n'avait d'autre signification que l'insignifiance sur le plan politique.

Les militants libéraux auraient pu choisir un candidat nettement moins irritant pour le Québec. Il n'en est rien. M. Dion n'avait que de très rares appuis au Québec, contrairement à M. Ignatieff. La voix des députés québécois aurait pu être entendue, mais elle ne l'a pas été. M. Dion est par

conséquent une créature canadienne, non québécoise. Son orientation politique ne mise pas sur le dialogue mais sur la répression, celle de l'identité québécoise. Elle s'inscrit parfaitement dans la foulée des Trudeau, Chrétien et Martin.

Pourquoi donc le PLC s'est-il donc entiché d'un tel paria, d'un véritable boulet au Québec? En quoi le rapprochera-t-il du pouvoir à Ottawa? On doit ici retourner à la volonté politique qui a vu M. Dion se faire élire.

En outre, le nouveau chef traduit au sein du PLC l'évolution démographique du Canada. La majorité des députés libéraux fédéraux proviennent des circonscriptions fédérales avec minorité immigrée importante. Une telle proportion était impensable il y a 40 ans (plus de huit millions d'immigrés ont été reçus au Canada depuis cinquante ans). Les élus qui proviennent de ces circonscriptions sont les premiers à ne pas souscrire au Canada binational. Dans ce segment de l'électorat, il n'existe pas de droit politique à l'autodétermination pour le Québec. Le Canada est pour eux une mosaïque multiculturelle dont l'unité nationale doit être préservée à tout prix. Il ne saurait y avoir de dialogue à établir avec un groupe ethnique qui remet en question le régime politique canadien et qui contrôle malencontreusement l'une des provinces du Canada.

Ce lien prépondérant de représentation se traduit déjà dans les rapports de force au sein du parti. Il s'est traduit dans le choix du chef et il se traduira dans la constitution du futur conseil des ministres du futur Premier ministre Dion, si tant est que cela arrive. Tout simplement parce que les députés libéraux actuels auront un ascendant marqué (expérience, notoriété, prestige) sur les futurs nouveaux députés libéraux qui seront élus lors de la prochaine élection générale.

Alors que le Canada devrait montrer la voie en matière de développement démocratique, les libéraux poursuivent dans la voie de la répression. S'il veut rompre avec cette logique qui mène soit à l'indépendance, soit à l'effacement de l'identité québécoise, M. Dion devra poser au moins trois gestes de réconciliation, nonobstant ce qu'en pensent les libéraux provinciaux du Québec.

Il devra premièrement abroger la Loi sur la Clarté référendaire pour plutôt encadrer solidement les interventions fédérales lors d'un éventuel référendum de telle sorte que sera pleinement respecté le droit à l'autodétermination du Québec.

Il devra ensuite reconnaître la nation québécoise en tant que communauté politique qui nécessite des aménagements constitutionnels pour en assurer la survie et l'épanouissement. Qu'il y ait sur le territoire québécois une minorité anglophone qui constitue le prolongement de la majorité canadienne ne devrait pas constituer un obstacle à cette reconnaissance.

Il devra enfin changer le mode de scrutin majoritaire actuellement en vigueur. Ce dernier est largement responsable de la constitution d'une dynamique d'exclusion du Québec de la gouverne politique fédérale. À cet égard, rappelons qu'aucun gouvernement, depuis 1993, n'a joui de l'appui d'au moins 30 % des électeurs inscrits. Paul Martin et Stephen Harper n'en avaient même pas 23 %. Depuis 1968, d'ailleurs, un seulement gouvernement fédéral a pu jouir de l'appui de plus de 35 % des inscrits. Il s'agit du gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1984.

Dans la dynamique actuelle, le Canada est gouverné par une minorité. Il n'y est nul besoin d'obtenir l'appui des

fédéralistes nationalistes du Québec pour accéder au pouvoir. Cela est vrai depuis l'arrivée du Bloc québécois, cela était aussi vrai auparavant. La dynamique électorale fédérale permet l'exclusion du Québec. Ce dernier est alors considéré comme un problème qu'il faut régler sans rechercher quelques arrangements constitutionnels mutuellement satisfaisants. La dynamique électorale fédérale est structurellement faite de répression politique plutôt que de dialogue.

M. Dion a annoncé qu'il renoncera à sa citoyenneté française. S'il veut rapprocher le Québec du reste du Canada et s'il veut réellement maintenir l'unité du pays, il devra infléchir son parti dans le sens du dialogue. À l'inverse, son élection signifiera la poursuite de la répression culturelle, beaucoup d'énergies et de temps perdus. Elle implique que notre nation en fera les frais et que l'indépendance demeurera sa seule option valable. □

QU'EST-CE QUE LA CULTURE ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC?

Dans le débat actuel sur la présence des pratiques et des symboles religieux dans l'espace public, on évoque souvent la protection de la culture québécoise ou de l'identité du Québec. On explicite rarement ce dont il s'agit. Voici un court essai.

La notion de culture

La culture québécoise, c'est d'abord la langue, mais aussi une façon de penser, de raisonner, de s'exprimer, de créer, de voir et construire le monde, bref un mode de vivre... qui dépend en partie intrinsèquement de la langue et en partie de l'histoire.

Au sens social, en effet, la culture, c'est cet ensemble de valeurs, de normes, de symboles, d'institutions et d'artéfacts qui caractérisent un groupe ou un peuple. Elle comprend de multiples aspects :

- la langue : éducation, travail, affichage, etc. ;
- le paysage architectural : styles, symboles inscrits, etc. ;

* L'auteur a publié récemment un livre intitulé *Six études d'éthique et de philosophie du droit*, Liber, 2006, 154 pages

- le paysage artistique: sculpture, peinture, musique, littérature, etc.;
- la toponymie: noms de villes, rues, lacs, cours d'eau, etc.;
- les rythmes du temps: années, semaines, fêtes, anniversaires, etc.;
- des institutions: démocratie, mariage, institutions scolaires, tribunaux, etc.;
- des valeurs: liberté, égalité, justice sociale, rapports homme-femme, etc.;
- la connaissance de l'histoire: des déboires, des réussites et des héros, des créateurs anciens et contemporains, en sorte qu'il y ait une reconnaissance, un imaginaire commun qui permettent de se rassembler et de fêter ensemble.

Au Québec, cette culture et cette identité ont été forgées et restent largement marquées par la tradition chrétienne (judéo-gréco-chrétienne). C'est indéniable malgré les critiques que l'on peut faire à l'Église catholique et même si on s'est détaché de la foi ou de la pratique liturgique. C'est une question de fidélité au passé et un gage d'avenir, car il n'y a pas de futur identitaire sans mémoire. L'ouverture au monde n'amoin-drit nullement le besoin d'une identité nationale. Au contraire. Toute civilisation, comme toute éthique, est faite de traits universels (droits et devoirs), de traits particuliers (culture et identité nationales) et de traits singuliers (personnalité et convictions personnelles).

Des repère concrets

Pour protéger cette culture et identité, il est besoin de repères concrets, de règles multiples, discutables mais indispensables. J'en signale trois.

1. Être restrictif dans l'interprétation de l'«accommodement raisonnable» quand la sécurité est en jeu. Exemples : interdiction du port du kirpan à l'école et dans la rue, interdiction de vêtements encombrants dans un laboratoire (voile), interdiction de vêtements qui empêchent l'identification du porteur sur la place publique (burka, niquab), obligation de vêtements sécuritaires sur les chantiers (casque protecteur). Ex.: l'Italie a interdit le port de voiles masquant le visage dans une loi antiterroriste (A.Gruda, *La Presse*, 22 oct. 06)
2. Interdire les vêtements et signes religieux ostensibles pour les titulaires de postes publics : représentants de l'État (ministre, député, maire) et titulaires de fonctions officielles (officier de justice, enseignant). S'impose, à l'inverse, le respect du port d'un uniforme lorsque celui-ci est requis (soldat, gendarme, policier, pompiers).
3. À moins d'une raison particulière, conserver certaines manifestations et symboles chrétiens qui ne s'opposent pas directement à la liberté de conscience et religion. Exemples : les signes religieux inscrits dans l'architecture des édifices même si ceux-ci passent à un usage civil (églises, écoles, palais de justice); les noms des villes, rues et édifices (saints, fondateurs de communautés religieuses, etc.); les fêtes chrétiennes (jours fériés, chants et décorations de Noël, sonnerie des cloches des églises). En Italie, le Conseil d'État vient de juger que la croix constitue une composante de l'autocompréhension de la culture nationale et que cette dimension l'emporte sur sa

signification religieuse (*Le Devoir*, 19,08,2006). À l'inverse, s'impose le refus de certaines autres manifestations qui portent atteinte à cette culture commune. Lesquelles ? Cela reste à préciser. Par exemple, la France interdit les signes religieux ostensibles dans les écoles. En Suisse, le canton de Zurich interdit la construction de nouveaux minarets (*La Presse*, 8,09,2006). Dans les organismes internationaux, on ne voit personne se laver les pieds dans les lavabos des toilettes ou laisser traîner des tapis de prières, ni personne revendiquer des lieux de prière (*La Presse*, 21,04.2006).

Des règles juridiques

Pour tenir compte des exigences de la démocratie et de l'État de droit, trois règles d'ordre juridique, institutionnel, s'imposent.

1. Que les organismes de droits (tribunaux, commission des droits de la personne) modifient leur interprétation de la charte («limites raisonnables» et «accommodement raisonnable») et tiennent compte d'avantage des droits collectifs et nationaux (identité et culture du Québec);
2. Que les gouvernements passent des lois pour protéger certains éléments de la culture et du patrimoine, pour interdire certaines pratiques. Et, le cas échéant, fassent davantage appel au pouvoir de déroger (clause nonobstant) qui leur permet de passer outre à l'interprétation des tribunaux.
3. Que le gouvernement du Canada et particulièrement celui du Québec informent les immigrants de la place de la culture commune identitaire dans les institutions publiques et précisent les termes du *contrat moral* (droits et devoirs) qu'ils sont appelés à signer à leur arrivée.

«Il faut reconnaître dans notre pays l'existence d'une majorité, de ses valeurs, qui s'enrichissent ou évoluent par métissage, certes, mais qui constituent le corps principal d'intégration à la société d'accueil» (M.Venne, *Le Devoir*, 12 sept. 06).

Cette position n'a rien à voir avec la valeur de la foi personnelle; elle ne signifie pas que la religion chrétienne est meilleure que les autres; elle n'est pas contre le dialogue inter-religieux et l'enrichissement réciproque. Ce sont là des questions théologiques dont les réponses n'ont pas à être transposées telles quelles sur le plan social et politique.

La charte des droits revisitée

La vision précédente remet en cause l'interprétation courante de la charte des droits. L'adoption de chartes des droits, en effet, constitue incontestablement un progrès de civilisation, mais leur interprétation donne souvent lieu à des dérives. Voyons trois points.

1. Aucun droit n'est absolu. L'article premier de la Charte précise que tout droit admet des «limites raisonnables» dans une société démocratique. Or de l'avis de plusieurs juristes, les juges, y compris ceux de la Cour suprême, ont tendance à interpréter l'expression de manière restrictive, soit à l'entendre comme s'il s'agissait de «limites nécessaires», «indispensables» ou «proportionnées»: ils enlèvent ainsi aux gouvernements la latitude qui devrait leur revenir dans le choix des moyens aptes à équilibrer les droits des uns et des autres, notamment ceux des collectivités, et de fixer les compromis sociaux qui leur semblent les meilleurs (Morel, Brun, G.Tremblay, P.-A.Côté, Samara). Le jugement de la Cour suprême annulant l'article de la loi 101 sur l'affichage unilingue est typique de cette dérive. Celui sur la marijuana, au

contraire, reconnaît la marge de manoeuvre des élus et respecte leurs responsabilités.

2. La discrimination est interdite à bon droit par les chartes, mais la notion de «discrimination indirecte» soulève des questions importantes. On a tendance à y faire appel trop généreusement empêchant, par là, la société et les institutions de s'organiser raisonnablement, par exemple en déterminant les jours de congé, en imposant un uniforme, en fixant les jours d'examens scolaires. Certains juristes, comme A. Tremblay, en contestent même la légitimité.
3. La notion d'«accommodement raisonnable» inventée par les juges pour déterminer son application a aussi ses dérivés. Les organismes juridiques affirment qu'on ne peut refuser un «accommodement» s'il ne pose pas à l'employeur ou à l'institution une «contrainte excessive»: cela est nettement exagéré. Pourquoi l'«accommodement» n'est-il pas reconnu uniquement lorsqu'il y a «pression excessive», limite significative, absence d'autres moyens de satisfaire la conscience (Garant, Brun, G.Tremblay)? Des exemples de compromis: regrouper les prières à des moments peu dérangeants pour l'institution, porter le kirpan sous forme de pendentif dans le cou, comme certains imams et leaders sikhs le suggèrent. L'idée d'«accommodement raisonnable» qui ne vaut qu'au cas par cas, est d'ailleurs contradictoire en elle-même. Tout le monde comprend que lorsque la Cour suprême a tranché dans un cas particulier, cette décision fait boule de neige. Enfin la notion d'«accommodement raisonnable» est même incertaine et contestable sur le plan juridique, selon André Sirois, avocat, vice-président du Barreau

des organisations internationales aux Nations unies (*La Presse*, 21-04-06).

4. Le recours au pouvoir de déroger enfin mérite d'être réhabilité. Il est tout à fait légitime et conforme à l'idéal démocratique. On en retrouve d'ailleurs l'équivalent dans la Convention européenne des droits. Son sens profond n'est pas de déroger aux droits, mais de donner priorité à une interprétation (celle des élus) sur une autre (celle des juges).

Ces dérives relèvent d'une conception individualiste des droits au détriment des droits collectifs et nationaux. Elles empêchent une société de s'organiser et de protéger ses traditions et son identité. Elles constituent des atteintes importantes à la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire et, plus largement, à la démocratie.

Si l'on veut éviter cette dernière déviation et préciser la distinction des pouvoirs et des compétences entre juges et élus, le repère suivant s'impose : aux tribunaux revient de décider dans les conflits entre individus et dans l'évaluation de la responsabilité personnelle, criminelle ou civile ; aux élus revient de trancher les grandes questions d'intérêt général (intérêt public), les sujets fortement délicats qui appellent une solution de sagesse politique plutôt que théorique (par exemple, connaissance précise du milieu, reconnaissance de droits collectifs, protection de la paix sociale). La déclaration de la Cour suprême dans l'affaire de la marijuana est très explicite sur cette différence de compétence. Une majorité de six juges y a statué que la loi (contenant certaines limites à la liberté individuelle) ne violait pas la Charte canadienne des droits et libertés et qu'elle relevait de la compétence du gouvernement. « Les députés sont élus pour prendre de telles décisions et ils ont accès à un plus large éventail de

données, à un plus grand nombre de points de vue et à des moyens d'enquête plus souples que les tribunaux.» Ils peuvent notamment être plus proches de la population et donc plus à son écoute. Aussi sont-ils plus aptes souvent à trouver des compromis sociaux et politiques plus adéquats que ne le permet le respect théorique d'un principe (C. s. déc. 2003). Hélas, toutes les décisions ne sont pas cohérentes.

La notion de multiculturalisme, qui affadit l'identité culturelle du Québec, doit être considérablement revue. La démocratie s'appauvrit quand elle piétine l'épaisseur historique et identitaire d'un peuple. La laïcité ne suffit pas à forger une identité culturelle collective si elle n'est pas fondée sur un héritage historique, les traditions locales et le contexte social (*Rapport Stasi*). Le Québec évoluera, c'est sûr, et en partie grâce à l'apport des immigrants, mais il est normal et légitime qu'une société protège son identité, et qu'une génération désire transmettre sa conception du pays à ses enfants et petits-enfants.

Novembre 2006

MIRON : LECTURE DE CINQ EXPÉRIENCES FONDATRICES

On dit d'une anecdote qu'elle témoigne d'un fait pittoresque. On entend souvent: «Voilà une anecdote savoureuse, cocasse, piquante!» et il semble bien que l'anecdote soit souvent associée à l'inessentiel. En boutade, Miron disait que son œuvre orale était plus volumineuse que son œuvre écrite et des histoires savoureuses, où il mettait en scène sa propre existence, il en racontait beaucoup. Ces anecdotes, il est tentant de ne les voir uniquement comme le récit d'événements légers et peu importants, surtout lorsqu'elles sont racontées avec une sorte de théâtralité faite d'autodérision et d'ironie et qu'elles sont accompagnées d'un rire puissant comme c'était le cas chez Miron. Le poète de Sainte-Agathe-des-Monts a répété les mêmes anecdotes dans plusieurs essais ainsi que dans des entretiens et des conférences à un point tel que je me suis demandé s'il n'était pas frappé d'amnésie! Cependant, j'ai aussi pensé que ces anecdotes, dont il est toujours l'acteur principal, devaient avoir marqué profondément pour qu'elles reviennent avec la constance d'un leitmotiv. Il me semblait d'autre part que ces anecdotes devaient avoir un sens rhétorique, c'est-à-dire que Miron s'en servait pour nous convaincre de son point de vue. Cinq d'entre elles, qui

* L'auteur est professeur au collège de Valleyfield

sont sans doute celles qu'il a le plus répétées¹, me semblent être particulièrement significatives, car elles nous renseignent sur les exigences qu'il s'est fixées dans la genèse de son œuvre poétique et parce qu'elles éclairent son action militante. Mieux, si on y porte le moindre attention, on s'aperçoit que ces anecdotes ont toutes des points essentiels en commun, elles développent toutes les mêmes topiques et elles nous ouvrent de nouvelles perspectives pour mieux comprendre l'œuvre de Miron. J'en ferai ici une lecture personnelle, n'hésitant pas au besoin à donner un sens explicite et manifeste à un contenu latent, un peu comme le fait la psychanalyse pour les rêves d'un patient. J'analyserai ces anecdotes comme un tout et non de manière séparée, car je désire montrer ce qu'il y a de commun entre elles.

Bien que Miron ne les raconte jamais exactement de la même manière, même si ces anecdotes se présentent avec des variantes, le portrait global demeure le même, ce qui me permet de les résumer succinctement. La première de ces histoires se déroule au Collège de Granby alors que le jeune Miron écrit des vers dans une salle d'étude. Le jeune Miron était supposé faire ses devoirs, mais il était distrait et il rêvait aux belles montagnes des Laurentides qui ont profondément marqué son enfance. Un surveillant l'aperçoit, le réprimande et l'oblige en guise de punition à apprendre par cœur un traité de versification, car Miron, dans les poèmes qu'il invente naïvement, ne suit pas les règles classiques de la poésie.

En 1949, alors qu'il vient tout juste d'arriver à Montréal, Miron découvre un recueil de poèmes du poète français Patrice de la Tour du Pin dans une librairie, il l'ouvre et il lit ces vers qui furent foudroyants pour lui: «Tous les pays

¹ On les retrouve notamment dans les *Outils du poète*, un documentaire portant sur la vie du poète réalisé par André Gladu.

qui n'ont plus de légendes/sont condamnés à mourir de froid.»

En 1953, dans une taverne de Montréal, Miron et ses amis poètes se font la lecture à tour de rôle. Un groupe s'assemble autour d'eux; même le serveur les observe et, sans doute peu convaincu par leur talent d'orateurs, il les interpelle: «C'est pas ça, vous l'avez pas pantoute. C'est comme ça qu'on dit: "Crisse de câlisse de tabarnak d'ostie de saint-chrême²..."»

Un jour, alors qu'il n'était encore qu'un jeune garçon, il passait ses vacances chez son grand-père, cultivateur établi à Sainte-Agricole. Un jour alors que Miron lisait un illustré, son grand-père s'exclama: «Tu sais je donnerais ma vie pour savoir lire.» Puis après un moment de silence, il ajouta: «quand on ne sait pas lire, on est toujours dans le noir³.»

Finalement, dans la dernière anecdote, qu'on retrouve dans le court essai «Le bilingue de naissance», Miron raconte comment il prit conscience de l'infériorité de sa langue maternelle par rapport à l'anglais: «Je suis né à Saint-Agathe-des-Monts P.Q. [...] L'hiver, j'avais l'impression d'être relativement chez nous. Mais l'été, la densité démographique des anglophones augmentait dans la proportion de trois à un, ils se rendaient maîtres de la place et des environs⁴.» La suite de l'essai développe cet argument central: la supériorité de l'anglais par rapport au français et l'obligation d'apprendre cette langue de prestige, une obligation souvent imposée pernicieusement par les élites canadiennes françaises au peuple québécois.

2 G. Miron, Édition annotée de *L'homme rapaillé*.

3 *Ibid.*, p. 178.

4 *Ibid.*, «Le bilingue de naissance», dans *L'homme rapaillé*, p. 219.

L'appellation « anecdotes » ne me semble pas appropriée pour décrire ces récits de vie, car il s'agit plutôt d'expériences fondatrices et de nœuds narratifs majeurs qui donnent un sens cohérent au récit de soi de Miron. L'ensemble de ces expériences, si l'on en croit Miron, a déterminé à jamais son existence et son œuvre de poète.

Caractéristiques communes aux récits de vie

Qu'ont en commun ces expériences fondatrices ? Premièrement, chacune d'elles témoigne de l'infériorité de l'homme québécois. Pour Miron, c'est le Québec qui est décrit dans les deux vers de Patrice de la Tour du Pin : le Québec est un pays sans légendes, car il n'a pas de référents littéraires et son peuple semble condamné à l'agonie culturelle. Dans le documentaire *Les outils du poète* d'André Gladu, cette référence au Québec est soulignée par les commentaires de Marie-Andrée Beaudet⁵ sur le rapport Durham, un document qui décrit les Canadiens français comme un peuple dépourvu d'histoire et de littérature. Le grand-père et le serveur, deux personnages au cœur des récits de vie de Miron, apparaissent d'ailleurs comme des témoins de ce peuple sans littérature. Ils sont condamnés à la noirceur de l'oralité. Ils ne possèdent pas l'écriture qui peut fixer à tout jamais les traces et la mémoire d'un peuple⁶. Miron lui-même est issu de cette tradition orale.

5 Marie-Andrée Beaudet, conjointe de Gaston Miron durant les dix dernières années de sa vie et professeure à l'université Laval.

6 Il est vrai qu'on ne peut pas savoir si le serveur sait écrire. Mais ce qui m'importe c'est comment Miron perçoit son commentaire : « En un éclair, je viens de saisir l'un des éléments rythmiques de notre parole populaire, celui du juron. Je cours chez moi et, dans un état d'exaltation, me mets à écrire dans cette veine et dans cet esprit. », Édition annotée de *L'homme rapaillé*. Par ce commentaire, Miron explique que cette expérience a été déterminante dans son désir de donner un caractère oral à son œuvre.

Comme on le constate dans le récit du jeune écolier, Miron écrit les mots qui lui viennent spontanément à l'esprit; en fait il écrit comme il parle, mais le prêtre lui rappelle qu'il écrit et n'écrit pas qui veut; certains privilégiés le peuvent. On ne peut pas écrire comme on parle, il faut connaître les règles inhérentes à cette pratique; l'ignorance de ces règles place donc Miron en état d'infériorité vis-à-vis l'écriture.

J'aimerais aussi souligner que le thème de la faute est commun à ces expériences fondatrices. Miron est confronté à l'infériorité de l'homme québécois et il tente de la dépasser. Ce faisant, il usurpe sa classe sociale et il usurpe sa condition de colonisé. Il commet une faute. Les parents de Miron étaient des gens modestes qui avaient reçu une éducation sommaire et dont la culture livresque était minimale; Miron disait d'ailleurs qu'il n'avait pas eu connaissance de livres autres que ses livres de classe avant l'âge de 13 ans. Il le souligne lui-même: depuis 1658, il est le premier Miron à décider de couper le fil continu des générations: il ne sera pas charpentier menuisier comme le fut son père. Miron décide de rompre avec le «noir analphabète» qui avait marqué ses ancêtres, mais ce faisant il devient un transfuge. Dans la conférence *Parcours et non-parcours*⁷, Miron explique que la révélation de son grand-père fut un choc brutal: «c'est comme si tout le noir de sa vie à lui, le noir de tous ceux avant lui, était entré d'un coup en moi. J'avais envie de me révolter et je me sentais coupable de savoir lire et écrire devant mon grand-père qui ne le savait pas⁸.» Il en est de même pour l'anglais: pour Miron, l'apprendre c'est trahir les Canadiens français. Apprendre l'anglais n'est pas seulement une décision personnelle, cette décision engage tout un peuple du fait de la situation précaire du

7 Gaston Miron, «Parcours et non-parcours», dans *Un long chemin*.

8 *Ibid.*, p.178.

français au Canada. C'est d'ailleurs l'idée que Miron développe dans *La conférence de l'Estérel*⁹ : il fustige le bilinguisme officiel en arguant qu'il est impossible de voir un jour le tout (le Canada anglais) apprendre la langue de la partie (le Québec), selon lui, c'est bien sûr la partie qui apprendra la langue du tout. La conscience de cet état de fait l'amène à porter un jugement radical : « Chaque fois qu'un Canadien français devient bilingue, il contribue à faire du Canada un pays unilingue¹⁰. » Selon Miron, en apprenant l'anglais, le Canadien français contribue donc à la disparition de sa langue maternelle. Un sentiment de culpabilité en découle nécessairement¹¹.

Si l'on essaie maintenant de lire entre les lignes et d'expliquer le sens des paroles du serveur, nous pourrions interpréter sa pensée ainsi : pourquoi essaies-tu d'écrire de beaux vers et de belles paroles éthérées ? Tes vers ne témoignent pas de la langue canadienne française ; ce que tu as dit, c'est de l'air. On peut même aller plus loin dans l'interprétation et comprendre ainsi la pensée du serveur : « pourquoi essaies-tu de masquer ton identité de Canadien français frustré et pauvre sous de belles paroles ? Les paroles du serveur tout comme les paroles du prêtre constituent un brusque retour à la réalité pour Miron. Mais alors que le serveur est un représentant de la culture orale du peuple, le prêtre, quant à lui, est un représentant de l'élite et de la culture écrite. Ce qu'il dit à Miron, c'est ceci : « Tu n'es encore qu'un être de l'oralité, bref tu es un ignorant, car tu écris sans savoir écrire. Tu usurpes cette condition d'ignorant en écrivant des

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, p. 147.

¹¹ Miron explique encore « Bilingue de naissance » : « Dans mon blocage vis-à-vis de l'anglais, qui a duré longtemps, il entraînait donc une attitude d'être sur le qui-vive, ajoutée à un élément de culpabilité inconsciente. », *L'homme rapaillé*, p. 222.

vers. Mais je t'ai démasqué, je connais tes origines. Tu es encore un primitif et un naïf. Il te faudra policer tes vers et passer par un long processus civilisateur pour en arriver à une grande poésie.» Mais par ce processus, Miron sait qu'il devient autre, il sait qu'il se distancie de la culture orale et de ses origines de travailleur manuel, et par le fait même il a conscience qu'il se distancie de la génération de ses parents et de ses grands-parents; en bref, il se distancie de ceux-là mêmes dont il veut témoigner dans son oeuvre. Comme c'est le cas pour l'apprentissage de l'anglais, l'accession au savoir est perçue comme une trahison.

Je souligne le fait que ces expériences fondatrices constituent pour Miron un brusque retour à la réalité. Elles témoignent de la rencontre brutale de Miron avec un monde dont il est issu, un monde qui l'a constitué, mais dont il s'est distancé par le savoir qu'il a acquis ou plutôt qu'il croit avoir acquis. Il s'agit d'un savoir qui lui permet (du moins le croit-il) de s'élever socialement. Or, la révélation du grand-père, la réprimande du prêtre et les invectives du serveur opèrent un processus de rabaissement, car elles sont un rappel de ses origines modestes et de ses déterminismes.

D'autre part, et c'est un paradoxe, ces expériences aussi culpabilisantes qu'elles soient, sont simultanément une invitation à l'écriture et elles fondent la légitimité de sa poésie. Sa poésie consistera à témoigner pour tous ceux qui n'ont pu témoigner eux-mêmes de leur existence. «Je veux que cela se sache! dit-il dans un entretien radiophonique qu'il a accordé en 1976.» Grâce à son travail d'écrivain, une culture jadis orale laissera désormais des traces. Rendre visible ce qui était enfoui ou encore donner un visage à ce qui n'en a pas, c'est écrire l'oralité. C'est ce qu'a fait Miron en introduisant dans sa poésie des mots du parler populaire (parmi lesquels figurent: «rapaillé», «bateche», «taloche», «far-

doches», «caboche», «magané», «garroche», «couenne», «babiche», «réguline», «grégousse», etc. Il est frappant de constater que dans l'œuvre de Miron les mots du parler populaire côtoient les mots littéraires¹². Le registre élevé de la littérature se lie dans une surprenante unité au registre bas du parler populaire; la syntaxe et le rythme mêmes de la phrase sont touchés par ce désir d'unir le littéraire et le populaire. C'est notamment le cas du cycle de «La batèche» où la marche ample et solennelle des alexandrins de la première strophe est «malmenée» par le reste du poème où l'on retrouve de brusques invectives: «je vous réponds non/je vous réponds, je recommence/je vous garroche mes volées de copeaux de haine.», des jurons: «cré bataclan des misères batèche/cré maudit raque de destine batèche» et des éboulis de génitifs:

Damned Canuck de damned Canuck de pea soup

sainte bénite de sainte bénite de batèche

sainte bénite de vie maganée de batèche

belle grégousse de vieille réguline de batèche

L'écrivain joue un rôle de médiateur, c'est en lui que se cristallisent les souffrances et les espoirs d'une nation. La découverte foudroyante des vers de Patrice de la Tour du Pin a révélé à Miron sa mission de médiateur: il faudra donner une légende écrite à un pays qui en a trop peu. Et s'il y a une œuvre sur laquelle plane une aura de légendes, c'est bien *L'homme rapaillé*. Cette légende recueille les merveilles et les souffrances du passé; c'est le «Fragment de la vallée»:

12 C'est au compositeur Béla Bartók que Miron songe lorsqu'il réfléchit à son travail sur la langue. Bartók a en effet enregistré plusieurs milliers de chants folkloriques d'Europe centrale et d'Afrique qu'il a introduits par la suite dans son œuvre.

Pays de jointure et de fractures

vallée de l'Archambault

étroite comme les hanches d'une femme maigre

diamantaire clarté¹³

Ce sont « les vieilles montagnes râpées du Nord¹⁴ » où Miron passa son enfance et le « noir analphabète » du grand-père, c'est aussi, comme je l'ai mentionné, ces vieux mots et ces vieilles tournures canadiennes françaises qu'il a préservés de l'oubli; mais c'est tout autant une légende résolument tournée vers le présent et le futur. Miron ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit dans l'édition annotée de *L'homme rapaillé* de 1994: « Je me souviens de m'être dit: oui, une légende, mais pour ce qui me concerne et dans le creux où nous sommes, un retournement de perspective, un appel, une légende au futur¹⁵. »

Il y a dans la poésie de Miron ce simple constat: « Ça va mal, mais ça ira mieux. » Sur le plan politique, on pense bien sûr à ses efforts constants de décoloniser la langue québécoise et de lutter pour l'avènement de l'indépendance nationale; sur le plan intime, il s'agit du constat d'amers échecs amoureux, mais simultanément de la renaissance espérée d'un amour salvateur¹⁶.

13 G. Miron, « Fragment de la vallée », p. 164.

14 *Ibid.*, « L'Octobre », p. 103.

15 *Ibid.*, note accompagnant le poème « Pour retrouver le monde et l'amour », *L'homme rapaillé*, édition de 1994.

16 C'est le grand thème de « La marche à l'amour »: « même si j'ai fait de ma vie dans un plongeon / une sorte de marais, une espèce de rage noire / si je fus cabotin, concasseur de désespoir / j'ai quand même idée farouche / de t'aimer pour ta pureté / de t'aimer pour une tendresse que je n'ai pas connue [...] / mais que tu m'aimes et si tu m'aimes / s'exhalera le froid natal de mes poumons » (*L'homme rapaillé*, p. 60 et 64.)

Pour Miron, «l'appel de la légende», c'est aussi la promesse de l'œuvre: la possibilité entrevue de la grande œuvre achevée, c'est la volonté de dire ses manques et ses empêchements, son aliénation et sa dépossession dans une grande œuvre à la forme classique. Et cet appel, c'est finalement le souhait d'un être fragmenté qui espère retrouver sa plénitude dans le don et la fusion. Ce souhait de plénitude on le retrouve dans plusieurs vers magnifiques: «nous serons tous deux allongés comme un couple/enfin heureux dans la mémoire de mes poèmes¹⁷», «tu seras heureuse fille heureuse/d'être la femme que tu es dans mes bras/le monde entier sera changé en toi et moi¹⁸», ou encore dans les vers du poème «Pour retrouver le monde et l'amour»:

après le temps passé dans l'étrange et l'austère

on nous accueillera les bras dans la lumière

l'espace ayant livré des paumes du sommeil

la place des matins que nourrit le soleil

ô monde insoupçonné, uni, sans dissidence¹⁹

Il est évident que la réalisation d'une harmonie totale est

impossible. Nous rêvons tous d'une harmonie à réaliser

au-delà de nos contradictions et *L'homme rapaillé* décrit ce

combat ni gagné, ni perdu, ce combat jamais achevé, mais

toujours en marche vers une plénitude possible.

Finalement, l'appel de la légende, c'est plus concrètement l'avènement d'une littérature nationale, avènement auquel Miron a beaucoup contribué par son œuvre poétique, mais

17 *Ibid.*, «Jeune fille», p. 57.

18 *Ibid.*, «La marche à l'amour», p. 62.

19 *Ibid.*, «Pour retrouver le monde et l'amour», p. 37.

aussi en tant que fondateur et animateur des éditions de l'Hexagone. Ce fut, selon plusieurs témoignages, un être qui encourageait sans cesse ses pairs écrivains même s'ils se lançaient parfois dans des entreprises littéraires de nature et de facture diamétralement opposées à la sienne. Miron vivait dans un état constant d'urgence vis-à-vis la littérature, car il avait la conscience d'une littérature à faire. Il aurait certainement souscrit à la définition que Fernand Dumont donne de la littérature: «[...] c'est un monde imaginaire à la fois reconnu et anticipé, habité par des œuvres et en attente d'une écriture à venir²⁰.» Peut-être Miron pense-t-il se distancer des écrivains qui ont marqué le XIX^e siècle canadien lorsqu'il appelle de ses vœux «un retournement de perspective» et «une légende au futur»? Ces écrivains, parmi lesquels on retrouve Louis Fréchette (*La légende d'un peuple*), ont célébré les hauts faits du passé²¹. Selon Fernand Dumont, ils ont mythifié les origines du Canada à un point tel qu'ils ont fui les véritables enjeux de leur époque et que partant ils n'ont pu bâtir de projet tourné vers le futur.

Je me suis attardé longuement sur l'expérience fondatrice de la découverte du recueil de Patrice de la Tour du Pin, car son sens est moins circonscrit par les commentaires de Miron, mais comme les autres, cette expérience dit l'empêchement d'écrire – comment écrire dans un pays qui n'a pas de grandes légendes littéraires? – en même temps qu'elle exhorte à l'écriture. On rencontre aussi ces deux pôles antithétiques dans l'expérience de la découverte par Miron du «noir analphabète» de son grand-père. D'une part Miron se considère comme un usurpateur, mais d'autre part il considère que cette expérience fonde la légitimité de sa démarche. À propos de l'existence rude de son grand-père et de ses frères,

20 F. Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 316.

21 Ibid.

il écrit: «J'étais révolté qu'on ne sache rien d'eux, qu'ils ne laissent aucune trace. Ça me donnait l'idée d'écrire et en même temps je me sentais coupable, et toute ma vie je vais me sentir coupable au moment de commencer à écrire²².» D'une part, on retrouve la culpabilité liée à l'usurpation et d'autre part le besoin de témoigner par l'écriture. En témoignant, je m'écarte des miens, mais en ne témoignant pas je les voue à l'oubli. Il y a là une contradiction qui sera difficile à surmonter et qui tourmentera Miron toute sa vie. Il faut écrire pour témoigner, mais en écrivant, il est facile de s'écarter, de tomber dans l'abstrait et l'irréel et c'est d'ailleurs l'écueil qu'ont rencontré les premiers poèmes qu'a écrits Miron, poèmes dont il se moque d'ailleurs dans la conférence *Parcours et non-parcours*. De même, il est évident que la punition du prêtre est contradictoire et présente elle aussi deux pôles antithétiques: Miron est châtié pour avoir écrit, mais le châtement même qu'il reçoit est une invitation à l'écriture: le prêtre l'encourage en effet à poursuivre sa démarche poétique en lui offrant un traité de versification et en lui ordonnant de l'apprendre par coeur. Dans un entretien qu'il a accordé à Pierre Paquette en 1976, Miron décrit plus en détail cette expérience fondatrice: «Et après la classe, il fallait que je reste et que je lui récite les règles de versification. Ça a été un mal et ça a été un bien, parce que pendant cinq ans, je vais faire une poésie affreuse, une poésie traditionnelle, classique. Mais en fin de compte, ça a été un bien pour un mal, parce que ça m'a donné une discipline, une possession de la langue²³.» L'apprentissage du traité de versification est vu à la fois comme un bien parce qu'il permet une appropriation de langue, outil premier du poète, et comme un mal parce qu'il encourage Miron à écrire une

22 G. Miron, «Parcours et non-parcours», p. 178.

23 G. Miron, entretien avec Pierre Paquette, 1976.

poésie formelle et académique en plus de le couper de la poésie moderne.

Mais on peut se demander si cela s'est vraiment passé ainsi. Miron, le garçon de treize ans qui prend conscience de l'analphabétisme de son grand-père avait-il déjà conscience du devoir de témoigner des siens ? A-t-il vraiment vécu l'épisode de la taverne, les réprimandes du prêtre et la découverte des vers de Patrice de la Tour du Pin aussi intensément qu'il le décrit ? Miron était le seul à le savoir. Ce que l'on sait par contre, c'est qu'il s'en est souvenu et qu'il s'en est souvenu d'une certaine manière. La mémoire est toujours sélective et interprétative : elle se souvient seulement de ce dont elle veut bien se souvenir et elle confère toujours un sens particulier aux faits du passé et puisque Miron réfléchit tout haut et en public, l'interprétation qu'il donne de sa vie et de la genèse de son œuvre oriente nécessairement notre lecture de son œuvre poétique.

La question est posée : comment Miron organise-t-il son récit de vie ? Quelle grille de lecture applique-t-il pour donner un sens cohérent à ses souvenirs et pour se raconter ? En ce qui concerne ces cinq expériences fondatrices, mais c'est aussi vrai pour beaucoup d'autres anecdotes qu'il a racontées, sa grille de lecture lui vient de Sartre et des théoriciens de la décolonisation parmi lesquels on retrouve Albert Memmi, Frantz Fanon et Jacques Berque.

L'influence des théoriciens de la colonisation se fait particulièrement sentir dans la volonté de Miron de narrer son existence sous la forme de coupures brutales et de chocs sismiques qui provoquèrent une brusque prise de conscience de sa situation concrète et une révolte pour tenter de la changer. Les déterminismes d'un être colonisé le forcent essentiellement à se considérer comme un être inférieur, un être

appartenant à une communauté dont la langue, la culture et l'économie sont dominées par une autre communauté. Le Canadien français était dans cette situation lorsque Miron arrive à Montréal en 1947. Par l'apprentissage de l'anglais et le mépris de sa langue maternelle le Canadien français s'élève, mais en même temps il se trahit. De même, le poète semble s'élever lorsqu'il pratique une poésie abstraite et formaliste qui fut celle des premiers poèmes de Miron. Cette idée de la trahison est développée avec force dans le *Portrait du colonisé* d'Albert Memmi et comme j'ai tenté de le montrer elle est un leitmotiv qu'on retrouve dans les expériences fondatrices que raconte Miron. Ce n'est d'ailleurs pas la seule idée de Memmi que Miron fait sienne. Dans nombre d'entretiens, d'essais et de conférences de Miron, on retrouve plusieurs des thèmes centraux de Memmi, entre autres : l'évasion dans les valeurs refuges (l'école, la famille et l'église), l'idée de se définir comme une négativité par rapport à une autre culture et l'idée de fuir sa situation de colonisé par un salut personnel et transfuge qui passe notamment par la possession de biens matériels.

L'écrivain colonisé tente donc de devenir un autre à tout prix, sa réalité le dégoûte et il la fuit en se réfugiant dans les hautes sphères du poème. C'est pourquoi l'écriture, chez Miron, est toujours menacée par l'inauthentique, d'où provient en partie son obsession pour le mot juste, obsession qui le pousse à écrire uniquement des mots sur lesquels le réel pèse de toute sa force. Dans une lettre à Claude Heaflé datée de 1954, Miron écrit : « Je me suis peut-être trompé à mon insu sur l'authenticité de ma poésie. [...] Je ferai mieux sans doute d'aller « travailler » le bois comme mon père et tous ceux d'avant²⁴. » Il écrit encore à ce même Heaflé en 1958 : « JE DIS QUE LA POÉSIE CHEZ MOI EST UNE

24 G. Miron, *À bout portant*, p. 15.

IMPOSTURE²⁵.» Dans la même lettre, Miron essaie de convaincre son ami qu'il a cessé d'écrire depuis au moins trois ans et qu'il ne veut plus jamais s'y remettre; il se dit maintenant définitivement tourné vers l'action.

Il faut bien sûr interpréter avec précaution la volonté de Miron de cesser d'écrire surtout que l'on sait maintenant qu'il n'en fut rien et que des poèmes importants sont nés entre 1954 et 1960²⁶. Je ne crois pas que Miron veuille cesser d'écrire, je crois cependant qu'il s'est fixé une exigence très haute qui peut parfois rendre l'écriture difficile: sur toute l'œuvre de Miron plane une conscience sociale aiguë, Miron n'écrit jamais seul, il écrit toujours avec les autres et pour les autres et c'est ce regard extérieur qui lui pèse au moment d'écrire de la poésie.

Si l'être colonisé qu'il est se nie et trahit en tentant de s'élever, le processus de décolonisation passe donc par un processus inverse de rabaissement. Le colonisé s'identifie alors à sa culture bien qu'il la juge inférieure dans son rapport à une culture dominante. Dans *Un long chemin*, Miron écrit « Sous l'évidence qui m'accablait à la suite de mon investigation, je me précipitais dans les abîmes de l'abjection, de l'ignominie, de la dérélition, bref avec toute la charge de mots d'une opération de rabaissement²⁷. » Le sens de ce rabaissement peut bien sûr être négatif: il s'agit alors du mépris de soi-même et de l'autodérision, maux dont fut d'ailleurs frappé Miron, mais il a aussi un sens éminemment positif. Ce sens positif, on le retrouve dans le poème « Sur la place publique »: « si je fus le haut lieu de mon poème, maintenant/je suis sur la place publique avec les miens. » Le poète qui se

25 *Ibid.*, p. 84.

26 C'est le cas notamment de « Compagnon des Amériques » et de « L'Octobre ».

27 G. Miron, « Un long chemin », dans *Un long chemin*, p. 53.

complaisait dans les hautes sphères de l'abstrait a quitté sa tour d'ivoire et il se reconnaît maintenant dans sa situation concrète. C'est le poème *Monologues de l'aliénation délirante* qui développe avec le plus de force ce thème d'un rabaissement rénovateur et j'en cite quelques extraits :

déphasé et décentré dans ma coïncidence
ravageur je fouille ma mémoire et mes chairs
jusqu'en la maladie de la tourbe et de l'être
pour trouver la trace de mes signes arrachés emportés
[...]

or je descends vers les quartiers minables
bas et respirant dans leur remugle
je dérive dans des bouts de rues décousus
voici ma vraie vie – dressée comme un hangar-
débarras de l'Histoire – je la revendique
je refuse un salut personnel et transfuge
je m'identifie depuis ma condition d'humilié
je le jure sur l'obscur respiration commune
je veux que les hommes sachent que nous savons
[...]

à partir de la blanche agonie de père en fils
à la consigne de la chair et des âmes
à tous je me lie
jusqu'à l'état de détritrus s'il le faut
dans la résistance
à l'amère décomposition viscérale et ethnique

de la mort des peuples drainés

où la mort n'est même plus la mort de quelqu'un

Je constate que Miron s'abaisse volontairement, le mouvement ne lui est pas imposé de l'extérieur, il est librement accepté. Miron s'identifie à sa condition d'humilié et cette identification, pour l'être colonisé qui essaie de fuir ses déterminismes, a valeur d'une vérité retrouvée et d'une coïncidence avec soi-même: c'est la «vraie²⁸ vie – dressée comme un hangar –». Dans l'œuvre de Miron, le rabaissement est un processus de réappropriation et de revalorisation d'une langue et d'une culture inférieures et jugées comme telles par ceux qui en sont issus. De plus, le fait que l'infériorité et la pauvreté de cette culture soient décrites dans un poème constitue en soi un acte de revalorisation, car écrire la misère d'un peuple dans un poème c'est déjà lui accorder un statut esthétique. C'est le même processus de rabaissement positif qu'a suivi Aimé Césaire lorsqu'il écrivit le *Cahier d'un retour au pays natal*, recueil de poésie que Miron découvre autour des années 1954-1956 et qui contribua largement à sa prise de conscience du phénomène colonial qui sévissait alors au Québec²⁹.

Mais, s'il faut en croire Miron, la poésie n'a pas toujours été le lieu où pouvait s'exprimer la révolte contre le colonialisme. L'essai intitulé *Un long chemin* nous dévoile un changement significatif dans sa manière de considérer la poésie. C'est en 1956 que Miron prit pour la première fois conscience du mot «colonisé» et du fait qu'il pouvait s'appliquer pour décrire la situation du Canadien français. De 1956 à 1959, Miron est tourmenté entre un refus de son

28 C'est moi qui souligne.

29 Dans un vers célèbre, Césaire proclame: «Par une inattendue et bienfaisante révolution intérieure, j'honore maintenant mes laideurs repoussantes.», *Cahier d'un retour au pays natal*.

statut de colonisé et son acceptation, mais finalement, son séjour en Europe le pousse à assumer totalement son statut de colonisé. Cependant, cette acceptation est problématique pour l'écriture et Miron écrit dans *Un long chemin* : « Une fois que j'eus assumé ma condition de colonisé, du moins la part en moi qui est colonisée, que je l'eus revendiquée et retournée en une affirmation, j'estimai face à l'écriture, que la seule attitude convenable résidait dans le silence, forme de protestation absolue, refus de pactiser avec le système par le biais de quoi que ce soit, fût-ce la littérature³⁰. » À son retour d'Europe en 1961, il milite activement pour le RIN. C'est alors que survient un tournant que Miron n'a pas daté, mais qu'on peut situer très approximativement vers 1962 ou 1963, dates de la publication de « La Marche à l'amour » dans *Le Nouveau Journal* et de « La vie agonique » dans *Liberté*. Miron réalise alors que la littérature n'est pas qu'une « expression, elle est aussi un acte et son action un dévoilement de l'aliénation et son dépassement ; elle aussi, en créant ses conditions propres, peut créer les conditions de son historicité. Publier devient donc un acte aussi probant que l'action politique³¹. »

Miron conçoit donc que la poésie peut avoir les mêmes buts que l'action politique. Je dirais même davantage : l'action militante et la poésie sont des vases communicants. La stricte opposition qu'il exprimait dans *À bout portant* semble alors s'effacer. Bien sûr, encore une fois, des contradictions demeurent. Jusqu'à la fin de sa vie, Miron sera déchiré entre l'action militante et l'écriture. Dans *Voyage en Mironie*, il se plaint à Jean Royer qu'il ne prend pas assez le temps de

30 G. Miron, « Un long chemin », dans *Un long chemin*, p. 54.

31 *Ibid.*, p. 58. On retrouve aussi cette conviction dans l'entretien qu'il accorde à Michel Roy en 1964 : « l'écriture pour moi, c'est d'abord un moyen d'action, non une activité à part. »

s'occuper de son œuvre poétique³², tandis que dans *Les outils du poète* d'André Gladu, il affirme : « la littérature n'est pas une vache sacrée pour moi. Je n'ai pas l'impression que c'est quand j'écris que je vis le plus. Quand j'écris, je manque les gens, le monde³³. » Cependant, l'action militante et la poésie ne sont pas sans s'influencer et elles peuvent cohabiter ensemble malgré ce qu'en pensent plusieurs critiques. Miron lui-même désirait être un poète « total ». Il affirme d'ailleurs en entrevue avec Pierre Paquette en 1976 :

« [...] un homme est total, il ne vit pas seulement au niveau de ses sentiments, il ne vit pas seulement au niveau de sa sensibilité, il vit aussi au niveau de sa conscience. [...] Alors la conscience sociale fait partie de la réalité, il [le poète] doit la refléter au même titre que la beauté³⁴. »

L'action militante irrigue toute la poésie de Miron. Je pense à ces poèmes où l'on retrouve le sous-titre *recours didactique*. Impossible alors pour le lecteur de lire ces poèmes uniquement pour leur beauté formelle, car Miron lui indique que le poème est aussi une tentative d'explication qui se veut rhétorique. Je pense aussi à ces textes de circonstance qui ferment *L'homme rapaillé* et dont le sens politique est très appuyé. Le lecteur qui a lu ces textes et qui lit ou relit ensuite *L'homme rapaillé* ne peut s'empêcher de donner un sens politique aux poèmes. Enfin, je pense aux « Notes sur le poème et le non-poème », significativement placées au centre du recueil ; à la fois poème et pamphlet, elles opèrent une symbiose totale du politique et poétique.

32 « Gaston a des projets d'écriture, mais il se sent surtout fatigué et coupable de faire tout autre chose que d'écrire, par exemple représenter le Québec dans des colloques, voir ses amis et visiter Paris. », J. Royer, *Voyage en Mironie*, p. 127.

33 A. Gladu, *Les outils du poète*.

34 G. Miron, entretien avec Pierre Paquette. Plusieurs commentateurs parmi lesquels on retrouve Jacques Brault, Henri Meschonnic et Dominique Noguez ont souligné la démarche totalisante de Miron.

En dernière analyse, il m'appert que l'action politique loin de nier la poésie l'authentifie. C'est le sens que je donne à ces vers de la *Place publique* : « Je suis sur la place publique avec les miens/la poésie n'a pas à rougir de moi. » Être sur la place publique, c'est être dans l'action avec les miens. Les cinq expériences que j'ai décrites fondent l'exigence de l'œuvre mironienne - œuvre, s'il en est une, toute pétrie par l'engagement sartrien – et cette exigence est de pouvoir écrire sans se sentir coupable d'avoir écrit. C'est ce que permet l'action politique ; elle donne en effet à la poésie sa charge de vérité et son poids de réel et elle confère ainsi une légitimité à la démarche poétique de Miron. Miron peut alors espérer se présenter devant le souvenir du serveur et de son grand-père en leur disant : « Vous voyez, je ne vous ai pas trahis. » □

POURQUOI LA SOUVERAINETÉ ?

Pourquoi parler d'indépendance quand on sait fort bien que tout le monde est interdépendant ? Tout le monde : individus comme peuples, nations ou États.

Tout le monde ? Oui, mais à des degrés divers. Certains sont plus dépendants que d'autres : les trop petits, les trop faibles, les trop pauvres, les handicapés, les opprimés, les asservis, les dominés, les occupés, tous ceux qui ne sont pas rendus à leur stade de développement autonome, adulte, souverain, à leur stade de formation et d'émancipation, aussi bien comme nations que comme personnes.

Car ce qui est vraiment fondamental, essentiel, capital, ce n'est pas l'indépendance, mais la souveraineté : être souverain, ou capable de le devenir, ou de le demeurer, individuellement ou collectivement.

Regardez les pays de l'Union européenne : ils ne sont plus indépendants, mais ils sont demeurés souverains, et ceux qui ne l'étaient pas, les États asservis à l'U.R.S.S. ou à la Serbie, le sont devenus à peu près en même temps, d'un même élan. Ils sont souverains et interdépendants.

* Mouvement Démocratie-Souveraineté,

Ce qui importe, c'est la souveraineté : la capacité et la volonté de s'assumer soi-même, de s'autodéterminer : pas nécessairement en tout et pour tout, mais au moins pour l'essentiel. Être soi-même et non pas un autre, être libre de l'être ou de vouloir ne pas l'être parce qu'on a de bonnes raisons de vouloir s'associer à d'autres entités souveraines (pour former ce qu'on appelle une confédération) ou même de vouloir s'unir ou continuer de s'unir à d'autres, non pas en cédant une partie de sa souveraineté à un autre, à un État dominateur, mais en constituant librement, avec d'autres peuples renonçant également à leur entière souveraineté, une fédération dont le gouvernement central exerce la partie de souveraineté que chacun lui a concédée à l'avantage de tous.

Quelle que soit la forme d'association ou de non association choisie par chacun, ce qui importe c'est la liberté de choisir d'être ou de continuer d'être comme l'on veut être. Car la souveraineté, c'est la liberté : il n'y pas de souveraineté sans liberté, ni de liberté sans souveraineté.

Évidemment les choses ne sont pas toujours simples, ni claires. Prenons le Québec : cet État membre de la fédération canadienne, est-il libre, ou vit-il toujours dans un état colonial ? Lorsque cette fédération fut établie en 1867, le gouvernement impérial britannique répondait – il est vrai – en partie aux vœux de ses colonies, qui, en 1837 et 1838, avaient entrepris leur progressive et lente émancipation, jusqu'à ce qu'en 1931 le Parlement impérial reconnaisse l'indépendance du Canada (Statut de Westminster).

Juridiquement, en théorie tout au moins, le Québec, État faisant partie d'une fédération souveraine, devenait ainsi libre de continuer cette association ou d'y mettre fin. Mais en réalité, les Québécois ne sentirent pas cette nouvelle liberté, ni les Canadiens d'ailleurs : ils n'étaient pas encore prêts

ou capables d'assumer leur pleine souveraineté, ni comme fédération, ni comme États fédérés. Et l'État fédéral n'était certainement pas prêt ni disposé à reconnaître la liberté de chacune de ses provinces de rester dans la fédération – en y jouissant de toute sa part d'autonomie – ou d'en sortir, jusqu'à tout récemment, largement en raison de l'Avis de la Cour suprême sur le droit de sécession du Québec.

Le Québec a donc vécu sous domination britannique, puis canadienne. Mais s'en est-il libéré ou continue-t-il d'être asservi?

Jusqu'à la Révolution tranquille, jusqu'au « Maîtres chez nous » de Jean Lesage, de René Lévesque et de Paul Gérin-Lajoie, les Québécois n'étaient pas encore vraiment libres, sans être non plus entièrement asservis à la domination canadienne qui avait succédé à l'impériale. Mais, à partir de 1962, ils commencèrent à s'émanciper, à se considérer comme un peuple libre de son destin (« une société distincte, libre de ses choix et capable de son développement » dira Robert Bourassa en 1990). Même si ce peuple décida librement en 1980, et encore en 1995, de rester dans la fédération canadienne, ce faisant il exerçait pleinement sa volonté souveraine.

S'il demeure vrai que le Québec doit maintenant et enfin se libérer de la tutelle d'Ottawa, qu'il est déjà un pays libre d'assumer désormais son entière souveraineté s'il le désire, c'est justement en décidant de devenir un pays souverain qu'il se reconnaîtra lui-même comme tel et permettra aux autres nations de le reconnaître aussi comme une parmi elles.

Le Québec n'est pas un pays à libérer, mais un pays qui doit affirmer et exercer sa liberté en devenant souverain.

Et pourquoi les Québécois devraient-ils vouloir que leur pays exerce sa pleine souveraineté? Pour la même raison qui fait que tous les pays membres de l'ONU tiennent à leur souveraineté. La même raison qui amène tous nos compatriotes à vouloir la souveraineté de leur pays d'origine, que ce soit des Premières Nations pour les Autochtones, du Canada pour les Canadiens, de la France pour les Français, de l'Angleterre pour les Anglais, de l'Écosse pour les Écossais, de l'Irlande pour les Irlandais, de l'Italie pour les Italiens, de la Grèce pour les Grecs, d'Israël pour les Juifs, de la Palestine pour les Palestiniens, du Liban pour les Libanais, de l'Algérie pour les Algériens, d'Haïti pour les Haïtiens, du Chili pour les Chiliens, du Viêt-Nam pour les Vietnamiens, de la Pologne pour les Polonais, du Pakistan pour les Pakistanais, de l'Inde pour les Indiens...

Bien sûr les Néo-Québécois de langue anglaise peuvent tout naturellement, comme les Anglo-Québécois, préférer la souveraineté canadienne à une souveraineté québécoise. Mais ces deux souverainetés ne sont pas incompatibles, elles ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre, on peut vouloir appartenir à deux nations, avoir une double ou triple nationalité, une identité multiple, et désirer ou accepter que le pays où l'on vit soit souverain, fût-il le Québec. Si telle est la volonté d'une majorité de Québécois, notamment d'une majorité des Franco-Québécois, qui sont la grande majorité de la population du Québec et une infime minorité menacée du simple fait de son «infinité» dans l'écrasante majorité nord-américaine de langue anglaise, les minorités québécoises de langue anglaise devraient, par sagesse et par justice, ne pas lui faire obstacle, voire même – pourquoi pas? – y participer.

Mais encore! Pourquoi faut-il que le Québec devienne le plus tôt possible un pays exerçant pleinement sa souverai-

neté, un pays souverain? Pour permettre à la nation québécoise d'être. Au lieu d'être constamment en état de crise identitaire, en état de « guerre civile » larvée (affrontements continuels entre les trois nationalismes qui fleurissent sur la terre québécoise, entre Francos, Anglo et Autochtes) en état de perpétuelle ambivalence et d'épuisants tiraillements. Afin de mettre enfin toutes nos énergies à régler tous nos autres problèmes et à vivre normalement notre démocratie enfin libérée de la question nationale. Afin de mettre enfin toute notre volonté et tous nos efforts à construire cette nation civique québécoise unissant, intégrant de manière harmonieuse sa majorité francophone et ses minorités anglophones et autochtones, et ses diverses composantes ethnoculturelles, dans un État de droit, de liberté, d'égalité, de fraternité.

Certains pensent que le Québec doit devenir un État souverain parce qu'il est une nation. C'est plutôt pour qu'advienne enfin la nation québécoise que le Québec doit devenir souverain. Voilà la bonne raison pour vouloir la souveraineté du Québec. Car, si la nation québécoise existe déjà et qu'elle a pu se développer au sein de la fédération canadienne, comme le prétend Bernard Landry, le désir de souveraineté n'est qu'une simple affaire d'orgueil national, le statut de nation-province étant intolérable en lui-même si le Québec est déjà un pays plus puissant que bien des États souverains. C'est bien mal justifier l'urgente nécessité d'accéder à la souveraineté. La bonne raison pour vouloir la souveraineté de l'État québécois, c'est d'assurer l'avenir de la nation franco-québécoise et l'édification d'une nation civique réunissant tous les Québécois francophones, anglophones, autochtones et membres des communautés ethnoculturelles, avec le français comme langue publique commune.

Si le Québec ne se décide pas de faire enfin sa souveraineté, il s'étiolera, il mourra de mort lente, par épuisement, par négligence, par indifférence, par insignifiance. Et d'autres, tout normalement, viendront prendre la place que nous aurons laissée vide. Car le temps ne joue plus pour nous, les Franco-Québécois, le temps nous a rejoint; et il nous use.

Nous n'avons simplement plus le temps d'attendre une illusoire réforme du fédéralisme canadien qui ne viendra jamais, avec ou sans asymétrie, ou statut particulier, ou société naïvement distincte, unique ou spécifique, ou même reconnaissance purement symbolique d'une illusoire «nation».. Rêves d'avocats, de maniaques des procédures et des restructurations, faux-fuyants pour éviter de regarder la réalité en face et de prendre ses responsabilités, peur du changement, savant calcul des risques si bien calculés qu'on n'ose plus vivre sa vie.

Et de grâce arrêtons de vouloir reprendre et refaire sans cesse une guerre de l'indépendance contre nous-mêmes, «les flous et mous de la souveraineté». Les guerres de l'indépendance – tout glorieuses qu'elles ont pu être, mais aussi sanglantes – Dieu merci, sont terminées (ou presque); elles appartiennent à l'époque de la fin des empires coloniaux. Les indépendantistes appellent au mauvais combat, se trompent de guerre; ce n'est pas de liberté dont il s'agit, mais d'amener démocratiquement le pays du Québec à exercer sa pleine souveraineté nationale. Cette confusion des genres est grave, car elle nous divise et, ce faisant, les indépendantistes empêchent même leur rêve de se réaliser.

Vive le Québec souverain!

27 novembre 2006

LE PQ ET LE BLOC: DES ASSISES

Deux états de choses, contradictoires mais plus ou moins égaux, caractérisent la politique des Québécois en ce qui concerne la souveraineté. D'une part, la singulière constance de l'opinion sur ce sujet, d'après les sondages. Cela flotte aux environs de 40 %, sans jamais de recul bien significatif ou durable. D'autre part, un fait, plutôt constant lui aussi, un plafonnement peu au-dessus de ce niveau, comme si ce qui ne peut descendre ne pouvait guère monter non plus, sauf exception comme en 1995.

Curieuse fixation sur un point donné de l'échelle. D'un côté, il s'agit d'une résistance québécoise de fond, preuve indéniable d'existence politique. D'autre part, un facteur d'inertie qui prévient aussi bien vers le haut que vers le bas toute importante fluctuation, si ce n'est, rarement, d'un sondage à l'autre, une hausse, mais suivie d'une retombée au niveau pour ainsi dire spécifique de l'opinion publique en la matière, retrouvé d'ailleurs après le dernier référendum.

Comment se fait-il que ceux qui perdent ne perdent pas et que ceux qui vont gagner ne gagnent pas? Qu'est-ce que cette relative vigueur et à la fois cette stagnation?

Ce qui est frappant, en tout cas, c'est la permanence d'une masse critique résistant à nos déboires, en quelque sorte indépendante des circonstances et où l'on ne peut que voir

la preuve objective de notre réalité historique, donc future, quelle que doive être la forme, positive ou négative, de ce futur.

Le fait canadien français au Québec, le fait québécois, historique mais actuel tout autant, tellurique dirait-on, (ce qui faisait jadis dire à un historien anglais que nous durerions aussi longtemps que les Chinois, idée aujourd'hui farfelue), ce fait-là déjoue et déjouera encore les lois plus superficielles de la politique et continuera de déstabiliser le Canada et de tromper jusqu'à un certain point les calculs des partis fédéralistes. Les fédéralistes peuvent s'imaginer qu'au prochain détour cette masse s'effritera, mais cela n'arrivera pas dans un avenir prévisible. Cette garantie de durée ne comporte pas cependant une garantie de succès, il s'en faut, et la marge entre celle-ci et celle-là est une énigme.

Quatre cents ans d'histoire ne se déplacent pas comme un meuble. Ils sont là, ils ne vont pas s'évanouir – que nous doutions ou non de nous-mêmes. Mais advenant l'échec des deux partis souverainistes, notre résistance ne garderait pas la cohérence exceptionnelle qu'ils lui confèrent.

Nous pourrions, grâce à des circonstances favorables, comme on l'espère, pousser cette résistance dans le sens où elle remplirait ses promesses latentes, mais il se peut aussi que nous la traînions inutilement longtemps vers sa dissolution dans le grand tout de l'Histoire, une Histoire dont les lois s'aggravent désormais d'une manière accélérée. Elle ne se résorbera pas toutefois par attrition.

Les 40 % dont je parle sont probablement ce qui de tout temps a fait diversement notre cohésion politique à travers les différents régimes. Depuis peu, on les quantifie, mais sans doute s'agit-il d'une certaine constante historique.

Cette force s'est d'ailleurs prêtée longtemps à d'autres forces, au profit desquelles elle s'aliénait. Considérez par exemple la faveur dont a joui chez nous le parti libéral, depuis les Rouges, au XIX^e siècle, qui étaient plus ou moins révolutionnaires, puis, recul de l'idée, depuis Laurier et les autres premiers ministres francophones par la suite, secret de ce parti qui exploite depuis 1896 à son profit, mais à l'occasion un peu au nôtre propre, contre les *tories*, notre volonté de nous maintenir.

Le pourcentage dont je parle, réactivé par la Révolution tranquille et rendu particulièrement efficace par le mouvement indépendantiste et les partis souverainistes, est important. C'est plus qu'un pourcentage, c'est notre histoire, c'est nous, c'est notre présent, mais c'est aussi le gage, incertain mais indéniable, d'un devenir.

On peut fonder une politique, même minoritaire, sur cette base. Le Bloc, le PQ représentent cette politique, ils la forment, ils la constituent. Un extraordinaire effet de notre singularité en cette matière, c'est d'avoir installé dans l'institution fédérale une flagrante nouveauté, tout à fait imprévue et qui ne s'inscrivait pas dans les perspectives initiales du mouvement: le Bloc.

Ce dernier est essentiellement atypique. Il n'ambitionne pas le pouvoir et ne saurait y aspirer. La population sait qu'il en est ainsi. Le Bloc représente au premier chef la résistance québécoise. Il est taillé sur mesure pour cet office. Il fausse le prétendu fédéralisme. N'est-ce pas là quelque chose d'exceptionnel?

La résistance, qui fait le fond de notre politique depuis la Conquête, s'est exprimée de diverses façons, y compris dans des situations de compromis au sein des partis fédéralistes.

Mais voici qu'un parti fédéral, souverainiste, incarne directement cette résistance. Le fait est unique. Les deux fronts sont couverts. Qu'un parti fasse obstacle au soi-disant fédéralisme et aux tentatives de centralisme, sans guère d'autre espoir que de faire sa part pour les combattre et d'appuyer, chemin faisant, de bonnes lois, tout en mettant son poids le cas échéant contre de mauvaises, c'est d'une originalité rare.

On trouve dans l'aventure du Bloc une sorte de concordance avec plusieurs choses : la longue histoire d'un peuple qui doit toujours se défendre, la critique des partis traditionnellement au pouvoir à Ottawa, notre réaction aux empiètements constitutionnels du gouvernement fédéral et à la perversité des gouvernements fédéralistes du Québec.

Pour une fois le Québec est à même, jusque dans l'institution, de déstabiliser le pouvoir fédéral et les principaux partis qui le représentent. On n'aurait jamais rêvé à une telle chose. Le Canada, obstinément, ne veut pas d'un fédéralisme souple, libre, fécond, capable de distinguer et de concilier les intérêts divers des Etats qu'il tient ensemble ? La Confédération n'existe pas ? Très bien, mais nous allons montrer que cette rigidité ne peut marcher, ni le fédéralisme obtus qu'elle caractérise. Pour une fois, le souverainisme québécois a le moyen de brouiller de l'intérieur les cartes de l'adversaire autrement que par la seule menace d'un référendum sur la souveraineté.

Le fédéralisme, dans ces conditions, ne peut plus se reposer autant qu'auparavant sur la puissance de ses instruments habituels : partis, argent, structures constitutionnelles, et un capital de prestige et d'assurance appuyé sur une longue histoire de domination et sur un complexe de supériorité

politique acquis par la Conquête et entretenu depuis lors par l'élément dominant.

Le pourcentage constant dont nous parlons est soutenu aujourd'hui par l'idée d'indépendance. Celle-ci est soutenue à son tour par notre tradition de résistance. Tout cela s'est fixé concrètement dans deux formations politiques.

L'ensemble tient donc, mais étrangement, car enfin le succès global n'arrive pas. Attention cependant : cette construction s'appuie actuellement sur une base partisane qui ne doit pas faillir. Si l'une ou l'autre pièce de cette base flanche, cet échec compromettrait peut-être le tout. L'idée d'indépendance maintient le PQ et le Bloc, et les deux soutiennent l'idée d'indépendance et la résistance. Mais advenant leur échec, le reste risquerait d'être emporté dans cette chute. Le PQ et le Bloc sont des assises. Ils sont irremplaçables. Le contraire est pure spéculation.

Certains ne semblent pas avoir le sens de ces réalités. Ils jouent à la roulette, prétendument sur des idées. Prétendre, comme Québec solidaire, remettre le souverainisme sur des rails en détruisant les partis indépendantistes existants est une chimère, pure fabulation politique où non seulement le projet national mais la gauche elle-même perdraient, au profit on sait de qui.

Il faut miser sur une force déjà en place et dont il importe d'assurer la continuité.

Le Québec constitue par son existence même un facteur de contestation au Canada et un pôle contestataire en Amérique. Il ne faut pas jouer avec ce qui, grâce à des cohésions difficilement constituées depuis 1960, assure la permanence de ce facteur.

Quatre dixièmes du suffrage populaire, puis l'action du Bloc et du PQ, et la réalité du Québec lui-même, tout cela se tient mais pourrait se désarticuler. Alors le Québec se trouverait devant peu de chose. La résistance du Québec, quoique historique et profonde, n'aurait plus de forme, bien qu'ayant encore un fond. Elle se perdrait alors dans l'à-peu-près. Ce serait aussi la porte ouverte au grenouillage des libéraux, en particulier Charest, et, avec ce dernier, à une suite de trahisures politiques. Charest est un entremetteur. N'oubliez pas que le Québec est à vendre, en gros et au détail, comme Orford. □

MANIFESTE POUR UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE

La Ligue d'Action nationale unit sa voix à celle du Mouvement laïque québécois pour dénoncer le caractère non démocratique du régime constitutionnel canadien. Elle considère en outre que la royauté est un régime imposé au peuple du Québec par une constitution illégitime. La Ligue d'Action nationale dénonce cette situation et appuie les efforts du Mouvement pour la promotion de la laïcité et plaide en faveur d'une configuration des institutions québécoises fondées sur le principe républicain.

La Ligue d'Action nationale tient cependant à redire sa conviction que la réforme des institutions canadiennes n'est pas le moyen de réaliser les valeurs québécoises. Elle est d'accord avec cette affirmation du Manifeste: «Dans la mesure où ce que nous proposons est impossible à réaliser pour le Canada, nous revendiquons pour le Québec le droit de se doter librement d'un régime républicain et laïque conforme à ses aspirations démocratiques.» La Ligue d'Action nationale appuie donc les principes défendus par le Mouvement laïque tout en affirmant que seule l'indépendance permettra de leur donner une forme compatible avec les aspirations profondes des Québécoises et des Québécois.

MANIFESTE

Le régime démocratique est le seul qui convient à des êtres libres, conscients de leur égale dignité en tant que membres de notre espèce. C'est le régime qui répond à nos valeurs humanistes et laïques.

On nous raconte depuis notre enfance que le Canada est, à la face du monde, un bel exemple de démocratie. Ce n'est pas le cas.

Drôle de démocratie, en effet, que ce régime où le chef d'État, résidant en permanence dans un pays étranger, est désigné par transmission héréditaire plutôt qu'élu par le peuple ou par ses représentants.

Drôle de démocratie que ce régime où le chef d'État est obligatoirement de religion protestante et assume simultanément la fonction de chef suprême de l'Église d'Angleterre.

Drôle de démocratie que ce régime qui concentre tant de pouvoirs (législatif, exécutif et de nomination) entre les mains du premier ministre, dont le parti n'est appuyé que par 36 % de l'électorat.

Drôle de démocratie que ce régime où une Chambre haute non élue dispose théoriquement des mêmes pouvoirs et prérogatives que la chambre élue.

Drôle de démocratie que ce régime qui refuse le principe de souveraineté populaire mais proclame, dans sa Constitution, la suprématie de Dieu, violant ainsi la liberté de croyance et de leurs représentants.

Drôle de démocratie qui, par l'article 29 de la Loi constitutionnelle de 1982, donne priorité aux privilèges accordés à des groupes confessionnels sur les droits les plus fondamentaux de la personne humaine proclamés dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Drôle de démocratie que ce régime prévoyant, dans son code criminel, la répression du délit de blasphème, lequel

n'est pas défini de façon précise, ce qui ouvre la porte à d'éventuelles «chasses aux sorcières» et impose des limites inacceptables à la liberté de pensée.

Nous dénonçons le caractère non démocratique du régime constitutionnel canadien et invitons les organisations de la société civile ainsi que les partis politiques à faire de même. Nous formulons des propositions pour réformer le régime constitutionnel canadien. Certaines d'entre elles seront difficiles à mettre en application. Ce n'est pas une raison pour ne pas les soumettre au débat public. Si la constitution actuelle fait obstacle à des propositions raisonnables de réforme démocratique, c'est le cadre constitutionnel lui-même qu'il faudra mettre au rancart.

En premier lieu nous proposons l'abolition de la royauté, l'abrogation de toutes les dispositions constitutionnelles qui la concernent et l'élimination de toute la symbolique royale. Aucun régime politique ne peut se prétendre fondamentalement et essentiellement démocratique s'il repose sur un principe monarchique. Un régime démocratique doit s'appuyer sur une symbolique démocratique et non sur des symboles qui contredisent les valeurs démocratiques les plus fondamentales.

Le recours à l'hérédité biologique pour la transmission d'une charge publique ou d'une dignité officielle n'est rien de moins qu'un privilège discriminatoire fondé sur la race, l'origine ethnique et la provenance sociale. L'exigence que l'héritier du trône soit protestant viole le droit à l'égalité sans égard à la religion. Qu'il devienne, au moment de son accession au trône, le chef suprême de l'Église d'Angleterre contredit le caractère laïque qu'on prétend vouloir donner à l'État canadien.

Ne serait-ce qu'en raison du message malsain transmis par son symbolisme, la royauté mérite d'être abolie. Or, le symbolisme royal est omniprésent : sur les timbre-poste ; sur la monnaie ; dans la formule rituelle attribuant à la Reine l'adoption des lois après consultation des chambres législatives ; dans le titre des procureurs de la Couronne ; dans le texte des poursuites au nom de la Reine ; etc. Cette hyperdiffusion du symbole royal a pour fonction de rappeler constamment, sous un mode subliminal, aux peuples du Canada qu'ils ne sont pas souverains, que toute autorité vient d'en haut, que les bribes de démocratie sont nous jouissons nous sont quotidiennement consenties par la Reine, fontaine de tous les pouvoirs, celle qui assure l'harmonie entre les peuples regroupés sous sa tutelle, celle qui nous protège aussi bien contre les malfaiteurs poursuivis en son nom que contre les éventuelles «abus de la démocratie».

Le symbolisme royal imprègne spécialement les textes constitutionnels au point de les rendre incompréhensibles aux citoyens ordinaires ou à quiconque ne connaît pas assez bien les mécanismes des conventions constitutionnelles. À relire le *BNA Act* de 1867 (toujours en vigueur), on ne peut qu'être frappé par l'étendue des prérogatives, des pouvoirs discrétionnaires et de l'autorité qui sont reconnus et attribués formellement à la Reine.

En vertu de l'article 9, elle disposerait de la plénitude du pouvoir exécutif ; en vertu de l'article 15, elle assumerait le commandement suprême des forces terrestres et navales ; l'article 16 lui reconnaît le pouvoir discrétionnaire de choisir la capitale fédérale et d'en changer ; l'article 17 en fait une des trois composantes du Parlement canadien. C'est en son nom que sont nommés les sénateurs, les lieutenants-gouverneurs et les juges.

La fonction subliminale d'une telle attribution, c'est de maintenir la conviction que c'est toujours la Reine qui garantit le bon fonctionnement des nos institutions, par le simple fait qu'elle existe. Selon l'idéologie royaliste qu'on nous inculque, un pouvoir légitime a besoin de s'appuyer sur le roc solide de la royauté. C'est cette idéologie qu'il nous faut renverser pour établir enfin une vraie démocratie, laquelle ne peut être que de forme républicaine.

Si la plupart des modifications constitutionnelles exigent l'accord d'au moins sept provinces et des deux chambres fédérales, celles qui concernent les charges de Reine, de gouverneur-général et de lieutenant-gouverneur ne peuvent être obtenues qu'avec l'accord du fédéral et de l'assemblée législative de chacune des provinces. Cette condition antidémocratique rendrait extrêmement difficile, voire pratiquement impossible à réaliser toute modification impliquant l'abolition de la royauté. Celle-ci jouit de la protection constitutionnelle la plus blindée qui soit. Dans la mesure où ce que nous proposons est impossible à réaliser pour le Canada, nous revendiquons pour le Québec le droit de se doter librement d'un régime républicain et laïque conforme à ses aspirations démocratiques.

En ce qui concerne le Sénat, nous proposons qu'il soit aboli ou qu'il soit rendu électif. Nous suggérons que les sénateurs pourraient être élus par scrutin de liste à la proportionnelle dans chacune des quatre grandes régions du Canada.

Parce que nous croyons profondément à l'égalité des citoyens sans égard à la religions, nous proposons que soient abolis l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867, l'article 29 de la Loi constitutionnelle de 1982 ainsi que la référence à la suprématie de Dieu dans le préambule de la Charte cana-

dienne des droits et libertés. Nous proposons que le délit de blasphème soit éliminé du code criminel.

Nous voulons vivre la démocratie dans une république laïque respectueuse des croyances de tous les citoyens et respectueuses aussi de leur droit à l'égalité sans égard à ce qu'ils croient ou à ce qu'ils refusent de croire. □

Mathieu Bock-Côté

Avoir un point de vue sur le monde

ENTRETIEN AVEC
CHRISTIAN RIOUX:

Christian Rioux est chroniqueur et journaliste au *Devoir*. En poste à Paris depuis plusieurs années, il commente l'actualité française et québécoise d'un point de vue iconoclaste qui tranche avec l'opinion commune sur plusieurs questions d'importance pour le Québec et son avenir. Après avoir proposé en 2001 un *Voyage à l'intérieur des petites nations* (Boréal), où il s'intéressait à ces petits peuples qui incarnent au sens fort la diversité du monde, il a récemment rassemblé plusieurs de ses écrits sur les États-Unis dans *Carnets d'Amérique* (Boréal), un livre québécois d'inspiration toquevillienne où le journaliste questionne la société américaine dans sa grandeur et sa faiblesse, pour mieux la comprendre par-delà certains clichés.

Il nous fait le plaisir d'un grand entretien sur ce que pourrait vouloir dire pour le Québec s'inscrire dans le monde et en formuler une vision qui lui soit propre. Entretien mené par Mathieu Bock-Côté.

Mathieu Bock-Côté: Vous avez récemment commis un bel essai, *Carnets d'Amérique*, consacré aux nombreux visages de la société américaine. On en trouve une représentation loin des poncifs habituels d'un certain antiaméricanisme qui semble vous inquiéter. Vous écrivez notamment que «le président américain n'est ni un terroriste, ni un assassin, mais le représentant légitime d'une grande démocratie confrontée à la tâche immense d'assurer la sécurité de son pays», ce qui tranche avec les discours habituels qui n'hésitent pas à compa-

rer George Bush à Ben Laden, quelques fois à Hitler. D'une certaine façon, vous nous invitez à renouer avec les États-Unis, sans renoncer à les critiquer, en leur reconnaissant un rôle particulier dans le monde contemporain. Quelle est selon vous la nature de cet antiaméricanisme? Et que signifie-t-il plus largement pour la culture politique des démocraties occidentales? Y voyez-vous plus largement une certaine haine de soi propre aux nations occidentales?

Christian Rioux: Je n'ai jamais été ni un admirateur béat des États-Unis ni un ennemi irréductible de ce pays. Mais, j'ai toujours considéré qu'il était impossible de comprendre le Québec sans bien connaître cette immense démocratie qui nous a influencé plus qu'aucune autre. Sans les États-Unis, le Canada n'existerait pas. À l'origine, le Canada est une création artificielle des loyalistes destinée à empêcher les idées républicaines et démocratiques de se répandre. Ce n'est pas pour rien que le Canada demeure la seule monarchie des Amériques. Le Québec, lui, a toujours joué sur les deux tableaux, cherchant à préserver la chèvre et le chou et à survivre tant bien que mal dans un monde difficile. Je comprends cette hésitation, mais elle ne doit pas nous empêcher de considérer que notre voisin représente depuis trois siècles une des démocraties les plus avancées. En France, en Grande-Bretagne et même au Canada, quand on veut réformer ses institutions démocratiques, c'est généralement encore dans le pays de Jefferson qu'on en puise l'inspiration. Regardez les propositions de réforme du sénat canadien formulées par les conservateurs, celles de Nicolas Sarkozy concernant la nomination des dirigeants de sociétés publiques françaises ou les nouvelles « primaires » des socialistes français. Malgré ses défauts, parfois importants, la démocratie américaine inspire encore le monde.

Ce n'est pas parce que les États-Unis ont aujourd'hui un président qui me déplaît et qui a lamentablement gâché les quelques rares bonnes idées qu'il avait que je change d'opinion à l'égard de ce pays et de 350 ans d'histoire. George W. Bush

passera. La démocratie américaine restera. Mon lien avec ce pays s'enracine dans l'histoire du Québec. Je pense à Louis-Joseph Papineau, à Louis Riel et à René Lévesque.

S'il faut analyser les causes générales de l'anti-américanisme actuel, je crois qu'il faut les chercher dans l'incompréhension du fait que le XX^e siècle a été le siècle du totalitarisme. Les manuels scolaires du Québec présentent le siècle dernier comme celui de la lente et irrémédiable progression des droits de l'homme. C'est faux! C'est une illusion. Le siècle dernier a mis en marche des forces destructrices comme aucun autre n'en avait connues. Or, de ce combat nous ne serions jamais sortis victorieux sans la force et la vitalité de la démocratie américaine. Malgré les erreurs qu'ils commettent souvent, les Américains ont été le rempart du monde libre contre les deux totalitarismes du XX^e siècle. Cela, un homme comme René Lévesque le comprenait facilement. Peut-être parce que, contrairement à beaucoup d'autres et au lieu de se vanter d'être multiculturel en restant confortablement à la maison, il était sorti du Québec et qu'il avait vu le monde. Peut-être parce qu'il avait été parmi les premiers à pénétrer dans les camps de concentration et qu'il avait connu la guerre de Corée. Peut-être parce qu'il avait été en quelque sorte forcé d'abandonner l'insouciance qui caractérise trop de Québécois en ce domaine.

Mais, peut-être justement à cause des horreurs du XX^e siècle, les sociétés occidentales ont-elles tendance à sombrer dans une sorte de culpabilité débordante. Notre anti-américanisme, qui est aussi un anti-occidentalisme, vient largement de là. La culpabilité que nous exprimions autrefois au confessionnal semble aujourd'hui envahir toutes les sphères de la société. Dans les sociétés riches, elle n'a plus de limites. C'est comme si l'immense sentiment religieux du peuples autrefois canalisé par l'église ne savait plus où se manifester

et s'infiltrait partout. Ce que je dis est particulièrement vrai pour le Québec qui a été, avec l'Irlande et la Pologne, un des pays les plus catholiques du monde. Ce sentiment religieux est toujours là — regardez le nombre de missionnaires laïcs que nos ONG envoient de par le monde et le nombre de travailleurs sociaux qui ont simplement enlevé la soutane — comme le faisait déjà remarquer Jacques Ferron. Ce sentiment religieux est omniprésent, mais on ne sait même plus que c'est de la religion. Il côtoie parfois l'anticléricalisme le plus virulent. J'ai beaucoup de respect pour la foi, elle nous honore, mais elle ne peut pas tenir lieu de politique.

Depuis l'élection de George W. Bush et la guerre en Irak, j'ai entendu au Québec des jugements plus catégoriques sur les États-Unis qu'en France. Même si l'anti-américanisme français a 200 ans, personne n'a osé traiter Bush de fasciste comme on l'a fait chez nous sans même susciter une petite lettre de protestation et sans être obligé de faire la moindre excuse. Pourquoi? Parce qu'en matière de politique étrangère, notre statut de province cultive l'irresponsabilité et l'insouciance. Parce que nous savons que, quoi qu'on dise au Québec sur le Moyen-Orient, l'Irak le Liban, «cela n'a aucune importance», comme disait une vieille chanson de Pauline Julien. Voilà pourquoi nos énoncés de politique étrangère se résument le plus souvent à vouloir le bien dans le monde. Voilà pourquoi nous sommes toujours plus à la mode, plus à gauche, plus cool, plus pacifistes, plus droit-de-l'hommes et écologistes que tous les pays du monde. Parce que cela ne change rien à rien.

Récemment une jeune souverainiste québécoise me disait: «Si le Québec doit avoir une armée, je serai contre l'indépendance». Elle me disait en réalité qu'elle ne voulait pas vieillir et abandonner l'insouciance de l'adolescence. Or, faire l'indépendance, ce sera arriver à l'âge adulte et dans

un monde réel. Un monde où les ONG, l'ONU et toutes les belles organisations missionnaires qui pullulent au Québec, et qui font souvent un travail extraordinaire, ne suffisent pas à faire entendre raison au Hezbollah libanais et aux soldats russes en Tchétchénie. Pour cela, il faut aussi l'OTAN et des militaires. Or, le plus souvent, il s'agit de militaires américains parce les démocraties n'en ont pas d'autres et que l'Europe se refuse toujours à devenir une force militaire.

MBC. Personne ne contestera la profondeur de votre progressisme. Pourtant, il semble se définir en dehors des canons idéologiques de la gauche contemporaine. D'abord parce que vous refusez le dialogue avec l'extrême-gauche, que vous êtes l'un des seuls à nommer comme tel. Mais plus encore, parce que vous semblez sceptique envers la dimension « religieuse » d'un certain progressisme, comme c'était le cas avec votre récente critique d'un écologisme animé par la passion du catastrophisme. De la même façon, vous n'hésitez pas à critiquer l'inflation des droits minoritaires en plaidant pour certaines valeurs communes, au point de vous inscrire du côté de Jacques Godbout dans ses récentes déclarations controversées. Et vous défendez clairement le droit d'Israël à se défendre dans le récent conflit libanais, en refusant de situer son action militaire sur le même plan que celui du Hezbollah. Comment définissez-vous votre progressisme ? Autour de quelles grandes références devrait-il s'articuler pour répondre aux problèmes de ce siècle qui a sévèrement débuté ? Qu'est-ce qui distingue selon vous, aujourd'hui, le progressisme du conservatisme ?

C.R. Je critique l'extrême-gauche et sa version altermondialiste — appelons-là l'ultra-gauche — car je refuse le dialogue avec l'irresponsabilité érigée en système. Je ne rêve pas d'un autre monde. Beaucoup d'aspects du monde dans lequel je vis me déplaisent. Je n'aime pas plus la misère, la pauvreté, la maladie, le réchauffement planétaire et les guerres que mes amis de l'ultra-gauche. Mais, ce qui me distingue d'eux, c'est que je crois nécessaire d'améliorer la situation sans faire table rase de nos sociétés, de leur culture et de ce que nous sommes. Les révolutions modernes n'ont rien réglé. Pas plus en Russie, en Allemagne qu'en Amérique latine. S'il ne nageait pas dans les pétro-dollars, Hugo Chavez serait le père d'un gigantesque désastre économique et politique

comme celui que connaît Cuba depuis un demi-siècle. Le Brésil l'a bien compris, qui suit une voie différente. Je crois dans les réformes lentes qui savent aussi préserver ce qu'il y a de fabuleux et d'extraordinaire dans nos sociétés — qui demeurent, quoi qu'on dise, les plus égalitaires du monde.

La gauche québécoise pense parfois qu'elle peut faire fi de l'histoire de la gauche, notamment européenne. Depuis les expériences révolutionnaires du XX^e siècle, il n'est plus possible d'être de gauche sans être résolument réformiste. C'est d'autant plus vrai que, contrairement à ce que prétend une gauche catastrophiste, la situation des pauvres s'est considérablement améliorée dans nos sociétés. Grâce à la gauche réaliste justement et au syndicalisme pragmatique. Cela veut dire que la pauvreté d'aujourd'hui est beaucoup plus complexe que celle d'hier. Elle se résume rarement à un simple problème économique comme le prêche la gauche utilitariste qui ne voit que les conditions économiques — exactement comme les néolibéraux qui ne voient que le marché. J'ai l'impression parfois que nous ne savons plus ce que c'est que la pauvreté. Regardez cette gauche universitaire qui organise des visites guidées dans Hochelaga-Maisonneuve pour montrer aux étudiants en éducation ce que les pauvres mangent en hiver. C'est bien la preuve qu'on ne sait plus collectivement ce qu'est la pauvreté.

Lorsqu'on critique l'ultra-gauche, on se fait souvent répondre qu'elle ne compte pour rien. C'est vrai dans les scrutins électoraux, mais pas dans le monde des idées. En politique étrangère, au Québec, ses idées sont largement dominantes. Dès qu'il y a un espace de libre, elle occupe la place. Le Français Pascal Bruckner a parfaitement raison de dire que l'extrême-gauche est devenue la « conscience morale de la nation ». Elle a remplacé les curés d'autrefois qui nous disaient que nous étions des pécheurs et qu'il fallait faire le

bien. C'est le chemin de croix et le confessionnal érigés en programme politique.

Périodiquement la vieille gauche marxiste et messianique renaît de ses cendres sous un nouveau nom. Il semble que chaque génération doive connaître la sienne. Ce qui la distingue aujourd'hui, c'est qu'elle n'a plus de paradis terrestre à offrir. Plus d'exemples, comme l'URSS, la Chine ou Cuba. Ce qui reste, néanmoins, c'est le rejet en bloc du monde dans lequel nous vivons. J'ai demandé un jour à une amie de cette ultra-gauche quels gouvernements de gauche trouvaient grâce à ses yeux. Ce n'était ni Tony Blair ni Bill Clinton. Ce n'était pas non plus la social-démocratie scandinave qui a allégé le fardeau fiscal des entreprises pour atteindre le plein emploi et maintenir son système social. Lionel Jospin, Gerhard Schröder et Ségolène Royal ne l'inspiraient pas vraiment non plus. Elle avait un peu de nostalgie pour le Mitterrand première formule qui a mis son pays au bord de la faillite en moins d'un an, mais pas pour celui qui a eu le courage de regarder la réalité en face par la suite. Dès que la gauche s'approche du pouvoir, qu'elle se confronte à la réalité et se met à résoudre des problèmes concrets, tout à coup, l'ultra-gauche ne l'aime plus. Elle s'en distance et la condamne. Ce qu'elle aime, c'est la protestation permanente, l'opposition à perpétuité. Ce qu'elle aime – et je comprends très bien ce sentiment pour l'avoir éprouvé – c'est cette espèce de camaraderie fraternelle et de chaleur presque maternelle que procure le combat sans espoir. C'est une forme de nihilisme romantique. Le pouvoir ne l'intéresse pas. Or, faire de la politique, c'est exercer le pouvoir. Je ne dis pas que l'ultra-gauche n'arrive pas parfois avec certaines revendications nouvelles qui seront un jour intégrées par les partis réformistes ou avec une sensibilité dont il faut tenir compte. Mais, en général, elle sert de dérivatif à ceux qui au fond cherchent à éviter la politique.

Je partage l'analyse de l'intellectuel américain Michael Tomasky selon qui, après le combat essentiel pour l'égalité des droits mené dans les années 60, la gauche s'est laissée happer par une politique fondée sur les seuls droits de l'individu, évacuant des valeurs communes essentielles comme le patriotisme, la famille et l'école. On a oublié que ces valeurs étaient celles de Roosevelt autant que de Jaurès. La gauche ne peut pas se contenter de faire son beurre en jouant à saute-mouton d'une minorité opprimée à l'autre sans offrir de valeur commune à la société: un jour les femmes, un jour les homosexuels, un jour les immigrés. C'est ce qu'ont compris, chacun à leur façon et selon leur culture nationale propre, des dirigeants comme Tony Blair, Bill Clinton ou Ségolène Royal en réintroduisant à gauche certaines valeurs morales essentielles sans lesquelles nos sociétés ne peuvent pas fonctionner. Une politique fondée sur les seuls droits de l'individu n'est au fond que le miroir d'une économie fondée sur la seule initiative privée des mêmes individus. Elle devient ce que le philosophe Michael Sandel nomme une «république procédurière», une société sans âme qui se contente d'administrer des droits et où les individus n'ont plus de sentiment d'appartenance. Notez que c'est exactement le genre de société que nous propose le Canada. Ce qui ennui les Canadiens au Québec, c'est leur capacité de s'unir autour d'autres valeurs que celles des droits de l'individu et du marché. Des valeurs culturelles et nationales.

En ne voyant plus que les droits des individus atomisés, une partie de la gauche, sa fraction libertaire, fait le jeu du néo-libéralisme qui lui aussi ne veut pas entendre parler de valeurs communes. Je remarque que les deux courants sont souvent des alliés implicites.

Au Québec, ce qu'on a appelé le Renouveau pédagogique a vu par exemple se concrétiser une alliance entre le monde

de l'entreprise, soucieux de former des travailleurs pas nécessairement cultivés mais «compétents» (d'où l'accent mis sur les compétences et non plus les savoirs), et une gauche libertaire pour qui il fallait «libérer» les jeunes et faire table rase (c'est presque écrit en toutes lettres dans les programmes) de l'éducation humaniste avec sa rigueur et sa hiérarchie des savoirs.

Vous me demandez ce qui distingue aujourd'hui les progressistes des conservateurs ? J'ai le goût de vous répondre que, compte tenu des leçons du XX^e siècle, on ne peut plus être progressiste aujourd'hui sans une certaine dose de conservatisme, sans la conscience de notre héritage humaniste. Que cela nous rapproche d'une partie de la droite m'importe peu. Nous vivons dans une société qui a tendance à prêcher le mouvement continu, pour ne pas dire l'agitation permanente. Cela ne contribue pas à clarifier la distinction entre progressisme et conservatisme, ni à savoir de quel côté se trouve la modernité. Vouloir enseigner les humanités aux classes populaires, c'est à mon avis être de gauche et moderne. Saper les fondements d'une culture humaniste au profit d'une mode pédagogique supposément démocratique, ce n'est pas être de gauche, c'est être néolibéral même si une partie de la gauche se laisse abuser par cette idée. C'est favoriser l'inculture des pauvres qui n'ont pas les moyens de se payer les collèges privés.

Car ce qui distingue encore aujourd'hui la gauche de la droite, c'est que la première aura toujours un préjugé favorable pour les plus démunis. C'est une distinction essentielle. Incontournable. D'ailleurs, les premiers socialistes, les socialistes utopiques ne plaçaient-ils pas l'éducation des ouvriers loin devant les salaires et les conditions de travail ?

MBC. Antoine Robitaille rapportait plus tôt cette année que la référence à l'Occident est proscrite au Québec, qu'ils sont très peu nombreux à s'en réclamer positivement. Pourtant, bien des experts sur la question du terrorisme affirment que c'est l'Occident qui est menacé dans un conflit global prenant au moins partiellement l'allure d'un choc des civilisations. Est-ce le cas selon vous? Certains cherchent à présenter le pacifisme contemporain comme la manifestation d'une civilisation dévitalisée, en le situant dans la continuité de Munich. D'autres parlent du syndrome de Weimar, en critiquant l'incapacité qu'ont nos démocraties à défendre les principes sur lesquels elles sont fondées. Sommes-nous selon vous dans des circonstances qui méritent de telles références?

C.R. J'ai parfois l'impression que le Québec rêve de s'installer en permanence dans l'adolescence. L'adolescence, c'est cette période de la vie que la culture démocratique et en particulier les médias de masse imposent à nos jeunes et durant laquelle ils doivent rejeter en bloc l'héritage de leurs parents et de l'histoire. L'adolescent ne fait pas d'enfants, il est sur le *party* permanent, il essaie de ne jamais choisir, de garder toutes les portes ouvertes et joue le jeu de la séduction et des modes. C'est terrible d'être adolescent aujourd'hui, on est l'objet de toutes les manipulations, de toutes les convoitises. Je veux bien que l'on soit adolescent à 16 ans, mais à 30, 40 et 50 ans, c'est autre chose. On doit apprendre à faire la part des choses et surtout assumer la responsabilité de transmettre l'héritage culturel que nous a légué l'histoire. Je m'étonne toujours de l'importance que l'on accorde à la préservation de la nature alors que l'héritage culturel occidental, les classiques, notre passé catholique, notre histoire comptent souvent pour des prunes. Je ne connais pas un pays du monde où l'on aurait poussé l'inconscience au point de proposer un programme d'histoire qui ne mentionne pas deux événements aussi fondateurs que la Conquête et les insurrections de 1837-38. C'est comme faire de la géométrie sans savoir ce qu'est un segment de droite. C'est ce manque de maturité que certains voudraient ériger en système et glorifiant l'ambivalence adolescente des Québécois, leur façon de manger à tous les râteliers, de jouer les candides

et les pacifistes en toute circonstance, leur refus de faire des choix difficile, de s'assumer au fond. L'indépendance, pour moi, c'est le projet extraordinaire qui consiste à passer à l'âge adulte.

Je ne crois pas au choc des civilisations tel que l'a théorisé Samuel P. Huntingdon. Je crois que le choc que nous vivons est beaucoup plus profond que cela. Ce n'est pas un choc avec l'Islam. Ce serait beaucoup trop simple. C'est un choc avec nous-même, un choc avec cette partie de nous-même qui rejette l'Occident, qui rejette la civilisation qui a fait Auschwitz, mais qui a aussi inventé les droits de l'homme. Il n'est pas facile de demeurer humaniste après cela. Mais, avons-nous d'autre choix ? Pour beaucoup de tiers-mondistes et aussi d'écologistes, nous sommes devenus la lie de l'humanité. Je pense à cette phrase terrible de Vigneault : « C'était une jolie planète la terre... avant qu'elle ne soit frappée d'humanité ». Et pourtant, il n'y a pas de poète plus humaniste que Vigneault. Le rejet de l'humanisme ne vient pas de l'étranger, il vient de l'intérieur même de nos sociétés. Il est en chacun de nous. Je pense que l'occident est en guerre contre lui-même.

Le terrorisme fut une invention des nihilistes occidentaux bien avant d'avoir été récupéré par les islamistes. Le terrorisme moderne n'a rien à voir avec l'assassinat d'Henri IV. C'est une arme moderne destinée à créer la terreur par l'entremise des médias de masse. Sans médias de masse, il n'y a pas de terrorisme. C'est ce qu'avait très bien compris Yasser Arafat, après les Brigades rouges et la Bande à Bader.

L'administration conservatrice américaine, avec sa vaste ignorance, a eu tendance à percevoir la montée de l'islamisme selon les modèles militaires traditionnels. C'est pourquoi elle y a répondu par une offensive militaire classique.

Les comparaisons avec Weimar et Munich sont trompeuses. À l'exception de l'Iran, qui est un cas un peu spécial et qui n'a ni la puissance militaire de l'Allemagne de 1939 ni celle de l'ancienne URSS, les pays occidentaux ne font pas face à une offensive militaire des pays islamistes. C'est pourquoi le pauvre George W. Bush, malgré sa bonne volonté, n'arrive jamais à nous expliquer ce qui se cache derrière cet ennemi terroriste qu'il dit combattre à coup de missiles. Le combat contre les islamistes se mène plutôt à l'intérieur de chaque pays. Ce n'est pas le combat contre l'Allemagne nazie, plutôt celui contre les cinquièmes colonnes communistes après la guerre en France et en Italie. C'est d'abord un combat idéologique qui exige que nous ayons confiance dans nos propres valeurs, celles de la démocratie, des droits de l'homme et de l'humanisme moderne.

MBC. Vous ne faites pas mystère de vos convictions souverainistes et vous cherchez à les thématiser au point de les inscrire dans le domaine international, ce qui vous distingue de la pensée souverainiste officielle qui n'aborde généralement la situation internationale qu'à travers l'optique de ce que l'on pourrait appeler un messianisme progressiste et post-moderne, où semble se déployer une perspective impolitique sur le devenir du monde, et sur la place que pourrait y jouer le Québec, comme c'était le cas de certains députés péquistes plaçant pour une république verte censée évangéliser la planète aux vertus de l'écologisme. Quelle serait cette vision? Vous avez déjà formulé deux futurs possibles pour la politique internationale des souverainistes québécois: « si les souverainistes adhèrent à l'idée selon laquelle le danger principal dans le monde est aujourd'hui représenté par l'extrémisme islamiste, le terrorisme et la propagation des armes de destruction massive, ils se retrouveront inévitablement aux côtés des États-Unis. Ils pourront bien sûr diverger d'opinion, être plus ou moins multilatéralistes, refuser le diktat américain lorsque celui-ci s'exprime de façon autoritaire, ils n'en considéreront pas moins les États-Unis comme un allié essentiel dans le combat pour la démocratie. Si au contraire, les souverainistes se rallient au point de vue français selon lequel l'Amérique représente aujourd'hui le principal facteur de guerre et d'instabilité dans le monde, les conséquences seront radicalement différentes. [...] Si les États-Unis sont devenus la puissance menaçante et agressive que l'on dit, le Québec sera toujours mieux protégé dans le Canada que seul face au monstre américain ». Invitez-vous les Québécois à trancher entre ces deux perspectives? De quelle manière synthétiser l'alliance naturelle du

Québec avec la France avec une vision américaine des problèmes qui interpellent aujourd'hui les démocraties occidentales ? Vous avez déjà évoqué la possibilité d'un atlantisme québécois : est-ce qu'une telle perspective rend compte correctement du destin international que vous proposez au Québec, surtout dans un contexte où ils sont de plus en plus nombreux à diagnostiquer une faille atlantique entre l'Europe et l'Amérique ?

C.R. Je pense qu'on ne fait pas l'indépendance seulement pour soi-même. J'ai assez parcouru les petites nations européennes pour savoir qu'arriver au monde, c'est aussi avoir quelque chose à offrir au monde. Le Québec doit avoir quelque chose de nouveau et d'original à offrir à la table des nations s'il veut s'y asseoir. Je vis à l'étranger, en faisant des va-et-vient continuels, depuis une dizaine d'années. Cela m'a rendu plus souverainiste que jamais. Car je découvre à chaque jour notre originalité, notre personnalité unique dans le monde. Nous sommes la voix d'une Amérique française, le vieux rêve noble de Lionel Groulx dont il ne faut pas avoir honte. Nous représentons un mélange unique d'américanité et de culture chrétienne et française. Nous avons inventé une façon particulière d'entrer en rapport avec ce continent, avec son territoire, avec les peuples amérindiens, avec sa diversité.

Alors que le Canada est toujours absorbé par le monde anglo-protestant et que les États-Unis sont tirés en permanence vers l'ouest, nous représentons une sorte de pont entre l'ancien et le nouveau monde. Nous avons la chance de pouvoir prendre ce qu'il y a de meilleur dans les deux. On a la politique étrangère de sa géographie, dit-on. Or, notre géographie, c'est celle de l'atlantisme. Plutôt que de se réfugier dans un pacifisme à la mode et réducteur, les Québécois doivent assumer leur américanité et leur européenité. S'il y a un pays dans le monde qui doit adhérer à l'OTAN, c'est nous. Nous avons un lien presque incestueux avec les États-Unis où l'on trouve autant de descendants de

Canadiens français qu'au Québec. Nous avons un lien fondé sur une culture largement commune avec la France. C'est un cocktail unique qui nous permet de puiser aux deux grandes sources de la pensée politique moderne.

Le nationalisme *canadian* est en train de nous imposer sa vision des États-Unis. Celle d'un ogre prêt à nous avaler. On comprend qu'une jeune nation frileuse mise au monde par des loyalistes comme le Canada anglais pense ainsi. Mais, ça ne peut pas être le point de vue du peuple d'où est issu Jack Kérouac, ni des descendants de ceux qui ont exploré et possédé le continent américain du Saint-Laurent aux contre-forts des Rocheuses. Cet anti-américanisme issu des milieux les plus nationalistes du Canada anglais ne peut pas nous tenir lieu de politique étrangère. Nous avons la capacité de parler au cœur de l'Amérique parce que nous en faisons partie depuis le début de notre histoire, parce que nous avons éprouvé les premiers la grandeur de ce continent. Un Québec indépendant ne pourra pas être en opposition permanente avec son voisin du sud pour des raisons stratégiques évidentes. Mais ce qui est extraordinaire, c'est qu'il n'aura pas non plus à l'être.

Vous parlez de la faille atlantique. C'est une faille qu'il importe justement de combler. Devant la montée de l'Asie, l'Amérique et l'Europe vont de plus en plus se retrouver, comme les pays européens aujourd'hui, devant la nécessité de s'unir. Cela les Américains ne le comprennent pas encore. Ils misent évidemment sur l'Inde et sur quelques pays asiatiques. Mais, à mesure que l'Europe se réveille — et elle se réveille même si c'est lentement —, les États-Unis vont devoir redécouvrir les liens étroits qui les unissent à l'Europe. L'arrivée des anciens pays de l'est, qui se perçoivent comme des Européens mais ont un lien atlantique fort, va contribuer à rapprocher l'Europe des États-Unis. Il y a

deux ans, pour la première fois un président américain a commencé un voyage en Europe à Bruxelles.

Je rêve souvent de la voix originale que nous pourrions faire entendre dans ce contexte. D'ailleurs, nous la faisons déjà entendre un peu, même si c'est de façon boiteuse et dans le carcan canadien. Ce traité sur la diversité culturelle adopté à l'UNESCO qui aidera les pays à défendre leur culture nationale est une pure invention québécoise. Jamais, sans nous, le Canada n'y aurait porté le moindre intérêt. Dans la Francophonie, on nous perçoit vraiment comme les messagers de tout un continent.

MBC. Je reprends le questionnement sur vos convictions souverainistes : vous écriviez dans votre dernier livre : « créer une nation, c'est faire un geste volontariste, toujours dramatique et parfois violent. Les pragmatiques à eux seuls peuvent difficilement accoucher d'une nation ». N'est-ce pas cette conscience du tragique et de la grandeur qui manque dans le Québec contemporain ? Croyez-vous les souverainistes encore capables de croire en une destinée québécoise, ce que l'actualité ne semble pourtant pas suggérer ? L'utopisme multiculturel des souverainistes n'est-il pas le signe d'une difficulté de plus en plus grande du Québec officiel à assumer sa propre histoire, ce qui, suggérerait Jacques Beauchemin, ne peut que générer une désastreuse impuissance politique ? N'en avait-on pas une manifestation de plus dans la difficulté qu'ont eue les souverainistes à critiquer le nouveau programme d'histoire qui en appelait à un décentrement complet de la question nationale dans la conscience collective, par crainte d'apparaître xénophobe aux yeux de la conscience contemporaine ?

Il faut admettre qu'il y a quelque chose d'irrationnel et de mythique dans l'idée de l'indépendance. Une fois qu'on a fait toutes les démonstrations économiques, qu'on a examiné toutes les conjonctures politiques, qu'on a compté tous les sous et disséqué tous les traités constitutionnels — et je n'ai rien contre cela — il reste un choix à faire. Or, ce choix est existentiel. Il ne peut pas être utilitariste. Il concerne notre identité profonde, notre héritage et la lecture que nous faisons de 400 ans d'histoire. Un jour, les peuples se retrouvent devant une intersection et ils doivent

choisir. Quand Trudeau a fait le coup d'État constitutionnel de 1982, il a posé un geste violent, illégitime et arbitraire. Il a choisi sa nation et posé un geste historique. C'est ce courage que n'a pas eu Robert Bourassa dans les années qui ont suivi comme l'a démontré Jean-François Lisée. Le pacifisme naïf et adolescent nous éloigne malheureusement de l'indépendance. Car, pour faire l'indépendance, il faudra trancher quelque chose. C'est cette violence symbolique que les Québécois n'osent pas encore assumer.

Mais, je crois que les réalités historiques nous rattrapent tôt ou tard. Comment faire semblant d'oublier que ce que Lord Durham avait souhaité est en train de se réaliser dans le grand Canada démocratique et multiculturel. Il ne s'agit plus d'assimilation, mais de marginalisation. Nous serons bientôt 20 %, puis 15 % et 10 % des habitants de ce pays. Comment être citoyen d'un pays où votre disparition est déjà inscrite sur le calendrier de l'histoire ? Or, je crains que si les choses tardent, nous ne voyions apparaître un jour une forme de ressentiment à l'égard de l'immigration. Rappelez-vous des émeutes de Saint-Léonard. Nous serions bien le seul pays où ces questions ne se poseraient pas. Certes, les immigrants vont aujourd'hui à l'école française, mais seulement 50 % s'intègrent vraiment. Je crois que nous assistons actuellement à une bilinguisation du Québec. Nous sommes déjà un des peuples les plus bilingues du monde et le gouvernement ne trouve rien de mieux que de commencer à enseigner l'anglais en première année. Les immigrants comprendront le message.

Le discours multiculturel n'a jamais eu d'autre rôle que de nous marginaliser et de nous faire croire que nous ne comprenons rien au monde moderne. D'où la surprise de voir des souverainistes s'en revendiquer — par culpabilité peut-être encore... On veut nous faire croire que nos ancêtres

étaient des paysans incultes et étroits d'esprits alors qu'ils ont accueilli plus d'immigrants que nous n'en accueillerons jamais et qu'ils ont été les premiers à formuler une synthèse originale entre les cultures américaine, européenne et amérindienne: la culture canadienne française et aujourd'hui québécoise. La rencontre des cultures est déjà constitutive de ce que nous sommes. Personne n'a de leçon multiculturelle à nous donner. Surtout pas les sociétés anglo-saxonnes qui ont inventé les ghettos ethniques.

On ne peut pas simplement convaincre les Québécois de faire l'indépendance avec des arguments de comptables. Aucun peuple au monde n'a fait l'indépendance pour des raisons économiques. L'indépendance devrait-elle nous appauvrir — même si je ne crois pas que ce sera le cas — elle serait quand même souhaitable. Croyez-vous que les Algériens regrettent leur indépendance même si elle a été suivie d'une série de malheurs? Je ne connais pas de peuple indépendant qui regrette de l'être. Des pays développés, comme la Slovénie et l'Irlande, aux pays les plus pauvres d'Afrique. Alors, vous comprenez l'ironie de voir quelques politiciens frileux s'inquiéter de la perte de quelques points de péréquation. Les indépendantistes se sont souvent laissés enfermer dans ce genre de raisonnement. Il est temps de revenir aux raisons fondamentales qui justifient ce projet extraordinaire. Je vois tellement de sociétés désabusées, sans projets autres que de s'enrichir un peu plus, que d'offrir à leurs enfants trois iPods et cinq écrans plasma. Nous avons la chance de caresser l'une des dernières grandes utopies encore vivantes. Il se pourrait très bien que, dans un siècle, le nombre de pays à l'ONU ait encore doublé. L'idéal national n'est pas un choix utilitariste, c'est un choix noble qu'il faut présenter ainsi à nos concitoyens. Ce n'est pas un hasard si, dans un monde où triomphe l'individualisme mercantile, l'idée nationale est en recrudescence. Elle consti-

tue l'un des derniers ciments sans lesquels la démocratie perd son sens. Je ne prêche pas pour autant l'indépendance pour tous les peuples. Mais quand on a la chance comme le Québec d'en être au seuil, on le franchit.

MBC. Ce qui me permet de revenir sur votre dernier livre. Ce qui est surprenant, c'est l'insistance que vous avez à retrouver dans l'Amérique historique la trace française, celle de nos explorateurs, celle des exilés canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre. D'une certaine façon, est-ce la question qui traverse bien de vos travaux : l'empreinte qu'ont pu laisser les Québécois dans l'histoire, aussi discrète soit-elle ?

C. R. Quant j'avais huit ans, mon grand père me parlait de la pendaison de Louis Riel comme s'il y avait assisté. Il en parlait comme s'il l'avait vue de ses yeux. Ce n'est que plus tard que j'ai compris que c'était mathématiquement impossible. Pourtant, cet événement était aussi récent dans sa mémoire que le lac Meech pour moi. À force de fréquenter les Européens, mais aussi les Américains, j'ai réalisé combien notre histoire était à la fois riche et puissante. Combien elle faisait entendre une note unique, celle de l'Amérique française.

Or, le Québec est à cette Amérique française, ce qu'Israël est aux Juifs et à leur héritage, l'Arménie aux Arméniens, le Kurdistan irakien aux Kurdes, l'Irlande aux Irlandais et l'Écosse à l'immense diaspora écossaise. Le Québec n'est pas seulement porteur de sa propre destinée, mais d'un héritage historique qui le dépasse. Il faudrait parler de civilisation. Il traîne derrière lui le poids historique de toutes les communautés françaises d'Amérique qui nulle part ailleurs ne jouissent, pour perpétuer leur mémoire, d'un État où ils sont majoritaires. Vous noterez d'ailleurs que les peuples que j'ai mentionnés et qui ne sont pas encore indépendants sont tous plus ou moins tentés par l'idée. Beaucoup plus, à tout le moins, que les Hongrois de Slovaquie ou les fran-

cophones de Belgique par exemple. C'est qu'ils portent sur leurs épaules une responsabilité historique particulière.

On ne pourra pas faire l'indépendance sans cette conscience historique. Devenir adulte, c'est justement assumer cet héritage et cette conscience. C'est l'offrir en partage au monde. ■

Le débat linguistique

**LA BÊTE NOIRE
D'ANDRÉ BOISCLAIR**

Il existe parfois des contextes où des personnalités publiques, croyant se confier dans une certaine intimité ou estimant avoir retrouvé une relative liberté de parole, s'expriment avec une franchise sans retenue. Cela s'est souvent produit, par exemple, lorsque des politiciens québécois anglophones se sont laissés aller à s'en prendre avec un fiel d'une virulence excessive en discutant avec des journalistes d'hebdomadaires locaux anglophones de l'Ouest de l'île de Montréal. Péchant par imprudence, ces personnes se faisaient prendre à croire que leurs propos ne parviendraient qu'à un public unanimement fédéraliste pour qui aucune limite n'existe lorsque vient le temps de pourfendre les « *separatists* ».

Ce fut notamment le cas lorsque le 14 avril 2003, le maire de Dorval, Peter Yeomans, exprima sa joie de voir le Parti libéral de Jean Charest soutirer le pouvoir au Parti québécois de Bernard Landry en déclarant, « Nous sommes débarrassés d'un gouvernement raciste et très oppresseur et la démocratie pourra enfin s'exprimer »¹. Ce fut également le cas lorsqu'en juillet 2003, le révérend Darryl Gray, président d'Alliance Québec d'alors, critiquant la mollesse du gouver-

* L'auteur a été président régional du Parti québécois de Montréal-Centre d'octobre 2002 à décembre 2005

1 *The Suburban*, 21 avril 2003 - traduit de l'anglais

nement canadien dans le dossier du Darfour, compara la situation des anglophones du Québec avec le génocide des Noirs animistes du sud du Darfour en lançant, « Aujourd'hui, c'est le Soudan. Demain, ce pourrait être ici »².

Et que dire de ce 14 février 1990, date à laquelle le chef du Parti Égalité, Robert Libman, faisait campagne contre la clause de société distincte de l'accord du Lac Meech auprès d'étudiants réunis à l'Université McGill. Se croyant loin de toute oreille francophone, il lança, « Serait-il exagéré d'imaginer [...] qu'un gouvernement ultra-nationaliste adopte une loi affirmant que l'interdiction de se faire avorter constitue une limite raisonnable à la liberté individuelle ? » Une telle mesure pouvait être imposée, selon M. Libman, « de façon à perpétuer la race [sic] en nombre suffisant, aux yeux des nationalistes, pour préserver et promouvoir l'identité distincte du Québec ». Le chef du Parti Égalité ajouta également craindre qu'on se serve de la clause de société distincte pour limiter le nombre de livres anglais dans les librairies.

En mai 2004, c'est ce même M. Libman qui, devenu membre du Conseil exécutif de la grande Ville fusionnée de Montréal, cherchait à convaincre ses commettants de Côte-Saint-Luc de rejeter la défusion. Il se voulut persuasif en attirant leur attention sur le recul du français à l'Hôtel-de-ville de la puissante métropole du Québec depuis l'élection d'une beaucoup plus forte proportion de candidats du parti du maire provenant de l'ouest anglophone de l'île de Montréal que de l'est francophone. « 40 % [du Conseil municipal] est maintenant non-francophone. Sept des onze membres du Comité exécutif sont maintenant non-francophones. Les réunions du caucus se déroulent à 60 % en anglais »³, s'extasiait-il, invitant ses commettants de l'Ouest-de-l'île à saisir cette occasion de domination anglophone.

2 *The Suburban*, 14 juillet 2003 - traduit de l'anglais

3 *The West Island Chronicle*, 12 mai 2004 - traduit de l'anglais

À l'inverse le mois précédent, son concitoyen Anthony Housefather, conseiller municipal de l'ex-arrondissement montréalais de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest et ex-président d'Alliance Québec, avait avancé lors d'un débat théoriquement intime à la synagogue Luc Beth Zion que les anciennes villes de Côte-Saint-Luc et Hampstead, auraient du mal à protéger leur «caractère culturel distinct» si elles continuaient à faire partie de la grande ville de Montréal. «C'est impossible. Car on pourrait utiliser le même argument en disant: "pour défendre son caractère distinct et sa culture, Israël devrait être englobé dans un État palestinien". Quelle est la différence?» (*Le Devoir*, 18 avril 2004, page A1), avait-il déclaré, comme si les Montréalais devaient être considérés comme des gens fondamentalement hostiles.

Tout candides qu'ils soient, ces cas extrêmes de déclarations émises sans filtre politicien suffisamment serré en disent souvent plus long sur ce qui habite véritablement les entrailles d'une personnalité publique, voire d'une collectivité. D'ailleurs, lors des référendums du 20 juin 2004 sur les défusions, c'est le point de vue isolationniste de Housefather qui a eu le dessus sur celui plus conquérant de Libman, la totalité des banlieues anglophones de l'Ouest votant massivement pour la défusion et la consécration des deux solitudes. Bref, le débat linguistique et identitaire a beau être la source d'un émotif et périlleux clivage au sein de la société québécoise, il arrive parfois qu'à la faveur d'un certain alignement de planètes, quelques-uns de nos politiciens, de quelque camp qu'il soit, se permettent d'aborder cette question sensible avec une étonnante sincérité.

Il semble que de telles conditions aient été réunies le 2 juin 2005 lorsqu'André Boisclair, alors simple citoyen libre de toute ligne de parti, accorda une longue et instructive

entrevue à l'animatrice Marie-France Bazzo, dans le cadre de l'émission *Indicatif présent* de la Première Chaîne de Radio-Canada. En cette veille du dernier Congrès national du Parti québécois, les médias prédisaient alors avec assurance l'obtention prochaine d'un solide vote de confiance des délégués péquistes à l'égard de Bernard Landry. Sur le point de déménager à Toronto pour y occuper un poste de conseiller au sein du cabinet de consultants McKinsey & Company, André Boisclair avait donc l'intime conviction qu'il serait en retrait de la vie politique active pour au moins quelques années.

Parlant de son année passée à la Kennedy School of Government et de son emploi prochain dans le secteur privé torontois, André Boisclair laisse tomber : « Je ne me sens pas encore prêt à rentrer. [...] J'ai encore besoin de cette distance. J'ai besoin de continuer d'observer. »

« Une distance par rapport au Québec ou une distance par rapport à la politique, André Boisclair ? », demande aussitôt Marie-France Bazzo.

« Mon sevrage par rapport à la politique, [...] puis aussi par rapport au Québec », répond-il avant de parler de l'expérience d'un récent séjour à Tokyo dans le cadre de ses études et de l'extrême contraste entre la densité d'occupation du territoire de la capitale japonaise en comparaison de celle du Québec. « Tu ne peux pas regarder le Québec de la même façon quand tu as vu ce genre de choses là », conclut-il.

Quelques minutes plus tard, Marie-France Bazzo lance, « [...] Vous irez en fin de semaine à ce congrès du Parti québécois. Vous allez y assister. Ce n'est pas très bon pour le sevrage, ça. »

« Je vais voir des amis. Ce n'est pas vrai que la politique, c'est quelque chose qu'on fait juste entre personnes qui s'intéressent à la politique. [...] Donc, je garde un réseau d'amis actifs près de moi. Puis, ce sont des gens avec qui je continue de dialoguer, et puis j'espère continuer longtemps aussi », répond André Boisclair.

« Dans le PQ ? Est-ce que vos affinités sont encore là ? Parlez-moi un peu du Parti québécois tel que vous l'avez... avec le recul, en continuant à prendre des nouvelles, en continuant à avoir des amis là. Est-ce que c'est encore un parti qui vous conviendrait ? », questionne Marie-France Bazzo.

Après un bref instant de réflexion, André Boisclair répond, « Bien écoutez, ma famille politique est la famille du Parti québécois. Cette famille, elle est talentueuse. Cette famille a aussi ses travers. Puis il y a des choses parfois, quand je regarde ce qui se passe au Parti québécois puis je regarde le comportement de quelques-uns là c'est, "Haaa ! Qu'est-ce que j'ai en commun avec ces gens-là ?" [...] Je suis encore un fier membre du Parti québécois. Je souhaite cependant qu'avec le temps et peut-être avec la distance que j'ai pris [sic], que les gens du Parti québécois aient plus de confiance dans leur propre talent. C'est frappant quand on passe un bout de temps aux États-Unis, de voir combien au Parti québécois de façon particulière et dans la société québécoise de façon générale, combien on est angoissé puis complexé par rapport au succès⁴. [...] »

4 André Boisclair a plus récemment émis à nouveau cette opinion lors d'une conversation avec le docteur Réjean Thomas enregistrée le 28 août 2006 dans le cadre de l'émission « L'autre midi à la table d'à côté » diffusée deux jours plus tard à la Première Chaîne de Radio-Canada. M. Boisclair y attribuait la « peur du succès » des Québécois à un « vieux fond judéo-chrétien » (Le Devoir, 30 septembre 2006, page A7).

« Qu'est-ce que ça veut dire, ça, appliqué au Parti québécois ? On parlerait de quoi ? », insiste alors Marie-France Bazzo.

Sans hésitation, André Boisclair lance, « Ça veut dire que parfois... Je regarde le débat sur la langue en ce moment au Parti québécois. Je nous trouve parfois frileux. [...] Je trouve que lorsqu'on parle de l'avenir du Québec [...] attention là, on ne peut pas juste défendre la souveraineté du Québec en disant qu'est-ce qu'on fera de mieux, nous, [qu']en tant que province dans un état souverain, comment on va mieux gérer la Santé, les routes et les Affaires municipales ou la Culture, mais plutôt inviter les gens du PQ à dire ça sera quoi notre contribution sur la scène internationale. Est-ce qu'on peut parler de la souveraineté sans se comporter comme des provinciaux, comme des provincialistes ? Ça, c'est nouveau comme discours au Parti québécois. [...] Si on veut la souveraineté, c'est parce qu'on a des choses à dire au Monde. »

Plaçant le débat linguistique, en tant qu'« argument provincial », en opposition avec les grands enjeux internationaux tels « la suite du protocole de Kyoto » et « comment on envisagerait les choses [...] à la fin de la mise en œuvre du protocole qui est prévu pour 2012 », André Boisclair appela les péquistes à « essentiellement parler de la souveraineté sans utiliser des arguments provinciaux et puis plutôt essayer de placer le Québec dans une conjoncture internationale ». « C'est le genre de choses, moi, que je souhaite voir au PQ, qui a été peu présent. Donc, on a regardé un peu parfois tournés sur nous-mêmes. On a débattu souvent entre nous, parfois je dirais avec une tendance de gens un peu frileux et je vois évoluer les choses autrement et puis ça me fait du bien. »

Invité à commenter le plus récent sondage accordant 52 % d'appuis à la souveraineté, André Boisclair réagit en lançant, « Moi je dirais attention, attention, attention. C'est sûr qu'un sondage comme celui-là, je ne lèverai pas le nez là-dessus puis je vais prendre tous les appuis qu'on peut nous donner. Mais quand je regarde... La souveraineté, ce n'est pas juste un projet politique comme un projet de loi qu'on veut faire adopter puis il y a plus ou moins d'appui au projet de loi puis on profite d'une conjoncture pour que le projet de loi soit adopté avec le plus d'appuis possible. On parle d'une transformation majeure. C'est l'organisation de l'essence même de notre nation. J'espère que ça ne se fera pas nécessairement par rejet de l'autre puis en réaction à l'autre. Est-ce que les Québécois, pour une fois, pourront se faire un cadeau à eux-mêmes ? Est-ce qu'ils pourront eux-mêmes, au-delà de tous les débats de chiffres, décider, faire le choix très conscient d'assumer leurs responsabilités comme nation dans le Monde, puis d'essayer de dialoguer de façon la plus efficace possible, de façon la plus productive possible avec les autres nations du Monde ? Moi, c'est ce que je souhaite à moyen terme. Est-ce que ça pourrait arriver plus vite à cause d'une conjoncture ? Tant mieux, mais attention, Ce n'est pas sur cet élan que je souhaite que le débat politique nous conduise à la souveraineté ».

« En fait, vous souhaitez une autre nature de nationalisme. En fait, il y a différentes formes de nationalisme mais c'est un nationalisme ouvert pour lequel vous êtes preneur », cherche alors à conclure Marie-France Bazzo.

« Bien, je regarde... Je suis l'héritier des batailles de la génération de mes parents », affirme André Boisclair. « Ces certaines dames anglaises chez Eaton, moi je ne les ai jamais connues. Puis je n'ai pas eu à marcher dans les rues pour... Je n'ai pas fait la bataille du McGill français. Je n'ai pas fait

ces batailles que mes parents on bien menées alentour de la loi 101 en particulier. Aujourd'hui, je suis un héritier de ces batailles là. Il faut être capables de se dire parfois, bien on a gagné. Puis on prend ça puis on met cette victoire en banque puis on essaie de développer notre confiance. Au fur et à mesure qu'on a de la confiance qui se développe, ne pas toujours avoir à se sentir le besoin de se définir par rapport aux autres. Mon identité québécoise, je ne veux pas moi la définir uniquement par rapport aux Canadiens. Je ne veux pas non plus la définir uniquement dans un contexte nord-américain. Je veux comme Québécois avec les miens, mes amis, avec les animateurs de cette société, nous dire comment on pourrait avec notre talent, notre énergie, essayer de continuer un dialogue entre les Nations qui soit plus efficace, plus près de nos valeurs.»

Revenant à la charge, Marie-France Bazzo demande, « Alors, quand Yves Michaud arrive avec cette proposition pour limiter l'accès des anglophones et des allophones au cégep anglais⁵, est-ce que ça vous semble un peu frileux comme mesure? »

La réplique à cette courte perche tendue sera aussi longue que limpide. Le futur chef du PQ y répond, « Bien, je ne suis pas, moi, de cette école qu'il faille au Parti québécois toujours agiter ces drapeaux pour essayer de mobiliser les membres du Parti québécois. Souvent, le débat sur la langue

5 Cette proposition n'était pas celle du très médiatisé Yves Michaud mais bien plutôt celle de SPQ Libre, club politique de syndicalistes et progressistes au sein du Parti québécois. Elle avait plutôt été rédigée et promue par Mario Beaulieu, ex-président régional du PQ de Montréal-Centre de 1997 à 2002, aujourd'hui vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et porte-parole du Mouvement Montréal français. Ladite proposition avait été acheminée sous diverses formes au Congrès national par le Comité national des jeunes, les régions de Montréal-Centre, Montréal-Ville-Marie, Laval, Laurentides, Lanaudière et de la Montérégie de même que par les circonscriptions de Rosemont et Gaspé.

a été – on l’a vu à quelques reprises, j’ai même contribué à ce genre de stratégie – le débat sur la langue est agité pour essayer de susciter du bruit dans l’opinion publique.» « Je pense que le débat... le moteur, ce que mon ami Joseph Facal a déjà appelé l’énergie derrière le débat sur la souveraineté, il ne se fera plus alentour de la question linguistique », tranche catégoriquement André Boisclair. « Et je ne pense que ce soit en rouvrant des débats comme ceux-là, qu’on reprend de façon périodique, que va faire avancer les choses. Et ce qui assez drôle de regarder, c’est comment ça se fait que le PQ retombe toujours dans ces mêmes chemins? Et je pense qu’il ne faut pas adresser le blâme aux péquistes. Je pense que c’est indicateur de quelque chose de plus profond dans la société québécoise. Les membres du PQ là, c’est pas des gens complètement déconnectés de la réalité du milieu dans lequel on vit. Ce sont des gens comme vous et moi qui ont parfois leurs craintes, puis qui s’inspirent de ce qui se passe dans la société. Mais on dirait qu’il y a parfois cette difficulté à se réconcilier avec nos propres succès, de voir que même si les transferts linguistiques sont fragiles – une étude de Castonguay nous le montrait récemment – que de plus en plus de gens se dirigent vers le français, de comprendre que de plus en plus, si on souhaite que cette langue rayonne sur le plan culturel, c’est relié à cette capacité qu’on a de signer des ententes avec d’autres pays de la Francophonie. Le débat, à mon avis, est bien davantage là qu’il ne peut l’être dans des mesures qui peuvent sembler à court terme efficaces mais qui ne nous garantissent pas d’un plus grand succès, puis d’un avenir plus brillant pour la langue française. »

Plusieurs grands axes de la pensée du chef péquiste en matière de langue sont mis en évidence dans cette entrevue. Certaines de ces prémisses laissent perplexes. On note d’abord cette certitude selon laquelle la promotion de la souveraineté doit à l’avenir être surtout fondée sur l’accès

à des rapports plus étroits avec les autres États du Monde et que les affaires intérieures de l'État soient devenues presque ringardes à l'échelle du baromètre argumentaire souverainiste.

D'abord, on ne peut que donner raison à M. Boisclair lorsqu'il affirme que «si on veut la souveraineté, c'est parce qu'on a des choses à dire au Monde». Mais faut-il pour autant soutenir que «c'est le genre de choses, [...] qui a été peu présent» au PQ alors que les instances ce parti comptent depuis des décennies un Comité national des relations internationales ? Les débats québécois en faveur du libre-échange avec les États-Unis puis celui de l'ALÉNA n'ont-ils pas été animés par des ténors péquistes, et ces derniers n'ont-ils pas convaincus les électeurs souverainistes et en particulier, les militants de leur propre parti ? Cette base militante péquiste n'a-t-elle pas rugi autant que ses élus lorsqu'en avril 2001, le Sommet des Amériques s'est tenu à Québec sans que le gouvernement siégeant dans cette capitale y soit représenté ? Comment peut-on avoir prétendu une telle chose l'année même où était commémoré le quarantième anniversaire de la doctrine Gérin-Lajoie revendiquant le droit du gouvernement du Québec à se représenter lui-même sur la scène internationale dans ses champs de compétence exclusifs, un combat mené à bout de bras depuis des lunes par Louise Beaudoin et bien d'autres péquistes ? À la lumière de ces quelques faits, l'équation établie par M. Boisclair entre le peu d'intérêt allégué de la base militante péquiste à l'égard du «dialogue entre les Nations» et sa présumée frilosité en matière linguistique reste à faire.

Quant à la question de l'avenir du français au Québec, on ne peut que sursauter en examinant la légèreté avec laquelle M. Boisclair soutient que si elle a antérieurement été abordée plus activement par des porte-parole péquistes dont lui-

même, il ne s'agissait que d'une « stratégie » et que cet enjeu avait été « agité pour essayer de susciter du bruit dans l'opinion publique ». Les très nombreux militants péquistes qui ont participé à ces mobilisations passées préfèrent sûrement croire que leurs élus étaient sincères. C'est aussi le cas de l'ensemble des électeurs qui, n'étant pas encore saturés de cynisme, ont généralement accordé beaucoup plus de crédibilité au PQ qu'au PLQ en matière de défense du français, et le font toujours jusqu'à nouvel ordre. Négliger cet atout serait une erreur. Si le Parti québécois fondait davantage la quête de souveraineté des Québécois sur leur volonté de préserver leur identité et leur langue face à une mondialisation et une hégémonie culturelle anglo-américaine trop uniformisantes, parions que les Yvon Deschamps, Michel Tremblay et autres Robert Lepage de ce monde seraient moins en proie à la lassitude et aux questionnements à voix haute.

L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique

À cet effet, le dernier sondage sur le lien potentiellement établi par l'électorat entre la nécessité de la souveraineté du Québec et la préservation du français a beau n'être pas récent, il n'en est pas moins éloquent. Publiée en avril 2000 par MM. Jean-Marc Léger (président de Léger Marketing) et Richard Nadeau (professeur titulaire au département de science politique de l'Université de Montréal), l'étude⁶ adressait d'abord aux Québécois deux questions relativement courantes, l'une leur demandant de qualifier la situation du français et l'autre de désigner le parti leur apparaissant le plus apte à protéger cette langue. Il en ressortait que les deux tiers des francophones considéraient le français soit « menacé » soit « pas menacé mais en recul » (tableau 1) et fai-

6 *Le Devoir*, 27 avril 2000, page A7.

sait davantage confiance au PQ pour protéger leur langue (tableau 2).

TABLEAU 1 - PERCEPTIONS DE LA SITUATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

	Tous	Francos	18-34	35-54	55+
Menacé	44	49	41	4	40
Pas menacé mais en recul	17	18	23	14	15
Ni menacé, ni en recul	38	31	33	37	43

TABLEAU 2 - PARTI LE PLUS APTE
À PROTÉGER LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

	Tous	Francos	Souverainistes	Fédéralistes
Parti québécois	58	62	82	42
Parti libéral	16	12	4	27
Action démocratique	7	6	5	8
Aucun	11	11	6	12

TABLEAU 3 - PERCEPTION LINGUISTIQUES
ET APPUI À LA SOUVERAINETÉ AU QUÉBEC

	MENACÉ	PAS MENACÉ MAIS EN REcul	NI MENACÉ, NI EN REcul
Pour	55	46	24
Contre	33	43	66
Discrets	12	11	10

Sondage Léger et Léger. Terrain: du 30 mars au 2 avril 2000. Échantillon: 1001. Taux de réponse: 64 %. Les perceptions sur le français ont été mesurées à l'aide des deux questions suivantes: 1- À votre avis, le français est-il actuellement menacé au Québec? 2- (Si non à 1): même s'il n'est pas actuellement menacé, diriez-vous que le français perd du terrain en ce moment au Québec?

(Source: Le Devoir, 27 avril 2000, page A7)

Mais le volet suivant (tableau 3) offrait un éclairage sans précédent et jamais renouvelé par la suite sur l'influence de la perception de précarité du français sur l'adhésion au projet souverainiste. En effet, «deux questions ont été posées aux répondants. La première, posée à tous, est la question habituelle demandant au répondant s'il voterait pour ou contre la souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat si un référendum sur cette question avait lieu aujourd'hui. La seconde, posée uniquement à ceux qui ont exprimé l'intention de voter contre la souveraineté, demandait à ces

derniers s'ils modifieraient leur vote s'ils étaient à peu près certains que la souveraineté était nécessaire pour assurer la survie à long terme du français au Québec.» «Les résultats à ces questions confirment le potentiel de la question linguistique. L'appui à la souveraineté, de 41 % qu'il était à la question habituelle, passe à 53 % lorsqu'on ajoute à l'appui initial à l'option du OUI celui exprimé par les opposants (environ le quart) à la souveraineté qui modifieraient leur choix devant l'impératif d'assurer la survie du français. Ces résultats sont indicatifs et doivent être accueillis avec prudence. Ils indiquent néanmoins que l'argument linguistique pourrait avoir un impact significatif, voire décisif, dans un éventuel débat référendaire si les souverainistes pouvaient convaincre un nombre plus important d'électeurs que la survie du français passe par l'accession du Québec à la souveraineté»⁷, concluent les auteurs.

De 1980 à nos jours, le noyau dur des sympathisants souverainistes est lentement passé de 40 % à environ 45 % de l'électorat. L'insécurité linguistique pourrait bien être ce terreau fertile permettant enfin au mouvement souverainiste de franchir le cap démocratique de la majorité absolue. Mais y a-t-il véritablement matière à inquiétude linguistique légitime ?

La véritable vitalité du français au Québec

L'étude du chercheur Charles Castonguay (professeur titulaire au département de mathématiques et de la statistique à l'Université d'Ottawa, et expert reconnu en transferts linguistiques) rapidement évoquée ci-haut par M. Boisclair contredit brutalement la prétention sommaire du chef péquiste à l'effet que «de plus en plus de gens se dirigent

7 «L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique», Jean-Marc Léger et Richard Nadeau, *Le Devoir*, 27 avril 2000, page A7.

vers le français». Commandée par l'Office québécois de la langue française en vertu de l'article 160 de la Charte qui exige qu'un tel rapport soit fait au ministre responsable à tous les cinq ans, l'étude établit d'abord que la vitalité d'une langue «s'exprime par la persistance que mettent ses locuteurs natifs à l'utiliser et l'attraction qu'elle exerce sur les locuteurs natifs des autres langues». Il énumère et analyse ensuite minutieusement les différents facteurs affectant la comparabilité des données d'un recensement à l'autre entre 1971 et 2001. Négligés par d'autres chercheurs, ces facteurs sont :

- les modifications apportées par Statistique Canada aux questionnaires des recensements de 1991 et 2001 (libellé et ordre des questions), qui ont chaque fois eu «pour effet de gonfler de façon artificielle, en regard des recensements antérieurs, le pouvoir d'attraction du français au Québec»⁸;
- la migration interprovinciale, faisant en sorte que les nombreux «allophones anglicisés au Québec depuis 1971 sont recensés ailleurs au Canada en 2001, ce qui n'est pas le cas des allophones francisés»⁹, surestimant d'autant le pouvoir d'attraction du français;
- la mortalité, puisqu'en 1971, «les anglicisés de langue maternelle tierce étaient beaucoup plus nombreux que les francisés»¹⁰, et enfin;
- la politique de sélection des candidats à l'immigration, car il importe «de distinguer les substitutions linguistiques accomplies par des immigrés allophones avant d'arriver

8 « Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec : comparabilité et tendances 1971-2001 », Charles Castonguay, 2005, page 35.

9 *Ibid*, page 34

10 *Ibid*, page 34.

au Québec [...] de celles réalisées par les immigrés allophones après leur arrivée»¹¹.

Des francophones anglicisés

Le premier indice de vitalité du français étant sa persistance chez les francophones eux-mêmes, Charles Castonguay s'emploie à quantifier les Québécois de langue maternelle française qui abandonnent cette langue au profit de l'anglais en tant que langue d'usage au foyer. Traitant les données brutes des 30 années étudiées, il construit le graphique de la figure 1, sur lequel est particulièrement visible, entre 1986 et 1991, la chute draconienne de 33 000 francophones assimilés à l'anglais de plus qu'il n'y a eu d'anglophones assimilés au français. Le chercheur attribue cette brusque dégringolade aux modifications du questionnaire de recensement.

Une fois estimés les effets des quatre facteurs ci-haut mentionnés et leur marge d'erreur, le professeur Castonguay en conclut que si le questionnaire du recensement de 1991 avait été utilisé de 1971 à 1986, l'anglicisation nette des francophones (adoption de l'anglais comme langue d'usage par des francophones, moins adoption du français comme langue d'usage par des anglophones) «aurait alors été de l'ordre des 5000 personnes seulement comme, en moyenne, aux recensements de 1991 à 2001. Aucun progrès ni recul réel sur ce plan, donc, tout au long des 30 années à l'étude.»¹² Comprendons bien de cela que malgré l'adoption de la loi 101, il n'a jamais cessé d'y avoir, depuis 1971 et à tous les cinq ans, une moyenne de 5000 francophones assimilés à

11 « Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec: comparabilité et tendances 1971-2001 », Charles Castonguay, 2005, page 33.

12 Ibid

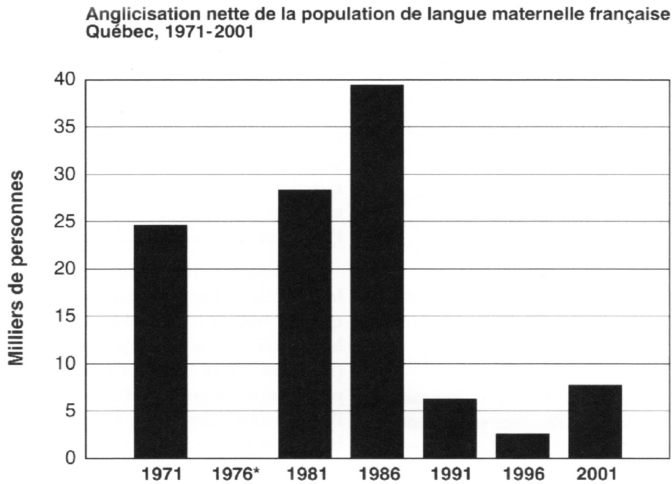


Figure 1 (avant neutralisation des facteurs de non-comparabilité)

(Source : « Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec : comparabilité et tendances 1971-2001 », Charles Castonguay, 2005, figure 2.1, page 16)

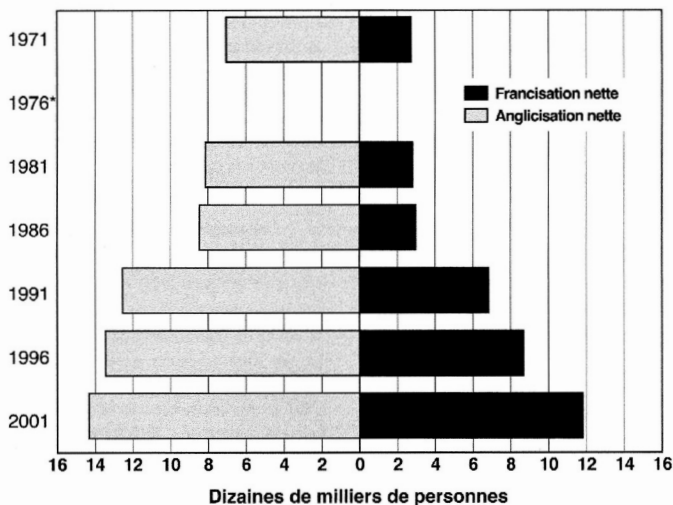
l'anglais de plus que d'anglophones assimilés au français. Voilà pour la persistance.

L'anglais attire toujours davantage les allophones que le français

Le second indice de vitalité du français étant le pouvoir d'attraction qu'il exerce sur les allophones, Charles Castonguay s'active ensuite à dénombrer les Québécois de langue maternelle autre que le français ou l'anglais qui adoptent le français ou l'anglais en tant que langue d'usage à la maison. Rassemblant les données brutes de 1971 à 2001, il élabore le graphique de la figure 2, sur lequel on note sans peine les sursauts de 1991 et 2001 attribuables aux changements apportés aux questionnaires de recensement.

M. Castonguay établit alors qu'en ne tenant compte que des corrections requises pour éliminer les seuls effets des modifications aux questionnaires et de la sélection des immigrants, l'avantage de 15 000 allophones en faveur du français depuis 1971 (60 000 substitutions vers le français contre 45 000 vers l'anglais) tombe déjà à 5000 en faveur de l'anglais. Puis le chercheur ajoute les conséquences de la mortalité des trois quarts des 18 000 substitutions nettes d'allophones de 56 ans et plus en 1971 (ils auraient eu 75 ans et plus en 2001). Tenant enfin compte du tamisage linguistique interprovincial, Charles Castonguay conclut qu'«au total, donc, malgré la vitalité nouvelle que manifeste le français au Québec, il y a eu plus – beaucoup plus, même – de

**Anglicisation et francisation nettes de la population allophone
(en dizaines de milliers)
Québec, 1971-2001**



* La question sur la langue parlée le plus souvent à la maison n'a pas été posée au recensement de 1976.

nouvelles substitutions réalisées sur le territoire québécois en faveur de l'anglais qu'en faveur du français entre 1971 et 2001. Autrement dit, en chiffres absolus tout comme en chiffres relatifs, la vitalité générale de l'anglais a progressé davantage au Québec que celle du français sur l'ensemble de la période à l'étude». Voilà pour le pouvoir d'attraction.

Les conclusions de Charles Castonguay montrent bien que la situation qui fait en sorte que depuis dix ans, entre 42 % et 46 % d'étudiants allophones pourtant issus des écoles françaises, poursuivent leurs études aux cégeps anglophones¹³ n'est qu'un symptôme parmi d'autres du statut encore déficient du français en tant que langue commune au Québec. Certains prétendent que beaucoup de jeunes allophones font ce choix par désir de bilinguisme. Pourtant, le fait que chaque année au cours de la dernière décennie, un maigre 0,5 % à 1 % des étudiants allophones provenant des écoles anglaises poursuivent les études aux cégeps francophones¹⁴ montrent bien que ce qui attire les allophones, même issus de l'école secondaire francophone, au cégep anglophone, ce n'est pas l'attrait du bilinguisme mais bien celui de l'anglais¹⁵. Et ce qui fait aussi partie du problème, c'est que le Québec, invité notamment par l'actuel chef du PQ à mettre «cette victoire en banque», n'est pas en mode de recherche de solutions.

13 Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, fichiers DCS et SIGDEC

14 Ibid

15 Pour une analyse plus complète de ces données, voir «Dawson College & Concordia University: La «louisianisation» du centre-ville de Montréal», Christian Gagnon, *L'Action nationale*, septembre 2004, pages 51 à 61.

Un observateur réputé « modéré » : Jean-François Lisée

Autrefois conseiller des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, Jean-François Lisée a jadis illustré par une comparaison fort juste l'état actuel de transferts linguistiques, tels que les qualifie aujourd'hui Charles Castonguay. En 2000, M. Lisée écrivait, « Certains pensent que la situation est celle du verre à moitié plein ou à moitié vide. Pour une minorité francophone en Amérique du Nord, ce n'est pas la bonne analogie. On pense plutôt à un canot (l'île de Montréal) avançant sur une rivière qui débouche sur une énorme chute d'eau (l'anglicisation). Dans les années 60, le canot avançait à, disons 50 nœuds. Les payeurs s'empressèrent de freiner cette course folle, avec un réel succès. Dans les années 90, le canot n'avance plus qu'à 25 nœuds. Extraordinaire succès, applaudissent, de la rive, les optimistes. En réalité, les payeurs réussiraient à ralentir jusqu'à 1 nœud qu'ils ne pourraient échapper à la chute. La seule vitesse du succès est 0, à défaut d'avoir la capacité de faire demi-tour. »¹⁶

Aujourd'hui directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, M. Lisée a l'habitude de débattre de façon documentée avec des soi-disant « purs et durs » et « radicaux ». Il est donc probablement à l'abri de ces pratiques épithètes si souvent lancés au visage des tenants de nouvelles mesures de renforcement du statut du français en tant que langue commune au Québec. De ces derniers, il écrivait peu après le dernier congrès du PQ, « Sur la souveraineté et sur la langue, il leur arrive d'apporter de mauvaises réponses. Mais rarement de poser de mauvaises questions. Voyez les cégeps anglophones, fréquentés de façon accrue par les allophones et les francophones. La proposition d'étendre les restrictions de

16 *Sortie de secours*, Jean-François Lisée, Éditions Boréal, 2000.

la loi 101 aux cégeps fut repoussée par le congrès du PQ de juin. Mais est-il vraiment souhaitable que les cégeps anglophones deviennent le lieu de passage d'une portion croissante des élites québécoises? Souverain ou pas, le Québec doit résoudre cette question.»¹⁷

Manifestement désireux de passer de la théorie à la pratique, M. Lisée enchaîne en ajoutant, «La loi 101 a créé, au primaire et au secondaire, une ségrégation nécessaire entre les anglophones et les autres, pour des impératifs de survie linguistique du français. Mais la ségrégation n'est pas, en soi, une vertu. Il serait bon que, au moment de terminer leurs études ou de se préparer à l'université, tous les cégépiens québécois se retrouvent dans un même réseau collégial intégrateur. Dans la région de Montréal, ce réseau unique de cégeps devrait offrir à l'ensemble de ses étudiants une formation en français pendant trois trimestres sur quatre, puis en anglais pendant le quatrième. De cette façon, tous les finissants seraient effectivement bilingues. Faisons en sorte que, pendant ces deux ou trois années passées au collégial, se forment enfin des réseaux – amicaux et professionnels – entre francophones, anglophones et allophones. Qu'ils s'inscrivent dans les mêmes filières d'emploi, se fréquentent, se mélangent.»¹⁸ Lancée dans l'arène politique, cette suggestion ne ferait sûrement pas d'emblée l'unanimité. Mais voilà néanmoins de la part d'un souverainiste réputé modéré, une volonté affichée de se pencher sur les idées – plutôt que sur ceux qui les émettent – qui tranche avec la fermeture obtue de plusieurs autres. Et cette façon de rendre bilingues les jeunes Québécois serait sûrement plus efficace que le populiste saupoudrage de cours d'anglais dès la première année du primaire, une récente décision du gouver-

17 *L'Actualité*, Vol. 30 No. 12, 1er août 2005, page 44.

18 *Ibid*

nement Charest décriée par tous les experts en pédagogie et que le Nouveau-Brunswick vient d'abandonner pour cause de résultats médiocres.

Que faire?

S'il existe donc des brèches sérieuses dans les aménagements linguistiques actuels au Québec et qu'ils peuvent servir aux souverainistes à marquer de précieux points, encore faut-il avoir la volonté d'en parler. Pour cela, il faudrait d'abord que le chef du PQ, vaisseau amiral du mouvement souverainiste, ne se contente plus, pour ainsi éviter d'avoir à débattre de la question, de qualifier de «frileux» quiconque n'est pas de l'avis qu'«on a gagné». Pour se dégager de l'étau constitué, d'une part, du discours culpabilisant des fédéralistes et, d'autre part, de la peur des péquistes de crouler sous les accusations d'intolérance, les leaders souverainistes doivent ensuite changer d'attitude face à ce débat et ses porte-voix, puis faire preuve de volonté, de courage et de ténacité. Qu'on mette enfin au grand jour les échecs et insuffisances de la loi 101, et si les solutions déjà proposées ne conviennent pas, qu'on en trouve d'autres qui nous extirperont de l'immobilisme actuel. □

Les compagnons du rebut global

UN PATRIMOINE AU REBUT?

Je suis triste quand je vois Jacques Languirand – dont le style faux prophète de je-ne-sais-quoi et de rien m’agace – poser devant le squelette presque désarticulé de L’Accalmie pour publiciser la série *Les compagnons du rebut global* de Télé-Québec tournée à Baie-Saint-Paul. Cette goélette a été construite en 1956 à l’île aux Coudres et baptisée M.P. Émilie par le capitaine Éloi Perron qui est encore un témoin bien vivant de notre patrimoine et peut-être un des derniers participants toujours de ce monde des merveilleux films du cinéaste québécois Pierre Perrault. Mais qui s’en soucie ? La goélette est mourante sur la rive depuis des années car aucun responsable politique ne s’en est jamais préoccupé. Alors, peut-être cela pourrait être noté par Télé-Québec et ses artisans de l’écologie ? Mais non le bateau à l’abandon sert seulement de sorte de paravent à Jacques Languirand !

Je me serais attendu aussi à ce que la série de Télé-Québec puise un peu dans le patrimoine artistique et historique si riche de Baie-Saint-Paul et de Charlevoix. Mais non... Il semble que pour étudier des voies d’avenir très écologiques il n’importe pas de regarder le passé pour ces gens-là venus

* L’auteur est président de la Société d’histoire de Charlevoix et est détenteur d’un doctorat en ethnologie historique. Il a récemment publié le livre *Charlevoix ou la création d’une région folklorique* aux Presses de l’Université Laval.

de la ville prêcher les justes choses d'une vision écologique un peu douteuse il me semble. Pire encore ce projet s'est en quelque sorte inscrit en faux par rapport à l'histoire même d'une localité et d'une région qui méritait mieux que cela.

Sait-on seulement que le site du Boisé du Quai de Baie-Saint-Paul où s'érige désormais la maison écologique du *Rebut global* est un lieu témoignant d'un patrimoine historique et écologique qui devait être préservé? Il s'agit d'un des derniers lieux du secteur où se retrouve encore les fameux grands pins de la Baie-Saint-Paul qui sont presque totalement disparus de la vallée suite à une exploitation forestière intensive. Or, il apparaît que *Les compagnons du rebut global* ont fait de la coupe de bois dans ce secteur ce qui m'étonne vraiment et qui part d'une bien curieuse manière de percevoir l'écologie.

En fait, je crois sincèrement que le choix du site n'était pas judicieux et que cette décision prive désormais les gens du lieu et les visiteurs d'un endroit paisible où il n'était pas nécessaire de construire une maison. Et puis Baie-Saint-Paul compte tellement de secteurs où un tel projet aurait pu avoir une réelle pertinence! Alors pourquoi faire cela sur un site naturel qu'il fallait sauvegarder à tout prix?

Et puis disons les choses telles qu'elles sont: cette maison du *Rebut global* ne s'inscrit pas bien dans le paysage. Il aurait fallu réfléchir davantage au concept, regarder plus généralement l'histoire de l'architecture du lieu et ne pas s'affranchir d'une analyse globale plus approfondie avant d'agir. C'est qu'il y avait une émission à produire rapidement et tout cela aurait sans doute fait exploser les budgets limités de Télé-Québec! Mais cela n'aurait-il pas été préférable plutôt que d'infliger cette blessure à la trame historique et écologique de ce lieu unique?

Je préciserai qu'il en va ainsi souvent dans nos milieux régionaux: les gens de la ville arrivent avec leurs projets aux grandes visées jugées universelles et la région est simplement un site d'accueil à cela. Les décideurs toujours soucieux de dividendes touristiques reçoivent le tout comme de la simple publicité. Or, ici il aurait fallu une démarche justement plus globale car ce projet, il me semble, n'est pas qu'une simple parure et il aurait pu faire avancer davantage un milieu qui en aurait bien besoin. Je pense encore à Pierre Perrault venu simplement écouter les gens de l'île aux Coudres et j'aurais souhaité aux *Compagnons du rebut global* d'en faire autant et au-delà des quelques représentants locaux en quête de publicité.

Je sais bien que mon propos sera mal reçu. Cette série de Télé-Québec bourrée de bonnes intentions est sans doute inattaquable. Et pourtant je pense qu'elle est tombée dans le panneau d'une approche globale et urbaine qui n'a pas su s'adapter totalement à un cadre naturel et à un milieu qui méritait plus de respect et d'attention. La maison du *Rebut global* sera-t-elle dans l'avenir un autre bâtiment déclinant progressivement au bord du fleuve comme la pauvre goélette L'Accalmie? Et l'entretien de ce bâtiment écologique sera-t-il à la charge des contribuables locaux? L'Accalmie, au moins, témoignait d'une riche histoire mais de quoi au juste témoigne la maison du *Rebut global* à Baie-Saint-Paul? □

2007 :**L'ÉTAT DE LA NATION**

Le début d'une nouvelle année commande un temps d'arrêt propice aux bilans et aux prospectives. Les réflexions de cette nature procèdent toutes d'a priori politiques et en ce qui me concerne, les évaluations que je propose sont nécessairement conditionnées par un espoir : que les Québécois reprenne leur marche vers l'indépendance.

Ce souhait porte en lui-même un jugement sur l'état de la conscience nationale, car en utilisant le verbe « reprendre » j'insinue que les Québécois se sont perdus en cours de route ou encore qu'ils se sont distancés de l'objectif. Certes, on me répondra que les sondages indiquent une relative stabilité du soutien à la souveraineté, mais cette perception est partielle car les intentions de vote ne révèlent pas le niveau d'intensité de ce soutien.

Vouloir construire un nouveau pays est très exigeant, cela implique un fort engagement, une mobilisation constante lorsqu'on se propose de réaliser un changement de pays par le processus électoral où la lutte se fait à armes inégales comme l'ont montré les pratiques frauduleuses révélées par le scandale des commandites. Les opinions publiques ne sont pas stables et changent selon les conjonctures. Même si le souverainisme a suivi une courbe ascendante dans les dernières décennies, rien ne garantit que cette tendance

persistera. Comme dans tous les mouvements sociaux il y a des hauts et des bas, mais à la différence des autres courants idéologiques, le mouvement souverainiste met en jeu le destin d'une nation et les périodes creuses peuvent être lourdes de conséquences.

On ne peut occulter le fait que depuis quelques années le niveau d'intensité du nationalisme québécois s'est affaibli. Ce phénomène s'explique par une diversité de facteurs. La prégnance de l'idéologie néo-libérale, la morosité politique, le carriérisme et le cynisme ont érodé le capital d'espoirs et d'enthousiasme que portait le mouvement souverainiste. Le déclin du militantisme, les débats acrimonieux sur les modalités d'accession à la souveraineté, les séquelles de la course à la direction du Parti québécois ont avivé le désenchantement et les tendances au fractionnisme. Enfin, la discrétion des porte-parole souverainistes sur leur projet de pays n'avait rien pour motiver l'ardeur des Québécois. Pas étonnant dès lors que les enjeux périphériques aient occupé l'espace public au détriment de l'objectif fondamental.

La frustration engendrée par les échecs récents a aussi laissé le champ libre à la récrimination. Mais cette rhétorique critique s'est avérée politiquement contreproductive et n'a réussi qu'à décourager les militants et à affaiblir le leadership du Parti québécois.

Tous ces facteurs ont contribué à fragiliser le mouvement souverainiste et ont érodé la confiance, la cohérence et la détermination si nécessaires à l'efficacité politique. Un climat de pessimisme, d'incertitude et de fatigue s'est insinué dans les consciences ce qui a atrophié le sentiment de la nécessité ou de l'urgence de la libération nationale.

Dans un contexte aussi désenchanté, l'année 2007 pourrait être l'année de tous les dangers et entraîner un recul irrémédiable des forces souverainistes. Sans tomber dans le pessimisme et le découragement, il faut prendre la mesure des risques de cette année électorale pour le mouvement souverainiste qui pour la première fois devra mener le combat sur deux fronts puisque les élections fédérales et provinciales auront lieu à quelques mois ou à quelques semaines d'intervalle, la première de ces batailles ayant pour conséquence de laisser les troupes exsangues et d'affecter les résultats de l'autre élection par effet de domino. Pour la première fois aussi, le Parti québécois ira en élection avec un leader inexpérimenté et qui n'a pas encore réussi à établir sa crédibilité et à inspirer la confiance nécessaire au rassemblement. Le Parti québécois sera aussi affaibli par la concurrence d'autres forces politiques, soit de gauche, soit écologiste qui sont mieux structurées qu'auparavant. La dispersion des votes qui en résultera nuira à l'élection d'un certain nombre de députés et pourrait lui faire perdre l'élection.

Ceux qui espèrent qu'une éventuelle défaite du Parti québécois lui permettra de retrouver son dynamisme dans l'opposition risquent d'être amèrement déçus. Cette logique du pire pourrait entraîner la marginalisation à long terme du mouvement souverainiste qui se divisera en multiples factions, sans compter les effets délétères de la gouverne libérale sur la conscience identitaire québécoise. On a fait beaucoup de reproches au Parti québécois qui a effectivement beaucoup déçus, mais malgré ses turpitudes, il n'a jamais fait régresser l'identité nationale québécoise.

À ces facteurs inquiétants, il faut ajouter le redéploiement des forces fédéralistes qui tenteront de reconquérir l'attachement des Québécois au Canada. Libéraux et conservateurs ont un objectif prioritaire commun : affaiblir et neutraliser

le Bloc québécois pour mener à terme leur entreprise de normalisation constitutionnelle. Encore là, on entend certains souverainistes qui, au nom d'une vision abstraite de la politique, remettent en cause la pertinence de l'action du Bloc sur la scène fédérale et qui préféreraient sans doute voir les tribunes publiques occupées par une armada de députés fédéralistes afin d'aviver les contradictions. Dans une conception utopique de la politique, ils espèrent là encore que le pire pourra galvaniser l'opinion publique québécoise comme si l'expérience des 74 députés libéraux fédéraux de 1980 ne leur avait rien appris. Laisser le terrain politique aux mains de l'adversaire est le plus sûr moyen de profiter des plaisirs de la marginalité. Instituer une nation par le suffrage implique rigueur et discipline dans l'évaluation des enjeux. Il faut adopter une attitude stratégique et faire la part des choses entre l'essentiel et l'accessoire, entre nos idiosyncrasies et l'intérêt de la nation. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'une défaite électorale car ce sera aussi celle de la cause qui nous tient à cœur. N'en doutons point, les libéraux feront campagne contre la souveraineté et seront forts de nos divisions et celles-ci seront encore plus accentuées par quatre années supplémentaires dans l'opposition. Ne perdons jamais de vue que la prise du pouvoir est la condition nécessaire pour réaliser la souveraineté.

Mettre au premier plan la solidarité, revaloriser le sens du collectif et retrouver le sens des responsabilités historiques devraient être les trois objectifs de l'action nationale si on veut favoriser le rassemblement, peser efficacement sur les choix que les Québécois feront en 2007 et faire progresser la souveraineté du Québec.

L'année 2007 marquera aussi le 90^e anniversaire de la revue *L'Action nationale* qui, sans subvention et grâce à la ténacité de ses artisans et de ses lecteurs a survécu aux changements

de conjoncture et qui offre de puis 1917 un lieu de débat et de réflexion sur notre destin collectif. Aucune revue d'idée au Québec n'a eu une telle longévité ce qui témoigne de la pertinence et de la qualité des analyses et des dossiers que nous proposons mensuellement à nos lecteurs. Cet engagement indéfectible pour la construction d'une identité nationale forte continuera quoi qu'il arrive sur le plan politique car l'histoire nous a enseigné la persévérance et la détermination. Nous souhaitons que toutes les forces souverainistes contribuent à la vitalité de cette entreprise et donnent le plus grand rayonnement possible à ce carrefour de la pensée souverainiste. □

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



On n'est jamais trop curieux



A blurred, high-angle photograph of a crowd of people walking in various directions, overlaid with semi-transparent, wavy horizontal bands in shades of gray.

**Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

DOSSIER

L'EAU: LA NÉCESSITÉ VITALE CONTRE L'ORDRE MARCHAND

Dossier

L'eau: la nécessité vitale contre l'ordre marchand

La politique nationale de l'eau: une
moquerie

-André Bouthillier 110

Se mobiliser pour l'eau

-Gaétan Breton 122

Les eaux usées: une pollution
encore et toujours à la une

-Andréanne Demers,
Édith Lacroix 139

Le Canada et le droit
humain à l'eau: l'inacceptable statu
quo

-Pierre Leclerc 152

Le droit de l'exportation de l'eau: le
calme avant la tempête?

-Pierre-Louis Trudeau 171

Lire les essais

189

Index des annonceurs

219

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU : UNE MOQUERIE

Après avoir analysé en profondeur l'état de réalisation de la Politique nationale de l'eau¹, *Eau Secours!* demande au gouvernement de prendre le virage de la gestion responsable de l'eau comme le suggérait la Commission Beauchamp (Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec 2000) et de légiférer pour que cette politique devienne une loi-cadre. Quatre ans après son adoption par le Conseil des ministres du Parti québécois, et réaffirmée par le Conseil des ministres du Parti Libéral du Québec, l'atteinte des 57 objectifs de cette politique accuse un retard dangereux pour la santé des Québécois et Québécoises.

Voici quelques dossiers reliés à l'eau qui ont fait la manchette en 2006 et qui sont toujours en suspens (présentés en ordre alphabétique) :

Agriculture

Les normes gouvernementales relatives aux bandes riveraines sont insuffisantes et peu respectées. La MRC de Nicolet-Yamaska a dû se battre pour que le gouvernement accepte

* Président de la Coalition Eau-secours

1 Voir le tableau d'analyse de la Coalition quant à la Politique nationale de l'eau sur le site eausecours.org.

qu'elle impose des bandes riveraines plus importantes le long de trois cours d'eau majeurs ;

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), principal règlement agricole servant à protéger l'environnement et l'eau, n'est basé que sur le phosphore alors que les pratiques agricoles polluent de bien d'autres façons (nitrates, pesticides, érosion des sols, antibiotiques, etc.). De plus, la norme phosphore contenue dans le REA ne devra être respectée qu'en 2010 ;

Le REA fonctionne selon une approche «ferme par ferme» alors que logiquement, il devrait tenir compte des bassins versants. Depuis la levée du moratoire sur la production porcine en décembre 2005, toute référence à la protection de certains bassins versants a disparu.

Algues bleues (cyanobactéries)

Le Québec n'a pas encore de plan provincial coordonnant les efforts des différents ministères, afin de ralentir l'apport de nourriture (phosphore) aux algues et, ni de plan pour aider financièrement les villes et les citoyens aux prises avec ce fléau connu du ministère de l'Environnement depuis plusieurs décennies.

Algues Didymo et autres espèces envahissantes

Le Québec n'a pas de réglementation quant au nettoyage des équipements et embarcations des pêcheurs et autres plaisanciers qui se promènent d'un lac à l'autre, entraînant ainsi avec eux, et souvent à leur insu, des espèces d'algues (et autres organismes) envahissantes et nuisibles.

Cadre juridique de l'eau

Aucune législation n'est prévue pour assurer un droit d'accès à l'eau et pour lui donner un statut de bien commun sans équivoque.

Cours d'eau

Transfert de la responsabilité des cours d'eau aux MRC sans transfert des budgets appropriés.

Déchets (lixiviats)

Il est impossible pour la population de connaître l'état ou le nombre de fuites des lixiviats (liquides provenant de la décomposition des déchets) qui se rendent dans les cours d'eau et dans nos réserves d'eau souterraine. «Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) n'est pas en mesure d'exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination» des déchets au Québec» déclare le vérificateur général du Québec, dans un chapitre du deuxième tome de son rapport consacré à la gestion des matières résiduelles, remis à l'Assemblée nationale en 2006.

Eau potable

Les exigences de la réglementation sur la qualité de l'eau, telle que la filtration contre les giardias et autres bactéries, adoptées en 2001, ne sont pas encore appliquées et les échéances sont reportées d'année en année. Plusieurs communautés de la Basse-Côte-Nord ne sont toujours pas dotées d'installations adéquates pour l'alimentation en eau potable. Elles sont en attente d'aide au financement depuis près de 10 ans.

Eaux usées

Les villes du Québec polluent les cours d'eau et le fleuve en rejetant des eaux usées sans traitement secondaire. Les rejets contiennent des solides en suspension, du phosphore, des substances aussi dangereuses que les produits pharmaceutiques, les éthers diphényles polybromés (PBDE), les solvants organiques, les bactéries pathogènes, les virus et autres microorganismes provenant des institutions hospitalières.

Eau embouteillée

Pas de réglementation sur les nouvelles bouteilles de plastique de 15 litres non réutilisables, malgré les indignations publiques du ministre.

Élevage porcin

Les lisiers de porc, largement épandus sur de grandes surfaces cultivables, coulent généreusement dans les canaux, les ruisseaux et les rivières. Parfois, ces lisiers atteignent des cours d'eau importants près des équipements d'approvisionnement des municipalités, mettant directement en danger la qualité de l'eau potable ainsi puisée et, potentiellement, la santé des gens qui la boiront. Paradoxalement, le gouvernement s'oppose à la volonté de la MRC de Kamouraska d'obliger les nouveaux porciculteurs à produire sur paille plutôt que sur lisier.

Fleuve Saint-Laurent

C'est l'eau potable (60 % des Québécois s'y abreuvent), la pêche sportive, la pêche commerciale, le cabotage, le grand transport maritime, le paysage.

C'est la grande entreprise qui refuse de dépolluer sans être subventionnée. Des années et des années d'études, de palabres. Une belle participation du milieu comme on dit. 20 ans de concertation. Maintenant que c'est le temps de passer à la caisse – les pollueurs ne veulent plus jouer.

C'est la fédération canadienne de la petite entreprise qui refuse de participer à des programmes fédéraux de dépollution volontaire.

Ce sont les comités d'interventions prioritaires (ZIP) qui se meurent de manque de financement pour protéger et dépolluer le fleuve.

C'est la demande de gros armateurs de draguer la voix maritime pour faire passer de plus gros bateaux.

Ce sont les promoteurs de ports méthaniers qui mettent à risque la partie du fleuve entre Lévis et l'Île d'Orléans;

C'est l'ensemble des États américains et des provinces limitrophes aux Grands Lacs qui veulent garder le plus d'eau possible pour leur commerce et leur survie. Ce qui menace constamment le fleuve. Pas plus de 1 % de l'eau se renouvelle annuellement.

C'est la disparition lente mais constante de l'oxygène au fond de l'estuaire du fleuve, détruisant ainsi le premier niveau de la chaîne alimentaire.

C'est l'ensemble des produits toxiques de synthèse rejetés dans son lit sans que l'on connaisse les interactions un par rapport à l'autre.

Le fleuve, c'est l'ensemble des eaux usées non désinfectées, rejetées par les usines d'épuration des villes.

C'est la beauté, la poésie qui inspire les artistes, c'est le cœur du Québec (voir en annexe les paroles des chansons tirées de « Eau-Secours : 18 chansons »)

Et qu'a-t-on réalisé de la politique nationale de l'eau aux articles 14, 15. et 16 de la PNE pour le fleuve ?

- Engagement inactif.
- Ressources investies : 2003-2004 : 0 \$. 2004-2005 : 0 \$.
- Mise en place du Comité St-Laurent : 0 % de réalisation.
- Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur les 16 comités prévus : 0/16.
- Atteinte des résultats prévus à l'Entente : 0 %.
- Ressources investies sur la gestion du St-Laurent : en 2003-2004 : 1401347 \$, en 2004-2005 : 529370 \$

Forêt et ses impacts sur l'eau

Québec n'a pas encore modifié les pratiques forestières en fonction des priorités fixées par la Commission Coulombe.

Milieux humides

Les promoteurs immobiliers pourront remblayer ou détruire les milieux humides qui ont moins de 0,5 ha (5000 mètres carrés) et qui ne sont pas reliés à des cours d'eau.

Organismes de bassin versant

Au budget 2006, il y a eu *définancement* par le ministre des Finances. Le ministre de l'Environnement a dû couper d'autres programmes dans son budget pour trouver les montants nécessaires à leur survie. Pire! Depuis 1998, l'argent alloué par le gouvernement à son ministère de l'Environnement a fondu d'une dizaine de millions par année².

Partenariats public-privé

Le gouvernement a fragilisé la gestion de l'eau en permettant sa gestion en PPP.

Redevances sur le captage d'eau

Elles devaient être imposées à l'industrie et aux commerces dès 2003, et ensuite au dernier budget, mais encore aujourd'hui, elles se font attendre.

Sacs en plastique

Le projet de loi interdisant la distribution de sacs de plastique non biodégradables est mort une deuxième fois à l'agenda de l'Assemblée nationale.

Avec un bilan si peu reluisant, je ne peux que conclure que c'est une moquerie que de dire, avec la langue de bois politicienne, que le Québec jouit d'une Politique nationale de l'eau. C'est faux. Elle n'existe pas en réalité. Ce n'est pas une loi et l'Assemblée nationale n'en a même jamais voté le

² Le tableau du budget du ministère de l'Environnement calculé en dollars constants.

En faire la demande par courriel: webmaster@eausecours.org
ou par téléphone: 514-270-7915

principe. Aucun budget ne lui a été alloué. C'est une fabulation politicienne sortie de deux cabinets des ministres qui n'ont jamais posé les gestes nécessaires à sa réalisation. Il faut bien comprendre qu'il n'existe aucun plan de réalisation des 57 recommandations de la Politique et aucun échéancier n'a été fixé. Aucun engagement financier nouveau n'a été annoncé pour sa mise en application. Cet outil de relations publiques n'a servi que d'organigramme conceptuel pour y verser les activités normales du ministère de l'Environnement, qu'il fait ou faisait déjà avec ou sans Politique nationale de l'eau.»

Il nous reste à se souhaiter que chacun et chacune tente et réussisse à convaincre son député.e candidat.e à l'effet de faire de cette politique nationale de l'eau, une loi cadre, avec des règlements, des budgets et des salariés.es pour l'appliquer. De façon plus générale, souhaitons-nous que l'année 2007 soit celle où la classe politique prendra le virage bleu afin de s'arrimer aux vœux de la population. □

Annexe: « Eau Secours! 18 chansons sur l'eau »t**Mon Saint-Laurent, si grand, si grand**

Interprété par Lucille Dumont

Parole et musique: René Tournier

Enregistré 1957

Disponible sur: « Eau Secours! 18 chansons sur l'eau »

Mon Saint-Laurent si grand, si grand

Coule sans tapage

En déroulant son long ruban

Au soleil du printemps

Il est ravi tout simplement

Du beau paysage

Qu'il n'a pas vu depuis si longtemps

Dans son hivernage

Bonjour les prés, les champs

Bonjours villes et villages

Bonjour érables blancs

Et vous clochers d'argent

Remplie de gazouillage

La province à vingt ans

Et fleurit le passage

De son heureux galant

Mon Saint-Laurent, si grand, si grand

Invite au voyage

Fanions au vent les bateaux lents

Vont inlassablement
Soleil levant, soleil couchant
C'est le pèlerinage
De ceux qui rêvent d'enchantement
Vers d'autres rivages

Bonjour les ponts géants
Bonjour plages où fourmillent
Des baigneurs bruns ou blancs
Avides de beau temps
Bonjour garçons et filles

Les pêcheurs n'ont pas l'temps
Près des îles gentilles
D'écouter vos serments

Mon Saint-Laurent si grand, si grand
Est un enfant sage
Le froid mordant bien doucement
Étend son voile blanc

Il s'assoupit tout en fermant
Le livre d'images
Qui bercera son sommeil pesant

Dans son hivernage
Adieu les près, les champs

Adieu villes et villages

Adieu érables blancs

Et vous clochers d'argent

Adieu îlots sauvages

Adieu ma belle enfant

C'est la fin des voyages

Jusqu'au prochain printemps

Saint-Laurent

Auteur compositeur Robert Charlebois

Enregistré en 1992

Disponible sur « Eau Secours! 18 chansons sur l'eau »

J'habite un fleuve en Haute-Amérique

Presque océan, presque Atlantique

Un fleuve bleu vert et Saint-Laurent

J'habite un grand boulevard mouvant

Une mer du Nord en cristaux de sel

Agile, fragile, belle et rebelle

Presque océan, presque Atlantique

J'habite un fleuve en Haute-Amérique

un fleuve tout plein d'animaux brillants

De capelans, de caps diamants

De baleines douces et de poissons-volants

J'habite un estuaire souffrant

Un vieux géant à court d'arguments

Il faut vacciner même les marsouins
Débarbouiller bébé loup-phoque
Des Grands-Lacs jusqu'à Tadoussac
Il faut laver l'eau, laver l'eau, laver l'eau

Un fleuve par devers Charlevoix
Bordé de quais, de fermes, d'oncles Joseph
De noms qui chouennent chez les Cajuns
J'habite une suite de caps tourmentés
À la mémoire des marins d'eau salée
Des voitures d'eau qui l'ont défrichée
Ils étaient des centaines, puis des milliers
On est des millions amarrés aux marées...

SE MOBILISER POUR L'EAU

L'eau est sur toutes les lèvres.

Objectivement, la situation est de plus en plus inquiétante. La quantité d'eau disponible sur la planète ne varie pas. Par ailleurs, les besoins ne cessent d'augmenter. Premièrement, les besoins quotidiens d'une population qui continue de croître. Ensuite, les besoins des industries, l'agriculture entrant dans cette catégorie, qui augmentent de manière exponentielle.

Discuter de la situation de l'eau ne peut se faire sur un strict plan environnemental car la situation de l'environnement, à son tour, est liée à la conception que nous avons du développement économique, du développement de la richesse, de sa répartition entre les membres de la société et entre les sociétés elles-mêmes et, enfin de notre confiance dans les pouvoirs quasi-magiques attribués à la technologie pour réparer tous les excès.

Parler de l'eau implique de comprendre les conséquences de ce qu'on appelle généralement la mondialisation sur le bien commun et l'utilisation des ressources collectives.

* Professeur, Département des sciences comptables, École des sciences de la gestion, UQAM

1- Bien commun et « mondialisation »

De tous côtés, on nous brandit la mondialisation, tantôt comme un slogan, mais surtout comme une fatalité inéluctable à laquelle il faut se soumettre. Mais, au-delà des phrases toutes faites, qu'est-ce donc que la mondialisation ? Il y a fort longtemps que les pays et les continents échangent entre eux. Le capitalisme commercial, qui a précédé la phase industrielle, était basé sur l'augmentation du commerce à travers le monde. La mondialisation dont on nous parle maintenant n'est donc pas celle des échanges commerciaux. Elle n'est pas, non plus, celle des grands organismes internationaux qui ont fleuri pendant la période qu'on pourrait appeler de Bretton Woods, qui a justement précédé la période dite de mondialisation, elle doit donc se définir hors des échanges internationaux réels et des recherches de consensus pour les grandes politiques monétaires et économiques au niveau international.

La signature d'ententes de commerce internationales, d'abord multilatérales, puis de plus en plus bilatérales, constitue une innovation majeure de la période de mondialisation. Ces ententes se situent au-dessus des constitutions des pays, dans un espace de non-droit qui laisse aux entreprises une immense liberté et leur ouvre des possibilités tout à fait nouvelles (comme de poursuivre des États pour des profits perdus à cause de lois discriminatoires d'un pays à l'autre). On peut, par ailleurs, se demander comment les gouvernements peuvent abandonner des pouvoirs dont ils ne sont que fiduciaires, sans demander formellement l'avis de la population.

Une autre nouveauté de la période de mondialisation est la perte de nationalité des entreprises. Maintenant, elles désirent ne plus avoir d'attaches et ainsi que les énormes

profits générés ne soient plus assujettis à aucune contrainte nationale. Les entreprises, qui ont de plus en plus la taille d'États, veulent ainsi échapper au contrôle des États qui ne servent plus qu'à gérer la docilité de la main d'œuvre en même temps que ses conditions de vie immédiates.

Quand les entreprises échappent, non plus dans leurs échanges, ce qui est fait depuis longtemps, mais dans leur «citoyenneté» aux frontières nationales, les moyens qu'une société possédait de produire et, partiellement, de répartir la richesse, lui échappent aussi en grande partie. L'État perd ses sources de revenus et doit se concentrer sur les revenus du travail qui deviennent, quant à eux, de plus en plus aléatoires. Les entreprises n'ayant plus d'attaches, elles, courent les lieux où il est plus facile d'exploiter la main d'œuvre, créant des pressions énormes sur les conditions de travail dans les pays considérés comme développés. Il suffit d'écouter un peu les discours d'un Lucien Bouchard, pour bien comprendre le projet des multinationales et la nécessité de défendre certaines valeurs essentielles comme le bien commun et la solidarité sociale.

Le bien n'est pas naturellement commun. Il l'est par un consensus social qui s'exprime à travers les valeurs d'une société qui sont reflétées dans ses lois. Quand on considère les lois des pays dits développés, par exemple, au-delà de l'individualisme anglo-saxon, il est clair que le prétendu «droit d'entreprendre» est subordonné à l'obtention de l'État de chartes, de permis et de licences et au respect de toute une série de lois dont celles protégeant la concurrence, qui devient ainsi un bien public. Quand l'entreprise ressortit à un État, il y a bien un lieu où elle est intégrée dans la lutte pour s'approprier le bien public. Quand l'entreprise n'est attachée nulle part, elle s'approprie le bien public de l'extérieur, à travers les traités de commerce internationaux

ou, dans le tiers monde, par les organismes comme le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale. Notons en passant que si nos lois protègent, en principe, la concurrence, celle-ci protège les marchés, qui protègent les prix, qui assurent que les profits sont gardés au minimum dans l'économie libérale. Donc, les énormes profits de ces apatrides du capital montrent bien que la mondialisation n'est ni libérale, ni de marché, ni liée à une quelconque concurrence, ni vouée à la «vérité des prix», mais une vaste opération de réduction du rôle des États, d'accaparement du bien public sous toutes ses formes et de la richesse d'une proportion sans précédent.

2- Développement et environnement

Dans un tel contexte quel sens donner à l'expression «développement économique»? Les premières politiques qui étaient touchées par le principe du pays le plus favorable portaient sur l'environnement. Au moment où la question environnementale devient inéluctable et où on ne peut plus prétendre que la technologie va finir par tout réparer, car la catastrophe est à nos portes, les entreprises trouvent une façon de faire passer en second les impératifs environnementaux.

En face, on brandit le slogan du développement durable sans avoir lu le rapport Brundtland. Cependant, même du côté de l'entreprise et de ses sbires, profitant de la polysémie qui le caractérise, on se drape dans le même étendard. Mais le rapport Brundtland proposait plusieurs visions du développement durable et surtout de la croissance économique. Par exemple on y lit qu'il va falloir multiplier la production mondiale par quatre ou cinq pour permettre aux exclus actuels d'atteindre les niveaux de consommation des pays développés. Est-ce le seul projet de société dont nous

soyons capables d'accoucher pour la Chine ou l'Inde : tout le monde a sa voiture et il faut augmenter la production de carburants fossiles pour y arriver. Aussi bien se lancer en bas du pont tout de suite, mais ça risquerait de trop polluer l'eau. Contrairement aux lucides, on ne peut plus sérieusement prétendre que l'augmentation de la production va sortir l'Afrique de sa misère ou va donner à l'Asie le même niveau de vie que l'Amérique. Encore là, il faut se demander de qui on parle en Amérique ? En ce moment, plus on produit de la richesse, plus elle se concentre entre quelques mains et ne compense aucunement la pauvreté endémique de ceux qui y croupissent. Alors, on peut arrêter la machine à produire quelques minutes et réfléchir à la question de la répartition qui devient la plus importante. Ensuite, on pourra se demander quelles sont les valeurs qui nous animent vraiment et quelles sont celles qu'on nous a fait avaler à force de slogans.

Les chiffres suivants montrent bien qu'aux Etats-Unis, par exemple, la répartition de la richesse est très injuste et que les 10 % les plus riches accaparent une proportion énorme de la richesse.

INDICES DE RÉPARTITION DE LA RICHESSE			
	Indice de GINI	10 % plus bas	10 % plus haut
Sierra Leone	62,9	0,5	43,6
Brésil	60,7	0,7	48,0
Mali	50,5	1,8	40,4
États-Unis	40,8	1,8	30,5
Royaume-Uni	36,8	2,3	27,7
Canada	31,5	2,8	23,8
Suède	25,0	3,7	20,1
Belarus	21,7	5,1	20,0
10 % les plus bas ou les plus haut réfère à la proportion du revenu total allant à ces catégories.			
L'indice de Gini est plus élevé, plus les écarts avec une répartition parfaitement égalitaire sont grands.			
Source: PNUD, 2003, pages diverses.			

Dans ce système, où la violence économique sévit, l'eau est devenue une marchandise. Elle est clairement répertoriée sous plusieurs de ses formes dans les listes de marchandises qui faisaient partie des accords du GATT (General Agreement on Trade and Tariffs) qui ont été intégrés dans les accords ayant présidé à la formation de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Plusieurs croient aujourd'hui que l'eau fait partie des biens qui peuvent être commercialisés en vertu des accords internationaux. Il semble clair pour plusieurs, quoique plusieurs aspects de cette question demeurent encore nébuleux, que bientôt

nous ne pourrons plus empêcher les compagnies privées de soumissionner pour l'obtention des services d'eau dans les municipalités. À aucun endroit où l'eau est passée sous le contrôle du privé a-t-on vu l'environnement s'en porter mieux. En 1998, la Environment Agency d'Angleterre classait plusieurs compagnies d'eau parmi les 10 plus grands pollueurs du pays : des filiales de Vivendi, Suez et Enron apparaissaient aux deuxième, troisième et quatrième rangs des pollueurs britanniques.

3- L'eau : une réalité multiforme

L'eau n'a pas qu'une seule forme juridique, politique et sociale, bien que physiquement, ou plutôt chimiquement, elle soit toujours la même. Par exemple, il faut séparer les eaux souterraines des eaux de surfaces. Il faut aussi séparer les services d'eau municipaux des approvisionnements privés et, parmi les services d'eau municipaux il faut distinguer ceux qui prennent l'eau en surface de ceux qui utilisent des eaux souterraines. Nous pourrions même faire la différence entre les cours d'eau ayant une période d'étiage où l'eau demeure en quantité suffisante des cours d'eau qui deviennent pratiquement à sec durant cette période. Par exemple, la Ville de Montréal prend son eau dans le Lac St-Louis. Même en période difficile, qui arrive d'habitude autour du mois d'août, il y a suffisamment d'eau dans le fleuve. Or, l'eau qui entre va ressortir quelque part, sauf si elle est embouteillée. Donc, l'utilisation montréalaise ne diminue pas le niveau du fleuve en aval, elle ne fait qu'en changer la composition par un traitement qui n'est pas toujours suffisant. Cette constatation ne s'applique pas à d'autres cas où les rivières deviennent très basses durant cette période de l'année et ne peuvent plus fournir l'eau nécessaire. Les nappes phréatiques peuvent aussi être utilisées au-delà de leur

capacité de recharge, car les eaux usées n'y retournent pas mais sont évacuées par les cours d'eau de surface.

La commercialisation des eaux souterraines et des eaux de surface ne prend pas les mêmes formes. Il y a très peu de projets visant à transporter de l'eau de surface au-delà du bassin versant dans lequel elle coule naturellement. Les plus grands projets de ce genre n'ont pas pour but de commercialiser l'eau directement puisqu'ils sont destinés à la production d'énergie hydroélectrique.

Il y a eu, en Colombie-Britannique un projet de détournement majeur de plusieurs rivières pour amener de l'eau en Californie. Mais, le projet n'a pas eu de suites pour l'instant. Il y a aussi, dans le sud de la France, un projet pour amener l'eau en Espagne avec un pipeline. Malgré les paroles rassurantes, il est difficile de prévoir ce que cette ponction dans les eaux du Rhône aurait comme effet sur la faune et la flore des Bouches-du-Rhône, qui sont uniques et fragiles. On ne peut pas vraiment se fier sur les prétendues expertises, car elles sont soumises aux intérêts de ceux qui peuvent se les payer. Combien de fois n'avons-nous pas entendu ce : il n'y aura pas d'effets négatifs, suivi de : on ne peut pas associer les effets observés avec le phénomène en question.

Pour les eaux de surface la question demeure en grande partie hypothétique, bien qu'il existe déjà un certain nombre de déviations et une grande quantité de barrages au Canada. Notons qu'à ce niveau, le Québec possède la moitié des barrages au Canada et se lance de plus en plus dans des projets importants de détournement. Pour les eaux souterraines, nous sommes en plein dedans. Les eaux souterraines sont massivement pompées et embouteillées pour être vendues aux quatre coins du globe. Elles sont donc de plus en plus souvent transportées hors de leur bassin versant. Il y a

longtemps que les eaux souterraines sont embouteillées. Elles servent depuis des décennies aux embouteilleurs de boissons gazeuses, de bière ou de jus de fruits comme principal ingrédient de leurs produits. Donc, quand on remet en question l'embouteillage des eaux souterraines, ce n'est pas seulement l'eau pure mais toutes les autres formes de mise en bouteille qui doivent être remises en question. D'autres utilisateurs sont aussi connectés sur les eaux souterraines. Les agriculteurs souvent prélèvent des quantités importantes d'eau dans les nappes phréatiques et les aquifères.

Il faudra donc, sur une base citoyenne, établir des hiérarchies des besoins. Le premier réflexe à ce niveau est de dire que l'agriculture étant essentielle à tous, elle devrait avoir la priorité. Ça nous changerait de la Loi des mines qui donne à celles-ci priorité même sur les villes pour l'utilisation de l'eau. Cependant, que dire d'une agriculture qui utilise des méthodes d'irrigation inefficaces et dépassées demandant plusieurs fois les quantités d'eau réellement utiles ? Le développement économique devra donc être soumis à la hiérarchisation des usages de l'eau, à moins qu'on ne laisse ceux qui ont les moyens s'accaparer l'eau. Des compagnies ont déjà commencé à acheter des rivières et des plans d'eau pour le jour où leur valeur deviendra exponentielle, car ils seront alors essentiels à la vie, et la vie, ça n'a pas de prix, du moins aimerait-on le croire.

L'eau est déjà largement commercialisée. Indirectement, elle fait partie des biens les plus divers qui sont produits avec de l'eau. Parfois, une partie de cette eau demeure dans le produit (fruits, légumes, boissons gazeuses, etc.), parfois elle n'est qu'un instrument (automobile, énergie nucléaire ou hydroélectrique).

L'eau est aussi commercialisée à travers des services de provisions d'eau potable qui sont tarifés directement au compteur (car tous les services sont imputés aux citoyens d'une manière ou d'une autre, la question est le mode d'imputation).

La conception que nous avons du développement économique agit ainsi directement sur les quantités et la qualité de l'eau disponible. Des gouvernements responsables ne pourront plus éviter longtemps encore de faire des choix qui devraient, normalement, reconnaître l'importance unique de l'eau pour la vie et les dangers de la soumettre aux impératifs des profits des entreprises dans une économie qui peut de moins en moins se qualifier d'économie de marché.

Pour l'instant, la privatisation de l'eau se fait à plusieurs niveaux. Quelque soit la forme, elle signifie d'énormes profits pour l'entreprise privée et d'énormes coûts pour les citoyens.

4- Les résultats de la privatisation

La privatisation des services d'eau n'a pas donné de bon résultats quelque soit l'endroit considéré. Partout on a vu les deux « principes » qui soutiennent la privatisation être démentis par la réalité. Les tarifs ont augmenté allant jusqu'à être multipliés par quatre ou cinq, réfutant l'argument voulant que le privé soit plus efficace et fasse chuter les coûts, donc les tarifs. On a aussi vu la qualité de l'eau diminuer à plusieurs endroits, au point de devenir dangereuse. L'argument qui veut que l'entreprise privée soit incitée à augmenter la qualité du service, par opposition aux fonctionnaires à qui ça ne rapporte rien, ne se vérifie pas non plus dans la pratique.

A Grenoble, où le contrat avait été donné à la Lyonnaise des Eaux (Suez) et fut annulé quelques années plus tard pour des raisons de corruption, l'eau coûte maintenant bien moins cher que lorsque le service était assuré par l'entreprise privée.

La situation est la même en Angleterre. La privatisation des services d'eau a fait augmenter sensiblement les prix. La qualité de l'entretien des infrastructures laisse grandement à désirer ; on parle de cinq fois moins d'entretien que le système le demanderait. Les compagnies britanniques engrangent d'énormes profits et sont de plus aidées par le gouvernement. La qualité de l'eau laisse souvent à désirer alors que plusieurs épisodes d'empoisonnement sont réglés parfois en cour mais principalement hors cour. Enfin, notons que plusieurs débranchements avaient eu lieu, mettant en péril la santé publique à Londres, par exemple, où on prétend que des maladies infectieuses qu'on croyait éradiquées, commençaient à revenir.

La privatisation des services d'eau n'amène aucune augmentation de la qualité, bien au contraire, alors que les prix montent en flèche. Ces deux résultats sont complètement inverses à ce que prétendent les « théories » qui prônent la privatisation et auxquelles on se réfère tous les jours dans le discours médiatique quand on prétend que le privé est d'office meilleur que l'État.

Pour l'eau embouteillée, la privatisation consiste à accorder des droits de pomper à des entreprises privées. Ces droits sont actuellement accordés avec un minimum de tests. De toutes manières, sauf de rares exceptions, on ne connaît pas la capacité des nappes phréatiques ni leur vitesse de régénération.

Au niveau de l'embouteillage de l'eau (sans rien d'autre dedans), deux grandes entreprises accaparent l'essentiel du marché (ce qui crée un oligopole, c'est-à-dire une absence de marché) Nestlé et Danone. Donc, des multinationales viennent puiser notre eau pour la vendre principalement ailleurs dans le monde, et ce sans payer de redevances.

5- L'action citoyenne

Avant de définir des voies d'action citoyenne, il faut discuter de la matière première d'une telle action, c'est-à-dire l'information. Par exemple, au niveau de l'eau embouteillée, on ne peut nier qu'il y a eu une grande campagne de peur qui a poussé les gens à se tourner vers la consommation d'eau en bouteilles au lieu de l'eau du robinet. Le cas de Walkerton et les déclarations douteuses de la ministre Jérôme-Forget ne forment que la partie congrue de cette campagne de dénigrement destinée à discréditer le service d'eau de Montréal (pour ne prendre que cet exemple) et à faire augmenter la consommation d'eau en bouteille.

Or, objectivement, à part coûter plusieurs milliers de fois le prix de l'eau du robinet, il n'y a aucune garantie que l'eau en bouteille soit meilleure. Au contraire, l'eau du robinet est testée constamment alors que l'eau embouteillée ne l'est que très sporadiquement et ceci avant d'être mise dans la bouteille qui en modifie encore les caractéristiques. Parfois, l'eau en bouteille est de l'eau du robinet, c'est le cas de *Dasani* et *Aquafina*, respectivement vendues par *Coca-Cola* et *Pepsi-Cola*. L'eau est « stérilisée », comme ces compagnies le font couramment avant l'embouteillage afin d'uniformiser le produit fini (c'est-à-dire que le coke goûte la même chose à Atlanta ou à Toronto), puis elle est reminéralisée selon la formule choisie par l'entreprise. D'après Tony Clarke¹

1 Clarke, Tony, 2005, *Inside the bottle*, Polaris Institute, Ottawa.

1.5 litres de Dasani se vendent 1.20 USD à Montréal où la même quantité d'eau du robinet coûterait 0.00022 USD. Est-ce que la différence de qualité justifie de payer plus de 5000 fois le prix ?

Au Canada, les usines d'embouteillage sont inspectées une fois tous les trois ans et la fréquence risque de diminuer suite aux coupures de personnel dans les services chargés de procéder à ces inspections. Certaines études ont comparé le contenu de bouteilles d'eau avec les standards publics utilisés pour évaluer l'eau du robinet. Dans plusieurs cas, des produits chimiques (arsenic, par exemple) furent trouvés en quantité supérieure aux normes. La plupart des eaux analysées montraient des taux de mercure supérieurs aux normes appliquées à l'eau du robinet. Clarke donne d'autres exemples d'études et de résultats inquiétants avant de rapporter les conclusions de chercheurs à l'effet que l'eau en bouteille est loin d'être plus propre et plus sécuritaire que l'eau du robinet. Évidemment, vous ne lirez pas ça dans *La Presse*. Bref, nous sommes très mal informés sur les qualités de l'eau embouteillée quand nous prenons la décision de remplacer l'eau du robinet. De plus, nous commençons à savoir que les machines distributrices de cette eau, installées dans les bureaux ou les maisons privées, deviennent vite des bouillon de culture si elles ne sont pas convenablement nettoyées à chaque changement de contenant, ce qui n'arrive que très rarement, surtout dans des endroits publics (bureaux, salles d'attente, etc.).

Les informations sur l'eau du robinet sont tout aussi déficientes. La qualité de cette eau est soumise à des normes et elle est constamment testée pour que la qualité se maintienne. En Ontario, le gouvernement Harris a coupé dans les dépenses publiques. Les laboratoires qui effectuent les tests ont été privatisés. Au-delà des affirmations délirantes de la

ministre de la privatisation et accessoirement du Conseil du trésor, que savons-nous de ce qui s'est passé à Walkerton ? Le *National Post*, qui a un large lectorat et dont les articles sont repris dans des journaux locaux, prétend que la conclusion est que l'entreprise privée est meilleure. Pourtant le *Canadian Medical Association Journal*, moins lu, mais plus sérieux dans ses analyses, prétend qu'il faut cesser de penser que le privé est la solution à tout et que Walkerton est l'illustration de cette erreur.

À Montréal, comment pouvons-nous prendre des décisions. Le conditionnement idéologique qu'on nous fait subir touche la qualité des infrastructures. En 1995, une étude du Service du génie estimait à 150 millions \$ sur 10 ans le coût de la remise en condition du réseau. Toujours en 1995, une étude faite par des consultants estimait ces coûts à 306 millions \$. En 1996, une étude de la ville arrivait à 450 millions \$ sur 10 ans (voyez l'inflation). En 1999, une étude conjointe de la Ville de Montréal, le Centre national de recherche du Canada, l'INRS-eau et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines arrivait à des coûts se situant entre 304 et 416 millions \$ sur 20 ans.

En 2001, sans étude ni analyse, le Comité de transition lors de la fusion des municipalités est arrivé avec le chiffre de 1.5 milliard \$. Ce qui a permis à Price Waterhouse, firme bien connue pour son expertise en eau, d'avancer le chiffre de 3.9 milliards \$ immédiatement après. Mais comme ils ont mis dans le même tableau tous les coûts d'opération pour les 20 années suivantes (ce qui n'a comptablement aucun sens), le total faisait 10 milliards \$, et fut parfois rapporté dans les médias comme étant le coût de réfection des infrastructures.

Évidemment le chiffre fait peur, et c'est son but, mais tous ces chiffres, postérieurs à l'an 2000 ne sont basés sur rien. L'estimation des fuites suit exactement le même schéma. Bref, ce que les médias rapportent s'insère dans un processus destiné à effrayer les contribuables quant aux coûts futurs et à les convaincre de se débarrasser du problème le plus vite possible en le refilant au privé.

Il n'y a pas de recette miracle pour l'action citoyenne, mais j'oserais proposer quelques pistes :

- 1- Reprendre une perspective citoyenne (éco-citoyenne) sur les questions sociales

Le système actuel transforme le citoyen en consommateur. Si le citoyen possède une vie essentiellement collective, car une action citoyenne ne peut se concevoir sans le nombre, le consommateur est seul face à son fournisseur et son mode d'intervention consiste à se tourner vers un autre fournisseur, disciplinant, théoriquement, celui qui ne lui a pas donné satisfaction. Mais pour que cela fonctionne il faudrait que la concurrence fut parfaite et si la concurrence était près d'être parfaite il n'y aurait pas de ces profits mirobolants que l'on voit tous les jours. Donc, il faut reprendre une vision citoyenne des choses et voir, collectivement, ce qui est le mieux pour la « cité ».

- 2- Encourager et participer à la production d'un contre-savoir.

Ce que nous rapportent les médias, par exemple que l'entreprise privée est bien meilleure, tout le monde le sait, fait partie d'une connaissance qui est rapportée partout, y compris dans le système scolaire, mais qui n'a aucune naturalité en elle-même. Il s'agit d'une connaissance de classe destinée à endoctriner la population. Il faut aider

à produire des analyses et des connaissances alternatives qui vont nous aider, en tant que citoyens à analyser la situation du point de vue des citoyens et non pas toujours du point de vue des dirigeants d'entreprise rapporté par leurs sbires. L'Action Nationale est un exemple de lieu où une telle connaissance alternative a droit de cité, mais il n'y en a pas beaucoup, et il ne faut pas compter sur les gouvernements pour les financer.

- 3- Devenir membre des groupes qui se spécialisent dans la protection du bien public, l'eau, les forêts, etc.

Il existe plusieurs groupes qui se spécialisent dans la protection des biens publics. Autant la démocratie a été diminuée par les lobbies des riches et des entreprises voulant s'approprier le bien public, autant il faut leur opposer des regroupements de citoyens qui veulent le sauver,

- 4- Il faudrait aligner les actions politiques sur les discours sociaux

Les gens ont la mauvaise habitude de voter contre le gouvernement en place. Dans ces circonstances, ils votent pour celui qu'ils perçoivent comme étant le plus susceptible de battre ce gouvernement. Il faudrait que les gens votent pour leurs idées s'ils veulent un jour les voir au pouvoir, et non contre celles des autres, ce qui ne fonctionne visiblement pas. Au besoin, il faut créer les véhicules qui transporteront ces idées. Évidemment, pour ce faire, il va falloir un changement assez radical de la façon dont nous considérons les élections et sans aucun doute un changement du mode de scrutin qui augmente sensiblement l'égalité des chances.

Ce ne sont là que quelques suggestions d'actions à entreprendre. Toutes me semblent importantes et aucune n'est

décisive. Il faut donc lutter sur tous les fronts à la fois pour repousser les échéances et parfois empêcher la catastrophe (comme le serait la privatisation du service d'eau à Montréal). □

Andréanne Demers,
Édith Lacroix*

LES EAUX USÉES: UNE POLLUTION ENCORE ET TOUJOURS À LA UNE

En décembre dernier, on apprenait, par un article paru dans *Le Soleil*, que Montréal et Québec figurent respectivement aux troisième et huitième rangs d'un classement établissant les 50 pires pollueurs de l'eau au Canada, et ce, en raison de l'importance des rejets d'ammoniaque et de phosphore de leurs usines de traitement d'eaux usées. En plus des villes, l'industrie des pâtes et papiers figure aussi au top du classement en ce qui concerne les rejets polluants. C'est donc dire que le déversement des eaux usées constitue encore et toujours une grande source de pollution aquatique.

Une autopsie de nos eaux usées

On distingue trois catégories d'eaux usées :

- les eaux domestiques, provenant des usages résidentiels tels la lessive, l'eau de vaisselle, la cuisine, les toilettes et les douches. Les eaux domestiques peuvent être traitées collectivement (eaux municipales) ou individuellement (système autonome tel qu'une fosse septique) ;

* Andréanne Demers, PhD, et Édith Lacroix, biol. M. Sc. pour le Comité de la recherche et de la sensibilisation, Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours

- les eaux industrielles, qui sont les rejets des procédés industriels qui utilisent de l'eau dans la composition, la fabrication et le nettoyage d'un produit;
- les eaux de pluie, qui proviennent de l'écoulement de la pluie sur les routes et autres surfaces pavées.

L'urbanisation et le développement de l'industrie ont passablement changé ce qu'on appelle les eaux usées. En plus de la matière organique, on y retrouve des résidus de produits nettoyants domestiques et des rejets industriels et commerciaux variés. Les eaux usées domestiques se divisent en deux catégories, soit les eaux ménagères issues des douches, bains et éviers, puis le rejet des toilettes. Les eaux usées des toilettes contiennent avant tout de la matière organique issue des déjections. Cette matière organique est une source de trois polluants majeurs de nos cours d'eau : le carbone, le phosphore et les nitrates. Également, les êtres humains (autant que les animaux) excrètent dans leur urine une certaine quantité de résidus des médicaments consommés, qui se retrouvent ainsi dans les égouts. Enfin, l'eau issue des toilettes est une importante source de contamination bactériologique.

Les eaux ménagères, quant à elles, contiennent entre autres des détergents, des résidus organiques, des solvants, des parfums, des agents de blanchissage et des adoucissants. Les produits nettoyants domestiques sont constitués de milliers de produits chimiques aux formes variées (des petites molécules simples à de grosses molécules très complexes) et dont la persistance dans l'environnement varie (de quelques heures à quelques années). De plus, certains produits domestiques dangereux, telle la peinture, ne sont pas disposés de manière sécuritaire et sont déversés dans les égouts.

Comme les procédés industriels utilisent une grande variété de produits chimiques et souvent toxiques, les rejets industriels constituent une belle soupe de produits nocifs. Les déchets pharmaceutiques, provenant des hôpitaux et des compagnies fabriquant des médicaments, sont de plus en plus présents dans les eaux usées. Les dérivés pétrochimiques et les hydrocarbures se retrouvent également souvent dans les eaux usées des industries et des commerces. Les effluents des industries sont parfois traités, mais sont aussi simplement, et malheureusement, dilués et déversés dans les égouts.

L'assainissement des eaux : une cure incomplète

Le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), mis en place par le gouvernement du Québec en 1978, fut la réponse à l'inquiétude grandissante face au problème de pollution causée par les eaux usées. Aujourd'hui, 98 % des résidences et industries québécoises sont reliés à un système d'assainissement des eaux usées. Toutefois, les traitements que l'on fait subir aux eaux usées ne règlent pas tous les problèmes. Pour bien comprendre les causes et les conséquences de la pollution par les eaux usées, il faut comprendre les systèmes de collecte et de traitement.

Dans les municipalités, les résidences, commerces, institutions et industries sont généralement reliés à un système d'égouts qui canalise les eaux usées vers une station d'épuration. Une station d'épuration peut posséder trois niveaux de traitement : primaire, secondaire et tertiaire. Le traitement primaire permet de filtrer la matière solide. Le traitement secondaire permet de « digérer » la matière organique en suspension et dissoute dans l'eau. Pendant ce traitement, des organismes microscopiques « mangent » la matière organique contenue dans l'eau en l'utilisant

comme source d'énergie. Un traitement tertiaire peut servir à désinfecter l'eau (éliminer les coliformes) ou éliminer le phosphore dissous ou d'autres molécules laissées intactes par le traitement secondaire.

Il est important de noter que ce ne sont pas toutes les stations d'épuration qui possèdent les trois étapes de traitement. En effet, le traitement tertiaire est plutôt rare et la plus grosse station d'épuration du Québec, celle de Montréal, ne possède qu'un traitement primaire (voir l'encadré). Cependant, certains types de traitement secondaire accomplissent la désinfection des eaux usées et certaines stations dites primaires enlèvent le phosphore contenu dans leurs eaux. Il faut également savoir que plusieurs produits tels les détergents, les médicaments ou les parfums ne sont pas digérés par la flore des stations d'épuration et sont rejetés intacts dans l'environnement. Une fois les eaux brutes traitées, elles sont rejetées dans un cours d'eau et pour environ 70 % des Québécois, elles sont rejetées dans le fleuve Saint-Laurent.

On estime que 20 % de la population du Québec utilise un système d'assainissement des eaux usées autonome. Les fosses septiques et les champs d'épuration fonctionnent comme une station d'épuration en miniature, en permettant à des bactéries de digérer les matières organiques contenues dans l'eau avant de la rejeter dans le milieu environnant. Il existe plusieurs modèles de fosses septiques, qui doivent être maintenues en bon état pour assainir l'eau adéquatement. Malheureusement, le manque d'entretien ou la désuétude de ces systèmes est souvent cause de pollution des plans d'eau.

LA PLUS GROSSE STATION DU QUÉBEC : MONTRÉAL

La station d'épuration des eaux usées de Montréal, située à la pointe est de l'île, est le plus gros pollueur des eaux de la région. Cette station, qui traite à elle seule 40 % des eaux usées de la province, a un débit journalier de 2,7 millions m³, soit l'équivalent de la rivière L'Assomption. Elle reçoit les eaux usées résidentielles et industrielles de toute l'île de Montréal. Les eaux usées sont acheminées à travers les égouts jusqu'à la station, où elles traversent en premier le dégrillage, qui retient les déchets solides de plus de 2,5 cm. Vient ensuite le dessablage, où sont enlevées en moyenne 14 tonnes de sable par jour (plus ou moins élevé selon la pluie et la fonte de neige). La dernière étape est le traitement primaire physico-chimique. Celui-ci consiste en un traitement primaire additionné d'un coagulant pour faciliter la décantation (déposition des solides) et pour réduire le phosphore dans l'eau. Les eaux usées traitées sont retournées au fleuve au point de rejet, en face de l'île aux Vaches, tandis que les déchets solides récupérés sont incinérés.

Puisque seulement un traitement primaire est effectué, les eaux usées de Montréal sont une grande source de pollution organique, de contamination bactériologique et de produits chimiques de toutes sortes. Bien qu'un procédé soit utilisé pour retirer le phosphore de l'eau, la station d'épuration de Montréal rejette néanmoins 1,3 tonne de phosphore dans l'eau à chaque jour, soit 16 % de la charge totale du fleuve. Les risques de contamination sont donc élevés, et l'accès au fleuve pour les activités nautiques est très limité en aval du point de rejet. Cette importante pollution de l'eau du fleuve augmente les coûts de production de l'eau potable pour les villes situées en aval de Montréal. L'effet des eaux usées de Montréal est observable jusqu'à 145 km en aval et a été dénoncé à plusieurs reprises par les municipalités riveraines du lac Saint-Pierre.

Pour améliorer l'accès au fleuve des riverains, la Ville de Montréal étudie présentement plusieurs systèmes pour désinfecter les eaux usées, mais on devra probablement attendre encore quelques années pour qu'il soit mis en place. Il faudra investir plusieurs millions de dollars pour diminuer efficacement la pollution produite par les eaux usées de l'île. Les Montréalais sont-ils prêts à payer la facture ?

Quand les eaux usées se retrouvent dans le milieu naturel

On estime que la pollution journalière produite par une personne utilisant entre 150 et 200 litres d'eau est de :

- 70 à 90 grammes de matières en suspension ;
- 60 à 70 grammes de matière organique ;
- 15 à 17 grammes de matière azotée ;
- 4 grammes de phosphore ;
- plusieurs milliards de germes par 100 ml.

La pollution engendrée par les eaux usées cause plusieurs impacts sur les écosystèmes qui les reçoivent, dont le plus important est l'eutrophisation, ou vieillissement prématuré et accéléré d'un plan d'eau. La matière organique contient du phosphore et de l'azote qui sont deux éléments importants pour la survie et la croissance de tout être vivant. Un surplus de ces deux éléments nutritifs provoque la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Ces dernières peuvent rapidement envahir un plan d'eau ou gêner l'écoulement d'un cours d'eau. Elles consomment également une grande quantité d'oxygène. De plus, les bactéries et autres décomposeurs utilisent l'oxygène dissous dans l'eau pour digérer la matière organique (phénomène naturel exploité dans un traitement d'épuration secondaire). La prolifération des algues et des bactéries dans l'eau provoque une baisse de l'oxygène dans l'eau ce qui étouffe littéralement les poissons et les insectes qui y vivent. L'eutrophisation affecte plusieurs lacs et rivières au Québec. Cependant, les eaux usées ne sont pas la seule cause de l'eutrophisation ; l'épandage d'engrais agricole est en effet la première source de phosphore et d'azote.

LES CYANOBACTÉRIES : UN SIGNE ÉVIDENT DE POLLUTION PAR LE PHOSPHORE

Le surplus de phosphore causé par l'apport d'eaux usées et la pollution agricole est responsable de l'apparition, dans plusieurs lacs et cours d'eau du Québec, des cyanobactéries. Les cyanobactéries, malgré leurs noms, sont des algues, puisqu'elles possèdent des pigments dans leurs cellules leur permettant de faire de la photosynthèse. Vulgairement appelées algues bleues, elles sont microscopiques, de sorte qu'il n'est pas possible de les voir lorsqu'elles sont en faible quantité. Cependant, lorsque les conditions appropriées sont réunies, les cyanobactéries se multiplient et forment des colonies jusqu'à être visibles facilement à l'œil nu. On parle alors de fleur d'eau de cyanobactéries.

Le problème avec les cyanobactéries, qui existent aussi en milieu naturel et non pollué, c'est que certaines espèces sont toxiques et représentent un réel danger pour la santé. L'ingestion d'eau contaminée par des toxines d'algues bleues peut provoquer des maux de ventre, vomissements, maux de tête, de la fièvre ou des diarrhées. Le contact direct avec les cyanobactéries, lors de la baignade par exemple, peut également affecter la santé et se traduire par des maux de gorge et une irritation de la peau ou des yeux.

Un problème qui ne date pas d'hier

Même si le problème des cyanobactéries a explosé à l'été 2006, il est beaucoup plus ancien que l'on pourrait le croire. À la baie Missisquoi, un des cas largement documentés, une première interdiction généralisée avait été émise en 1999. Mais en fait, cela fait plus de vingt ans qu'on étudie le phénomène d'éclosion des cyanobactéries au Québec. Une longue démarche pour arriver à comprendre et reconnaître ce qui nourrit en phosphore et azote les algues des plans d'eau. Dans la vallée du Saint-Laurent, deux cours d'eau sur trois dépassent la norme en phosphore, jusqu'à cinq fois dans certains cas. Mais même si le problème est bien connu, les cas de cyanobactéries sont de plus en plus répandus depuis quelques années. À la mi-octobre 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) rendait publics les résultats d'une compilation du nombre de lacs contaminés par les cyanobactéries au cours des trois dernières années (2004, 2005 et 2006). Cette compilation confirme ce à quoi on s'attendait : le nombre de lacs infestés d'algues bleues augmente au fil des ans. Au total, ce sont 71 plans d'eau (surtout des lacs, mais également des réservoirs et des portions de rivières ou du fleuve) qui ont été touchés en 2006, contre 50 en 2005 et 43 en 2004. Il faut cependant noter que le MDDEP ne fait pas de suivi systématique de chaque plan d'eau. Il est donc fort possible que le nombre véritable de plans d'eau touchés soit supérieur à 71.

LES CYANOBACTÉRIES (SUITE)

Il faut agir maintenant!

La meilleure façon d'agir face aux cyanobactéries est d'en prévenir autant que possible la prolifération. Il est en effet primordial d'agir pour réduire à la source la condition première qui permet la prolifération des cyanobactéries : la présence de grandes quantités d'éléments nutritifs dans l'eau. On parle ici de réduction des apports de fertilisants agricoles, d'augmentation de la largeur des bandes riveraines dans les champs agricoles et sur les terrains privés, du reboisement des berges des cours d'eau, de réduction de l'utilisation de fertilisants à gazon, et de s'assurer que les fosses septiques, les champs d'épuration et les systèmes municipaux de traitement des eaux usées sont efficaces pour réduire les apports de fertilisants dans les plans d'eau. Et il faut agir rapidement, surtout dans le contexte actuel où la tendance est à une augmentation des cas de prolifération dans nos lacs et même nos rivières.

Et il semble que nous, citoyennes et citoyens, n'ayons guère le choix de prendre le dossier en mains, car l'inaction du gouvernement dans le dossier est déplorable. Le gouvernement se contente de faire analyser l'eau lorsqu'il est avisé de la présence de cyanobactéries et c'est la Direction de la santé publique qui émet les avis pour sensibiliser la population sur les usages de l'eau à éviter. Rien n'est entrepris en particulier pour prévenir l'apparition du problème ni pour en réduire la fréquence d'occurrence dans les plans d'eau déjà touchés.

Néanmoins, la crise des cyanobactéries de 2006 aura permis de remettre à l'agenda politique, environnemental et social la protection active des lacs et des cours d'eau. La gravité (et le sensationnalisme) du problème couplée à l'inaction du gouvernement ont poussé des municipalités à promulguer des réglementations, des riverains à entreprendre des tests d'étanchéité des fosses septiques, et puisque la valeur de leurs maisons est diminuée, à revendiquer les réglementations qui permettront de sauver « leur » lac. Mais pour une province qui regorge de plans d'eau, il est aberrant qu'elle n'ait pas de programme de suivi de l'état des lacs et rivières digne de ce nom, ni de programme de soutien aux organismes formés de bénévoles. Ce serait aux ministères de l'Agriculture, des Affaires municipales et à celui de l'Environnement d'instaurer un programme de lutte contre les algues bleues pour venir en aide aux municipalités plutôt démunies face à cette prolifération. Reste à voir si l'histoire se répétera à l'été 2007...

Des produits chimiques qui perturbent le milieu

Plus de 100 000 produits chimiques sont commercialisés dans le monde et ce sont quelque 500 nouveaux produits qui apparaissent sur le marché à chaque année. On estime que les Canadiens utilisent environ 54 000 tonnes de produits nettoyants de toutes sortes par année, ce qui correspond à environ 20 à 40 litres par année, par famille. Quant à la consommation de médicaments, avec ou sans prescription, elle est en constante croissance. Bien que ces produits ne se retrouvent pas dans les eaux usées en concentration toxique, leur persistance dans l'environnement entraîne un questionnement sur leurs effets à long terme sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine.

Les surfactifs (agents de surface) sont une catégorie de composés chimiques qui entrent dans la composition de la plupart des détergents, dans les pesticides et dans plusieurs procédés industriels. Les surfactifs peuvent être des molécules complexes qui persistent dans l'environnement. Des chercheurs dans plusieurs pays ont découvert que plusieurs agents de surface sont des perturbateurs endocriniens. Ces derniers sont des molécules capables d'imiter les hormones. Les parfums synthétiques peuvent également perturber le bon fonctionnement des hormones. Les eaux usées municipales contiennent des concentrations relativement élevées de détergents, parfums et produits pharmaceutiques qui ne sont pas éliminés par les traitements d'épuration et qui ont tendance à perturber les processus physiologiques. Par exemple, on a observé dans plusieurs populations de moules, notamment celles du fleuve Saint-Laurent, en aval de Montréal, un changement dans le ratio nombre de mâles/ nombre de femelles. Des difficultés dans la reproduction et la présence de tumeurs chez des populations de poissons ont également été observées.

Plusieurs produits chimiques qu'on retrouve dans les effluents municipaux peuvent causer problème dû à la bioaccumulation. Le phénomène de bioaccumulation se définit comme étant l'accumulation de polluants dans les tissus d'un être vivant au cours de sa vie et la bioamplification est l'augmentation des concentrations du polluant à travers la chaîne alimentaire. Par exemple, les grands prédateurs ont des concentrations plus élevées de polluants, tels les composantes des parfums, les surfactants ou les pesticides, dans leurs tissus que les plantes ou les herbivores. De faibles concentrations de produits chimiques, bien qu'inoffensives à ce niveau, peuvent s'avérer nocives à long terme, en perturbant la reproduction, la croissance ou le système immunitaire des populations aquatiques. L'être humain n'échappe pas au phénomène de bioaccumulation. En effet, des composants de parfums et de produits nettoyants ont été retrouvés dans le sang humain et dans le lait maternel.

À quand la désinfection de nos eaux usées ?

Les eaux usées non désinfectées sont également source de contamination bactériologique. Au Québec, 60 % des eaux usées ne sont pas désinfectées, c'est-à-dire que les microbes ne sont pas tous détruits par les traitements. C'est notamment le cas des stations de Longueuil, Repentigny et Montréal qui rejettent les eaux usées de 2,2 millions de personnes sans aucune désinfection. Les coliformes fécaux, une sorte de bactéries qui survivent au traitement des eaux usées, représentent une menace à la santé humaine en provoquant des maladies gastro-entériques. Cette contamination empêche plusieurs communautés riveraines d'avoir un accès à l'eau. En effet, la baignade et la pêche doivent être interdites à plusieurs endroits, notamment en aval de Montréal, pour prévenir les risques d'infection. La contamination bactériologique est également un problème dans

certaines municipalités lors de fortes pluies. Les eaux de pluies sont généralement acheminées à la station d'épuration, mais lors d'averses soutenues, la station se retrouve avec un volume d'eau brute trop grand. Des eaux non traitées sont alors déversées directement dans les cours d'eau pour diminuer le volume d'eau à la station. Dans certaines municipalités, ces débordements peuvent survenir plus de 50 fois par année!

Malgré les efforts consentis par les gouvernements à travers le PAEQ, il reste encore plusieurs milliards de dollars à investir avant de pouvoir traiter efficacement les eaux usées du Québec. Le problème est d'ailleurs universel: un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) estime qu'il faudrait investir mondialement 56 milliards de dollars supplémentaires pour s'attaquer aux problèmes des eaux usées. Au Québec, le plus grand défi est l'amélioration du traitement des eaux usées des grandes villes tels que Québec, Montréal et Longueuil, notamment en accomplissant la désinfection des eaux. Des moyens doivent également être mis en place pour empêcher les débordements des stations d'épuration en temps de pluie. De plus, les municipalités doivent prévoir l'expansion de la population urbaine lors de la construction ou la réfection de l'infrastructure. Par exemple, la ville de Boisbriand est confrontée à un problème chronique de traitement des eaux usées, lequel affecte la qualité des eaux de la rivière des Mille-Îles, à Boisbriand et en aval. L'usine construite est trop petite pour combler les besoins d'une ville en expansion et par conséquent, déborde fréquemment en cas de pluie. Enfin, une plus grande vigilance des municipalités envers l'état des systèmes d'assainissement autonomes (fosses septiques) est également nécessaire pour réduire les déversements et ainsi préserver les lacs et rivières pour la survie des espèces aquatiques, mais aussi pour l'usage des riverains.

Des petits gestes au quotidien

La responsabilité des eaux usées n'échoit pas qu'aux différents paliers de gouvernement. Chacun doit faire sa part. Chaque individu peut poser des gestes quotidiens pour réduire l'impact de la pollution par les eaux usées. Réduire sa consommation de produits nettoyants, utiliser des produits « verts » biodégradables ou même fabriquer ses propres produits avec des ingrédients naturels, sont des gestes simples qui peuvent faire la différence. De plus, recherchez l'Écologo du *Programme Choix Environnemental Canadien* sur vos produits nettoyants pour vous assurez de leur faible impact environnemental. De nombreuses recettes de produits nettoyants faits maison avec des ingrédients tels le bicarbonate de soude, le vinaigre ou les huiles essentielles se trouvent sur Internet. Également, disposer de façon sécuritaire des produits domestiques dangereux est essentiel pour prévenir le déversement de composés chimiques toxiques tels les solvants ou la peinture dans les cours d'eau. N'oublions pas qu'en diminuant la pollution de l'eau, on diminue aussi les risques à notre santé. Enfin, diminuer sa consommation d'eau permet de réduire les volumes d'eau traités quotidiennement par les stations municipales ou les fosses septiques et ainsi d'éviter les débordements et d'augmenter l'efficacité du traitement.

À suivre...

L'environnement occupe de plus en plus les discours des politiciens. Aurons-nous enfin une véritable volonté politique qui assurera la protection de l'eau, ressource vitale s'il en est une? Bénéficierons-nous d'une action concrète qui permettra de redorer le blason des eaux usées au sein du classement des pires pollueurs? Les prochaines saisons électorales nous le prouveront. □

Références

Lapalme, Robert, 2006. *Protéger et restaurer les lacs*. Bertrand Dumont Éditeur, Boucherville, 192 p.

Moreault, Éric. « Québec en eau trouble, La capitale au huitième rang des 50 plus gros pollueurs au Canada », dans *Le Soleil*, 15 décembre 2006, p. 7.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

http://www.agr.gc.ca/pfra/water/algcyano_f.htm

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours !

<http://www.eausecours.org>

Développement durable, Environnement et Parcs Québec

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/index.htm

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

<http://www.unep.org/french/>

Station d'épuration des eaux usées de l'île de Montréal

<http://services.ville.montreal.qc.ca/station>

LE CANADA ET LE DROIT HUMAIN À L'EAU: L'INACCEPTABLE STATU QUO

À chaque année, le 22 mars, l'ONU souligne la Journée mondiale de l'eau. Pour faire écho au *Rapport mondial sur le développement humain 2006* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), exhortant la communauté internationale à adopter de toute urgence un plan d'action, sous le leadership du G8, afin de résoudre la crise de l'eau et de l'assainissement, le thème de cette année est « *Faire face à la rareté de l'eau* ».

À chaque année aussi, 1,8 million d'enfants meurent de diarrhée – une situation qui pourrait être évitée en donnant à chacun accès à l'eau potable et à des toilettes, et 443 millions de jours de scolarité sont perdus en raison de maladies véhiculées par l'eau ou parce que les jeunes filles sont occupées à la « corvée de l'eau ». Près de la moitié de toutes les personnes qui vivent dans les pays en développement souffrent à un moment donné d'un problème de santé dû au manque d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Outre ces coûts humains, la crise de l'eau et de l'assainissement freine la croissance économique. Par exemple, l'Afrique subsaharienne perd de la sorte 5 % de son PIB annuel

* L'auteur est membre de plusieurs associations qui militent en faveur de la reconnaissance du droit humain à l'eau (Développement et Paix, Association pour un Contrat mondial de l'eau et Eau Secours !). En mars 2006, il a participé au 4^e Forum mondial sur l'eau, à Mexico

— bien davantage que l'aide perçue par la région. En fait, **l'eau est le premier facteur du développement** dans beaucoup de pays.

Toutefois, soulignent les auteurs du rapport, contrairement aux idées véhiculées par les médias de masse, la crise n'est pas causée par une pénurie de la ressource à l'échelle globale. Elle est plutôt causée par des relations de pouvoir asymétriques, par la pauvreté et les inégalités économiques et sociales et par la disparité entre les sexes. La nature de la crise est politique. Si les gouvernements ne consacrent pas plus d'efforts pour faire face à la crise de l'eau, les pays en développement n'atteindront jamais les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avertissent les experts du PNUD.

Ces objectifs ont été fixés par les leaders de la communauté internationale, au Sommet du Millénaire de l'ONU en 2000, afin de réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à une eau salubre et à l'assainissement en 2015 (objectif 10). Cet objectif a ensuite été confirmé lors du Sommet mondial Rio+10, tenu en 2002 à Johannesburg, et suivi par l'engagement de la part des pays donateurs de rehausser le niveau de financement du développement international.

Lors de la première grande conférence sur l'eau tenue en 1977 à Mar del Plata, en Argentine, l'on affirmait pour la première fois que «Tout homme a le même droit d'accès à l'eau potable, présentant une qualité suffisante et en quantité suffisante pour couvrir ses besoins». En passant par la Décade de l'eau en 1980 et tous les plans d'action des grandes conférences de l'ONU des années 90 (Caire, Copenhague, Beijing, Rome), où l'eau devait être l'élément

essentiel pour vaincre la faim et la pauvreté, trente années se sont écoulées. Or, force est de constater que la cruelle réalité demeure: 1,1 milliard de personnes sont toujours sans accès à l'eau potable et 2,6 milliards d'individus ne disposent pas d'un assainissement de base.

Certes, l'atteinte de l'objectif 10 des OMD et les progrès rapides pour rendre l'accès à l'eau et à l'assainissement universel aideraient des millions de personnes à se libérer du fléau de la pauvreté. De plus, ils insuffleraient un dynamisme nouveau à la croissance économique et entraîneraient des bénéfices tangibles au niveau de la survie infantile, de l'éducation et de l'équité entre les hommes et les femmes. Mais, à l'heure actuelle, les indicateurs de progrès sont inquiétants, voire pessimistes. «En 2015, demandent les auteurs du rapport de l'ONU ; le monde regardera-t-il en arrière pour constater une autre décennie d'objectifs ratés ? La réponse dépendra des politiques nationales et de la coopération internationale. Ce qui est clair, c'est que le succès est possible et que l'échec aura d'énormes conséquences en termes de pertes de vies humaines et de potentiel humain gaspillé».

Pour réussir, les pays doivent asseoir solidement leurs efforts sur quatre piliers :

1. Reconnaître le droit humain à l'eau et à l'assainissement
2. Développer de fortes stratégies nationales
3. Accroître l'aide internationale
4. Développer un partenariat international en vue d'un plan d'action global

Reconnaître le droit humain à l'eau

Selon le PNUD, le *point de départ* et le principe d'unité de l'action publique en matière d'eau et d'assainissement est de reconnaître l'eau comme droit humain fondamental.

Le débat entourant cette reconnaissance a pris beaucoup d'ampleur dans les sphères internationales depuis le 3^e Forum mondial de l'eau tenu à Kyoto, en 2003. Les campagnes de sensibilisation et les pressions exercées par les groupes de la société civile opposés à une plus grande privatisation des infrastructures de distribution et d'assainissement de l'eau, ont réussi à ramener la question du droit humain à l'eau à l'avant-scène internationale.

Cette question fut d'ailleurs au cœur du 4^e Forum mondial de l'eau et du Forum (alternatif) pour la défense de l'eau, tenus à Mexico en mars 2006. Le gouvernement canadien et quelques groupes canadiens (Développement et Paix, Conseil des Canadiens, Syndicat canadien de la Fonction publique) y participaient.

Le Forum mondial de l'eau est un espace et un moment de débat et de définition des grandes orientations stratégiques dans le domaine de l'eau organisé par le Conseil mondial de l'eau (CME). Celui-ci n'est pas une organisation publique

internationale, encore moins intergouvernementale, mais plutôt un « *think tank* » qui veut définir une « vision mondiale de l'eau » à long terme servant à mettre en place une « politique mondiale de l'eau » avantageant surtout les transnationales du secteur privé.

Malgré l'omission volontaire de la reconnaissance du droit humain fondamental à l'eau dans la Déclaration ministérielle finale du Forum de Mexico, plusieurs intervenants et pays ont tenu à souligner l'impératif politique de réaliser ce droit. Certains gouvernements ont même déploré cette omission. Quatre pays (Bolivie, Cuba, Uruguay et Vénézuela) furent autorisés à exprimer leur dissidence face à cette omission : « L'accès à l'eau de qualité, en quantité suffisante et avec équité constitue un droit humain fondamental. Avec la participation des communautés concernées, les États doivent, à tous les niveaux, faire les efforts nécessaires pour rendre effectif ce droit pour les habitants de leur pays respectifs. »

Réduits à une poignée lors du Forum de Kyoto, quatre ans plus tôt, les tenants de la reconnaissance du droit à l'eau étaient très nombreux à Mexico. On y notait la présence d'acteurs importants : Espagne, France, Allemagne, Autriche, Suisse, Union Européenne. Plusieurs (maires, parlementaires, et enfants de 29 pays) y sont allés d'une déclaration officielle. Le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Directeur général de l'Unesco ont fortement supporté le droit à l'eau.

On a même eu droit à des déclarations pour le moins surprenantes, voire fracassantes. Comme celle des géants français de l'eau Suez et Veolia, en faveur du droit à l'eau. En marge du forum, le Directeur général de Veolia-eau, Antoine Frérot, a même écrit dans *Le Monde* du 17 mars : « Qui pourrait contester que le droit à l'eau est un droit humain

essentiel ? Comme beaucoup d'acteurs internationaux, nous sommes favorables à une reconnaissance internationale de ce droit ». Signe des temps ?

Toutefois, selon le spécialiste français de l'eau Henri Smets, le 4^e Forum mondial de l'eau n'a pas fourni l'opportunité suffisante pour discuter complètement entre gouvernements sur les objections qu'ils émettent en regard de la reconnaissance du droit humain à l'eau. Plusieurs pays semblent encore ignorer que le droit à l'eau a été entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est aussi contenu dans un certain nombre de traités internationaux légalement contraignants. Au moins 50 États se sont déjà prononcés en faveur du droit à l'eau et 192 autres sont légalement engagés à fournir de l'eau aux enfants.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) poussent pour promouvoir la discussion et la préparation d'un instrument légal sur le droit à l'eau, comme une convention internationale. À Mexico, lors du *Forum pour la Défense de l'eau*, un groupe d'ONG regroupées sous l'appellation « Les Amis du droit à l'eau » ont appelé les gouvernements à s'entendre sur une déclaration formelle, au Conseil des droits humains de l'ONU. Celle-ci résulterait en un engagement à mettre en place toutes les actions permises par leur juridictions pour garantir à chaque être humain la jouissance du droit à suffisamment d'eau potable à un prix abordable dans ou à proximité de sa résidence, son école ou son lieu de travail.

La coalition formule aux gouvernements les demandes suivantes :

- adopter à l'ONU une résolution pour renforcer le droit à l'eau;
- établir un mécanisme international pour effectuer le suivi de la mise en place du droit à l'eau, comme la nomination d'un Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'eau;
- prioriser l'harmonisation des lois et politiques nationales avec l'Observation générale no 15 sur le droit à l'eau.

Observation générale no 15

Pour saisir pleinement le débat entourant le droit humain à l'eau, il importe de connaître le contenu de cet important document de l'ONU appelé «Observation générale no 15».

Une observation générale est un texte d'un comité de l'ONU qui précise et approfondit la signification d'un article d'un traité. Dans le cas du droit à l'eau, il s'agit du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), signé et ratifié par 151 pays, dont le Canada. Le droit comprend trois types d'obligations résumées ici brièvement:

- l'obligation de respecter requiert des États qu'ils s'abstiennent d'entraver l'exercice du droit à l'eau;
- l'obligation de protéger requiert des États l'empêchement de tiers d'entraver l'exercice du droit à l'eau;
- l'obligation de mettre en œuvre se décompose en obligation de *faciliter*, de *promouvoir* et d'*assurer*.

Par exemple, pour *faciliter*: l'État doit prendre des mesures positives pour aider les particuliers et les communautés à exercer le droit à l'eau. Pour *promouvoir*, l'État doit, mener des actions qui assurent la diffusion des informations

appropriées sur l'utilisation hygiénique de l'eau, la protection des sources d'eau et les méthodes propres à réduire le gaspillage.

Selon l'obligation de mettre en œuvre, les États sont tenus d'inclure ce droit dans le système politique et juridique national, de préférences en adoptant des mesures législatives. Ils doivent se doter d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'eau au niveau national afin de rendre effectif ce droit. On ne peut s'empêcher ici de tracer un parallèle avec la situation actuelle qui prévaut au Québec et au Canada.

Au Québec, après avoir analysé en profondeur l'état de réalisation de la Politique nationale du Québec en matière de gestion de l'eau, la Coalition pour une gestion responsable de l'eau, *Eau secours!*, demande au gouvernement de prendre le virage de la gestion responsable et de légiférer pour que cette politique devienne une loi-cadre. En somme, le gouvernement du Québec ne respecterait pas l'obligation de mettre en œuvre le droit à l'eau, telle que formulée dans l'Observation générale no 15.

Au Canada, l'ex-ministre de l'Environnement, Rona Ambrose, avait promis, en mars dernier, d'élaborer une Politique nationale de l'eau qui devait paraître durant les mois suivants. Là encore, le gouvernement du Canada ne semble pas avoir bougé sur cet enjeu. L'absence d'une stratégie nationale et d'un plan d'action sur l'eau constituerait donc un manquement à l'obligation de mettre en œuvre le droit à l'eau.

Le Canada et la reconnaissance du droit à l'eau

Le Canada ne reconnaît pas actuellement le droit à l'eau tel que défini par l'Observation générale no 15.

En 2003-2006, Développement et Paix (10,000 membres à travers le Canada) a mené une vaste campagne d'éducation à la solidarité internationale intitulée « L'eau : la vie avant le profit! ». 236 485 personnes de partout au Canada ont signé la *Déclaration sur l'eau* qui a été remise au ministère des Affaires étrangères à Ottawa, lors de la Journée mondiale de l'eau 2006.

Cette Déclaration exhortait le gouvernement à reconnaître que l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental et que la valeur de cette eau pour le bien commun a priorité sur toute valeur commerciale. Les actions de lobbying et de plaidoyer menées à Ottawa, de concert avec d'autres organisations canadiennes (Conseil des Canadiens, Association pour un contrat mondial de l'eau, Institut Polaris, Droits et Démocratie, etc.), ont montré la faiblesse voire l'inconsistance des positions tenues par les gouvernements libéraux successifs face aux engagements internationaux pris dans le passé au sujet de la reconnaissance juridique d'un droit à l'eau.

Au cours de la campagne, grâce aux efforts de ses membres, l'organisme a convaincu 188 municipalités, dont 116 du Québec, de signer la Déclaration et d'adopter des résolutions reconnaissant l'eau comme un droit fondamental. Ces villes et villages ont aussi souligné la nécessité de maintenir le statut de l'eau comme une propriété publique et collective. Certaines municipalités ont même décrété le 22 mars Journée mondiale de l'eau sur leur territoire.

Une délégation de la société civile canadienne, menée par Développement et Paix, a aussi rencontré, le 18 mars, des représentants du gouvernement canadien qui assistaient au 4^e Forum mondial de l'eau à Mexico, pour leur faire part de son insatisfaction sur la position canadienne.

Lors de la Journée mondiale de l'eau 2006, Développement et Paix – en collaboration avec KAIROS : Initiatives œcuméniques canadiennes pour la justice, le Conseil des Canadiens, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et des dizaines d'autres groupes populaires – fut aussi un partenaire de «La marche pour l'eau» qui se déroulait dans plus de 50 municipalités à travers le Canada. À Montréal, un rassemblement citoyen s'est tenu en face de l'hôtel de ville.

Nous reproduisons ci-après l'explication de la position du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international exprimées sur les tribunes internationales.

À la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, en 2002, le Canada a voté **contre** une décision approuvant la nomination d'un Rapporteur spécial chargé d'effectuer une étude sur la relation entre la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, et la promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement.

Dans l'explication de ce vote, le Canada a reconnu, d'une part, l'importance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et réaffirmé son engagement envers le développement de partenariats internationaux stratégiques pour promouvoir une gestion durable des ressources en eau.

D'autre part, le Canada a exprimé des préoccupations en regard de la décision. Il estimait que le mandat proposé pour le Rapporteur spécial était trop large, risquant le dédoublement des fonctions d'autres Rapporteurs spéciaux. En outre, le Canada était d'avis que l'ajout d'une dimension internationale au mandat du Rapporteur pourrait suggérer que les États n'avaient pas le droit souverain de gérer leurs propres ressources. Enfin, bien que reconnaissant l'obligation et la pratique des États de procurer à leurs résidents l'accès à un

approvisionnement en eau potable et à l'assainissement, le Canada a affirmé qu'il *n'admettait pas l'existence d'un droit, reconnu et défini sur le plan international, à l'eau potable et à l'assainissement*. Quoique le Canada ait été le seul membre de la Commission à voter contre la décision, quinze autres États, dont certains pays européens, se sont abstenus. Selon le Canada, ces quinze abstentions indiquent clairement qu'il n'y avait pas de consensus international sur la question.

En 2003, dans le cadre du même forum, le Canada a livré une explication de vote lors de l'adoption de la résolution sur le droit à la nourriture. Le Canada a voté en faveur de la résolution mais exprimé des préoccupations au sujet de l'Observation générale no 15 sur le droit à l'eau, adoptée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et citée dans la résolution en question. Dans son explication de vote, le Canada a rappelé qu'il n'admettait pas l'existence d'un droit à l'eau potable et à l'assainissement reconnu et défini sur le plan international, mais a aussi rappelé que les gouvernements avaient la responsabilité de procurer à leurs résidents l'accès à un approvisionnement en eau potable et à l'assainissement. Le Canada était par ailleurs préoccupé par la possibilité que l'Observation générale no 15 puisse suggérer des obligations entre États en matière d'accès à l'eau. Il a fait valoir qu'une telle interprétation potentielle ne pouvait se fonder sur aucune lecture plausible du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Bien que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, dans son Observation générale no 15 en particulier, ait reconnu un droit implicite à l'eau dans le PIDESC, un droit exprès à l'eau comme tel n'est pas explicitement protégé par les traités internationaux sur les droits de la personne, croit le Canada. Même si elles sont non contraignantes, les obser-

vations générales sont souvent citées dans les forums internationaux. Le droit international, disent les fonctionnaires canadiens, se développe par le biais de la négociation, entre États, de droits et d'obligations ayant valeur contraignante, plutôt que par le travail et l'opinion d'experts et d'organes indépendants. *Il n'y aurait actuellement aucun consensus international entre les États sur le statut juridique d'un droit à l'eau, et encore moins sur son contenu et sa portée.*

Cela dit, la question de l'eau en tant que droit fait l'objet de discussions continues au sein du gouvernement fédéral, et *le Canada continue à suivre de près les développements en droit international quant aux obligations des États relatives à l'eau.* Malgré le changement de gouvernement à Ottawa, la position canadienne demeure inchangée.

Une position à revoir

En réponse à la position canadienne actuelle, il faut citer les conclusions de certains analystes internationaux chevronnés en matière de droit à l'eau, les recommandations contenues dans le Rapport 2006 du PNUD pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et les récents déblocages internationaux concernant la réalisation du droit à l'eau.

En janvier 2004, Ashfaq Khalfan, coordonnateur du Programme pour le droit à l'eau au Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) a publié une réponse au gouvernement canadien. Il connaît en profondeur la position canadienne et a d'ailleurs assisté à la rencontre des groupes de la société civile canadienne avec les fonctionnaires fédéraux à Mexico, en mars dernier.

Pour M. Khalfan, notre gouvernement doit reconsidérer sa position. Le droit à l'eau, explique-t-il, n'est pas incompatible

avec les engagements internationaux du Canada, avec ses priorités en matière de développement, et ne constitue pas une menace pour les réserves d'eau nationales.

L'expert présente d'ailleurs un argumentaire solide face aux interprétations des fonctionnaires fédéraux qui expriment des inquiétudes relatives à une potentielle perte de souveraineté du Canada sur ses ressources en eau s'il applique l'Observation générale no 15 (article 34). Aucun article de cette observation générale n'oblige le Canada à partager ses ressources en eau avec d'autres pays. Le droit à l'eau est un droit bien délimité s'appliquant à l'eau destiné à l'usage personnel et domestique, comme la consommation, l'entretien et l'hygiène personnelle.

De plus, selon l'Observation générale no 15, le partage des ressources en eau n'est qu'un des moyens par lesquels l'aide internationale pourrait être fournie. Les autres étant le soutien financier et technique.

Par exemple, si un État optait pour le partage de ses ressources en eau avec un autre État comme moyen de s'acquitter de ses obligations en matière de coopération internationale, cela ne serait normalement réalisable qu'entre des États qui partagent un même cours d'eau, comme un lac, une rivière ou un fleuve.

Dans le cas du Canada, le seul pays voisin susceptible d'être intéressé serait les États-Unis. Or, cela serait peu probable parce que les États-Unis n'ont pas ratifié le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, par conséquent, ils ne pourraient s'en prévaloir. Même s'ils le pouvaient, une telle demande ne serait pas justifiée par les critères du Pacte, ni par ceux de l'Observation générale no 15 : les États-Unis disposent de suffisamment de ressources en eau

pour combler les besoins personnels et domestiques de leur population.

Même si l'on pouvait avancer que les États-Unis ne disposent pas de ressources suffisantes pour l'irrigation nécessaire à l'agriculture intensive, leurs ressources en eau suffisent à combler leurs propres besoins alimentaires.

Finalement, M. Khalfan estime qu'en prétendant de manière erronée que la reconnaissance du droit à l'eau lui soutire sa capacité de gérer ses ressources, le Canada sape les bases de sa position traditionnelle sur des questions d'obligations internationales. Cette nouvelle position pourrait compromettre l'aptitude du Canada à avancer des arguments crédibles lors de discussions sur des obligations internationales concernant des droits reconnus, comme le droit à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et au logement.

En mai 2006, le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels a pris en considération le plus récent rapport du Canada en matière de respect des droits humains. Le Comité a *fortement recommandé* au Canada de revoir à nouveau sa position sur le droit à l'eau, en lien avec l'Observation générale no 15.

Certains commentateurs voient dans l'application à l'eau d'un langage en termes de droits humains un exemple rhétorique de «conversations stériles». Certes, le fait de déclarer l'eau comme droit humain ne signifie pas que la crise de l'eau se résorbera à court terme. Ni qu'un cadre légal fournira des réponses à toutes les questions politiques difficiles concernant la fixation d'un prix à l'eau, la fourniture de services et les investissements nécessaires. Toutefois, l'approche des droits humains représente pour les populations touchées un puissant outil de pouvoir moral. Les droits

humains peuvent agir comme une source d'accroissement de la responsabilisation citoyenne et de la mobilisation à l'échelle nationale et internationale.

La mise en place du droit humain à l'eau aurait des bénéfices pratiques importants. Cela permettrait de prioriser les ressources disponibles pour les personnes sans accès à l'eau ou les communautés marginalisées et vulnérables. Le cas des communautés autochtones du Canada est un exemple concret.

La reconnaissance effective du droit humain à l'eau confirmerait aussi que l'accès à l'eau est une question de justice et non une affaire de dépendance à la charité ou de marchandisation. Elle permettrait aux communautés d'être pleinement consultées et de participer pleinement aux processus de décision.

Finalement, elle fournirait l'assurance de rendre imputables les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé qui imposent leurs solutions économiques et politiques pour résoudre la crise de l'eau.

Vers une convention internationale?

Le nombre de pays qui reconnaissent le droit humain à l'eau dans leur législation nationale a doublé depuis 2002. Des pays comme l'Afrique du Sud l'ont même enchâssé dans leur constitution. Les Sud-Africains disposeraient maintenant d'un recours légal afin d'exiger un minimum vital d'eau.

Lors d'un référendum national, la population de l'Uruguay a aussi voté massivement pour cette reconnaissance. Plusieurs pays membres des Nations Unies et de la Francophonie,

dont le Canada fait partie, ont reconnu l'eau comme droit humain fondamental. Mentionnons trois exemples :

- Déclarations consensuelles de tous les États sur une reconnaissance explicite du droit à l'eau, notamment inclus dans le Programme d'action de la Conférence du Caire (1994) sur la Population et le Développement et dans la Déclaration de Mar Del Plata (1977), auquel se réfère l'Agenda 21 de la Conférence des Nations Unies (1992) sur l'Environnement et le Développement (Rio).
- Adoption lors de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000) sur le droit au développement.
- Adoption lors l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (2003).

L'appel en faveur d'une pleine reconnaissance du droit humain à l'eau se fait de plus en plus pressant sur la scène internationale. Le Canada ne peut donc plus faire la sourde oreille.

Le 29 novembre dernier, à l'initiative de l'Allemagne et de l'Espagne, le nouveau Conseil des droits humains de l'ONU a adopté une résolution pour effectuer une étude détaillée sur les obligations pertinentes aux droits humains liées à l'accès équitable à l'eau potable. Les conclusions et les recommandations de cette étude devraient être soumises pour approbation avant la 6^e session du Conseil.

Fait à souligner, cette résolution a été adoptée sans vote. Cela signifie que les experts juridiques de l'ONU étudieront tous les traités des Nations Unies touchant les droits humains, afin de déterminer *exactement* ce que chacun dit du droit à l'eau de même que des obligations incombant aux États les ayant ratifiés. Le Canada semble favorable à cette récente

initiative, et les quelques commentaires exprimés par des représentants nationaux lors de l'adoption de cette résolution, suscitent un certain optimisme:

«It was vital for the Human Rights Council to adopt a new approach to human rights and the access to water. The right to access to water was linked to economic and social rights, as well as development. This right had not been so far tackled systematically and holistically.»

- Espagne

“The right to drinking water was a fundamental right that should be sustained by all means. The General Comment 15 on the right to water, should be upheld.”

- Bangladesh

“The right to water, in addition to being a human right, was a moral obligation of the highest order of States and other actors to guarantee access to drinking water to as many people as possible.”

- Nigéria

Jusqu'à maintenant, le Canada justifiait son refus de reconnaître le droit humain à l'eau en invoquant le fait que d'autres nations du G8 s'opposaient à ce droit. La donne vient de changer, et la position du Canada est maintenant *minoritaire* au sein du G8.

En effet, le 9 novembre dernier, en réaction à la publication du Rapport du Programme des Nations Unies sur le développement, la Grande-Bretagne a reconnu formellement le droit humain à l'eau et appelé les autres membres du G8 à s'impliquer pour la mise en œuvre d'un *Plan global d'action* afin de résoudre définitivement la crise de l'eau. Le Canada a toujours favorisé une approche axée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'agenda du G8 afin de solutionner la crise de l'eau.

En 2003, lors du sommet tenu à Évian, le G8 avait adopté le *Plan global d'action pour l'eau*. Or, depuis ce temps, rien de

concret n'a émergé vraiment de ce plan. Les niveaux d'aide ont plutôt stagné.

À titre de contribution au Plan, le Canada a accepté de déboursier 33,7 millions \$ sur cinq ans pour des projets reliés à l'eau et à l'assainissement dans le pays du Sud. En 2004, le Canada se situait encore dans le milieu du peloton des pays du G8 pour ce qui est de la part (3,2 % sur une moyenne de 6 %) des dépenses en aide bilatérale consacrée à l'eau et à l'assainissement. La part du PIB canadien consacrée au développement (0,27 %) est d'ailleurs encore loin du niveau reconnu nécessaire (0,7 %) pour atteindre les Objectifs du Millénaire.

Dans l'ensemble, estime le récent Rapport du PNUD, aucune tentative crédible n'a été faite par les pays du G8 pour traduire en stratégies globales concrètes les intentions d'engagement répétées lors des 3^e (Kyoto) et 4^e (Mexico) forums mondiaux sur l'eau. Aucune référence non plus au Plan global d'action et à la stratégie spécifique pour l'Afrique sub-saharienne proposés à Évian, lors du sommet du G8 de Gleneagles en 2005. Donc, plus de promesses que d'actions.

Le Canada stagne maintenant sur trois fronts importants : le front juridique, le front économique et le front politique. Difficile de ne pas exiger plus de sa part. La question se pose : « Où s'en va le Canada ? ».

Plusieurs entités de la société civile, comme le Conseil des Canadiens, plaident en faveur d'une Convention internationale forte sur le droit à l'eau. Selon eux, l'actuel « momentum » international favorise cette option. Certains rappellent aussi que le Sommet de la Terre, à Rio, avait accouché de plusieurs conventions pour réaliser un développement dura-

ble (changements climatiques, biodiversité, désertification, déforestation). Or, seule l'eau, la base de toute vie, est restée jusqu'ici sans protection globale, autonome et relevant du droit international.

D'autres associations, notamment celles militant pour un Contrat mondial de l'eau, sont convaincues que cette conquête passe davantage par des actions immédiates sur des enjeux de proximité et par l'intervention auprès d'acteurs locaux (élus, pouvoirs publics, entreprises privées, etc.). Bref, deux stratégies complémentaires pour une même revendication.

Chose certaine, le *statu quo* n'est plus une option valable pour le Canada. Ce dernier doit maintenant se remettre en question et se repositionner. Quant à eux, s'ils veulent des changements réels et substantiels, les groupes de la société civile ont intérêt à maintenir la pression sur le gouvernement. □

LE DROIT DE L'EXPORTATION DE L'EAU: LE CALME AVANT LA TEMPÊTE?

Le contentieux du commerce international de l'eau et de l'accès à la ressource, dans une dynamique de tarissement accéléré des réserves, sera dans un proche avenir l'enjeu juridique principal sur la planète.

Le droit à l'eau du voisin, et partant celui de le forcer à exporter chez soi, apparaît comme une composante incontournable de la problématique. En discutant de l'exportation de l'eau, c'est du partage de la ressource planétaire qu'on dispose, et des limites aux législations nationales qui le réglementent sur leur territoire. On ne peut simplement faire l'inventaire du régime légal interne; le commerce transfrontalier de l'eau, c'est d'abord une donne économique internationale que le droit international positif devra, un jour, finir par encadrer par des normes supérieures à toute loi nationale.

C'est donc à la fois un objet du droit international et un instrument de politique extérieure pour les pays législateurs. Comment les législations canadiennes répondent-elles, pour le moment, aux besoins de protection des réserves nationales?

* L'auteur est avocat, membre du Comité de coordination de la Coalition Eau Secours, membre de l'International Bar Association et de l'American Association for Justice, éditeur du magazine électronique *Faits & Causes*.

Problématique globale

L'eau potable est une ressource épuisable. L'aphorisme est nouveau, parce que la menace est récente. On devrait plutôt dire que c'est la conscience du danger qui s'éveille. L'eau douce, ou l'eau potable, compte pour environ 0,5 % de la totalité de la masse hydrique de la planète, par ailleurs essentiellement composée de l'eau salée des océans, de glace et de réserve fossiles. Le territoire canadien contient environ 20 % de cette portion infinitésimale, mais encore moins, soit 8 % selon certains estimés, des volumes renouvelables accessibles.

Certains rappellent que le volume global d'eau douce n'aurait pas varié depuis la formation de la planète bleue, et que ce serait la même eau. En effet, la réserve se renouvelle par les pluies et non autrement. Les sols renferment soixante fois plus d'eau que les surfaces : dans la chaîne de l'eau, ces aquifères stables nourrissent les lacs, les rivières et les bassins hydrauliques.

Ces réserves sont actuellement puisées plus rapidement qu'elles ne se remplissent. Les causes sont diverses ; leur exposé montre l'interactivité des désastres écologiques et leur rapport incontestable avec l'activité humaine.

Quelques exemples : explosions de populations (dans 10 ans, celle de l'Inde aura augmenté de 275 millions d'individus), croissance des agglomérations urbaines, consommation globale débridée (chaque ménage canadien consomme environ 500 000 litres d'eau par année, dont 18 litres par la chasse d'eau à chaque vidange), gaspillages municipaux et besoins industriels (plus ou moins 20 à 25 % de la demande totale avec prédictions du double en 2025). Sait-on que la fabrication d'une seule automobile aura coûté 400 000

litres d'eau? Que l'industrie des produits informatiques consomme 1,5 milliard de litres d'eau traitée? Se souvient-on qu'à l'été 2001, le niveau des eaux du port de Montréal était inférieur d'*un mètre* à sa moyenne saisonnière? Et que les lacs Michigan et Huron avaient perdu près de 60 centimètres de dénivellation?' Le groupe d'observation Union St-Laurent, Grands Lacs (www.usgl-glu.org) prédit que bientôt le St-Laurent pourrait ne pas atteindre l'Atlantique (à lire: les énoncés d'objectifs du groupe de travail de l'association sur l'eau durable).

Dans une perspective de tarissement de la ressource, alors que 20 % de la population planétaire tire son eau potable du sol (et jusqu'à 100 % dans certaines régions d'Asie et de Chine), le commerce de l'eau suit la tendance mondialiste: là où il y a demande, il y a marché; et là où se trouve un marché, se trouve un marchand.

L'exploitation de l'aquifère de l'Ogallala dans le Sud-Ouest américain par plus de 200 000 puits pour l'irrigation de 8.2 millions d'acres de terres agricoles, du Texas au Dakota-Sud, puise 50 millions de litres à la minute dans les 4 trillions de tonnes d'eau qu'il contenait et dont la moitié aurait maintenant disparu.

L'assèchement des aquifères américains serait un cas pathétique s'il ne survenait pas dans l'un des 9 pays les plus riches en eau de la planète; un pays qui pourrait vouloir l'eau du Canada pour ses besoins excédentaires.

Une trentaine de pays sont actuellement touchés par des raretés d'eau potable. Plus d'un milliard de personnes n'ont

¹ Barlow, M. et Clarke, T., *Blue Gold, The battle against corporate theft of the world's water*, Stoddart Publishing Co. Ltd, Toronto (2002), à la p. 9. L'ouvrage est un réquisitoire bien documenté sur ce que les auteurs identifient comme le "cartel de l'eau";

pas accès à la ressource. En 2025, la demande d'eau globale excédera deux fois sa disponibilité². Les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place des politiques sur la foi d'expertises qui prédisent que même nos réserves pourraient être épuisées³.

C'est sur ce fond sombre que s'organise le marché de l'eau.

Le marché global de l'eau

Le 2^e Forum mondial de l'eau, réuni en mars 2000 à La Haye, s'est interrogé sur une question ontologique: l'eau, en autant qu'elle soit nécessaire à la vie, est-elle un *besoin économique* ou un *droit humain*?

Avec des participants de plancher comme Vivendi, Suez, Nestlé et Unilever, nul doute qu'on épargnerait la chèvre et le choux, encore que du choux, il n'en reste guère que le goût...

Les *observations générales*, les communiqués de presse et les diverses publications du Forum, jusqu'à ses assises de Mexico en 2006, confirment que le plan d'affaires de la grande industrie de l'eau est déjà bien en place.

En résumé, les débats de La Haye ont donné le ton et le sens des orientations du Forum. Et en quelques mots défini la problématique planétaire qu'engendre le marché global de l'eau dans une orientation d'absolue nécessité. Il convient de citer intégralement pour preuve l'extrait suivant de la Foire aux questions du site en ligne de l'événement de La Haye:

2 Id.

3 Id.

« Le droit à l'eau est assimilé à tort à la gratuité de l'accès à l'eau ; il consiste en un approvisionnement en eau saine, en quantité suffisante, accessible à un coût abordable. Cela dit, la reconnaissance d'un droit à l'eau par les États implique que l'eau soit explicitement reconnue comme un bien social et culturel, et non essentiellement comme un bien économique (...) Le prix des services doit être établi sur la base du principe d'équité (...) »

Ainsi défini par les principaux acteurs, le droit d'accès à l'eau sera dorénavant sujet de *marchandage* dans le sens le plus économiquement libéral du terme : l'intermédiaire de marché, celui qui vous procurera cet accès fondamental à la réserve d'eau, aura les mêmes droits que les vôtres parce qu'il vous en assure l'exercice inaliénable...

Suivant une logique juridique infaillible, si l'eau était un bien économique, la vente de l'eau le serait tout autant, comme sa distribution, son transport, sa commercialisation et son exportation. Et tout cela, sous le couvert d'un humanisme manifestement fort intéressé : cet entrepreneur québécois de la pharmacie populaire l'aura bien compris, qui plaide pour l'arrêt du moratoire québécois sur l'exportation de l'eau au nom de la solidarité universelle.

Lorsqu'on pense exportation, c'est l'image de la cruche ou de la bouteille d'eau plate qui monte à l'esprit. Mais d'autres méthodes, autrement plus efficaces, permettent l'envoi massif de la ressource à destination ; notamment les dérivations, déviations et transferts massifs de bassins, le transport par pipelines et tankers, le transport océanique par sacs flottables et l'exploitation indirecte par exportation hydro-électrique ;

C'est en connaissance de cause qu'Ottawa et Québec, sans compromettre leurs obligations internationales, ont adopté des législations restrictives qui font blocus au commerce transfrontalier de l'eau potable prélevées localement, quel

qu'en soit le mode de transport. Sauf pour les exploitations hydro-électriques, que nous assimilons à des déviations ou dérivations par l'aménagement de bassins, et à leurs prolongements outre frontières, la porte semble bien fermée et verrouillée à double tour au Canada, pour le moment, avec les exceptions incontournables, à toutes les activités de captage et d'aménagement d'eaux de surface ou souterraines à des fins de commerce international.

Le cadre constitutionnel canadien

En matière d'exportation d'eau, s'agit-il principalement de légiférer sur les ressources naturelles, compétence provinciale, ou sur le commerce international, compétence fédérale?

La question n'a pas encore été soumise à l'examen judiciaire. Tout comme celle de l'expédition en vrac ou du détournement des bassins, elle se pose néanmoins avec une évidente pertinence. Les deux ordres législatifs sont en trajectoire de collision inévitable.

Sans leur nécessaire collaboration et leur participation à la Commission mixte internationale, ou l'abstention fédérale aux travaux des groupes d'intervention formés par les gouverneurs américains et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec sur la gestion des eaux des Grands Lacs et du St-Laurent, il y a fort à parier que nous en serions encore à tester la validité des lois provinciales devant la Cour Suprême.

Dans un contexte de réaménagements et de litiges constitutionnel, la compétence provinciale à interdire les exportations d'eau paraît au mieux incertaine et à l'évidence contes-

table⁴. À noter que le Québec n'a pas adhéré à l'entente pan-canadienne sur l'interdiction des prélèvements d'eau des bassins hydrographiques majeurs du Canada que sollicitait le ministre canadien de l'environnement lors du dépôt du projet de loi modifiant la loi d'application du traité des eaux limitrophes internationales.

Le droit international de l'eau

Dans la mesure où le droit international serait un ensemble de règles régissant les rapports des États entre eux, et que ses seuls sujets seraient ces mêmes États, il serait étonnant qu'apparaisse un *corpus juris* international fondamental garantissant un droit privé d'accès aux ressources hydriques.

En effet, la controverse perdure sur les sources du droit international et demain n'est pas la veille du jour de l'harmonie sur la question. D'une part les partisans de la souveraineté absolue des États, sans subordination aucune, et de l'autre ceux de la solidarité internationale, qui postulent la soumission de l'État à un ordre supranational normatif ou conventionnel.

Deux guerres génocidaires en un quart de siècle et le décompte de quelques centaines de millions de victimes auront peut-être provoqué des réflexions plus sérieuses sur la nécessité du décloisonnement des droits internes. Il appa-

4 L'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Westcoast Energy Inc. c. Canada (Office National de l'Énergie)* (1998) 1 R.C.S. 322 rappelle que l'article 92(10)a) de la *Loi constitutionnelle* de 1867 n'a pas été modifié par l'article 92(10)A de la *Loi constitutionnelle* de 1982 et que le Parlement conserve pleine compétence sur le transport interprovincial des produits de ressources naturelles; par analogie, l'exportation de l'eau étant par nature une affaire de transport international de ressources naturelles, on voit difficilement comment le plus haut tribunal du pays ne pourrait pas appliquer la même logique;

raît en effet incontournable que la société internationale du 21^e siècle s'organise désormais sur un modèle résolument normatif⁵ ordonné autour des impératifs de solidarité communautaire⁶ et de droits individuels, si tant il est vrai que les États, premiers sujets de droit international, sont des juridictions compétentes par la seule volonté de leurs citoyens.

Le siècle actuel, à la différence de l'aberrant 20^e, verra peut-être naître ce gouvernement démocratique mondial qu'espérait Jaurès à la veille de la boucherie qui s'annonçait dans l'allégresse et l'ivresse universelles.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'un droit international fondamental d'accès à l'eau potable n'existât point. Au plan des accords, des déclarations ou des conventions, le sujet paraît en effet non pertinent. La *Convention de New York* (1998), pièce de droit positif, sur l'utilisation des cours d'eau internationaux pour des usages étrangers à la navigation, évite d'intégrer le droit individuel à l'eau potable, sauf très indirectement par l'effet du principe de nécessité en cas de «conflit sur l'eau». La *Déclaration universelle des droits de l'homme* et les conventions internationales sont muettes à cet égard. Même le Protocole de Genève sur l'accès à l'eau en temps de guerre n'a pas son équivalent logique pour les époques de paix. Les conventions internationales, à l'exception du Protocole et de la Convention d'Helsinki de 1992⁷

5 Voir les ouvrages de Hans Kelsen, notamment *Pure theory of Law (Reine Rechtslehre)* publié en 1934;

6 Dont la pensée de Georges Scelle, exposée à son *Précis du droit des gens* (1932) est représentative; à propos de Scelle, lire les études publiées dans *European Journal of International Law* (1990) No 1/2, pp.193 à 211;

7 À distinguer des *Règles d'Helsinki* de 1966, la *Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux* a été adoptée en 1992 par la Commission des Nations Unies pour l'Europe et ne porte que sur des situations européennes, mais elle propose des principes intéressants quant à l'usage raisonnable et équitable des ressources;

intervenue entre les membres européens de l'Organisation mondiale de la santé, ne font pas encore le lien entre les mécanismes de réglementation de gestion internationale de l'eau et les droits d'accès.

En résumé, le droit international, tant coutumier que conventionnel, n'oblige pas les autorités canadiennes à s'abstenir d'interdire le commerce international de l'eau sur leur territoire. En corollaire, la communauté internationale ne pourrait s'appuyer sur des fondements coutumiers pour obliger le Canada à exporter ses ressources hydriques, fut-ce même pour des impératifs humanitaires. En ce domaine, seul prévaut actuellement l'esprit de solidarité⁸.

Le droit du commerce international de l'eau

Si la recherche des sources d'un droit fondamental d'accès à l'eau est insatisfaisante, celle des instruments conventionnels est par ailleurs plus fructueuse.

Les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'excluent pas l'eau dans ses définitions des biens visés et devraient s'appliquer à son commerce. Pour le Canada et le Québec, c'est en regard des expéditions en vrac que se développerait un éventuel contentieux, le marché de l'eau embouteillée étant proportionnellement peu significatif.

Le commerce de l'eau ne se limite pas à la bouteille d'un litre; les grands travaux de détournement et les expéditions

8 Une attention particulière devrait être apportée aux prolongements du droit de la mer, dans la mesure où l'accès aux ressources océaniques et aux nappes sub-océaniques des zones côtières, aussi dites « territoriales », deviendrait préoccupant pour les prochaines générations et serait, de facto, matière contentieuse; à cet égard, la *Convention des Nations unies* sur le nouveau droit de la mer donne des pistes en privilégiant, par exemple, le concept de « zone économique exclusive »;

par citernes constituent la masse critique des manipulations hydriques.

Selon Environnement Canada, le total du débit d'eau détourné entre les bassins hydrographiques serait de 4500 mètres cubes par seconde, dont 95 % pour les seuls besoins hydroélectriques.

Legs de l'époque du Pléistocène, les eaux de surface canadiennes s'écoulaient depuis dans une infinité de voies, dont plusieurs ont été simplement redécouvertes et exploitées à coûts réduits, l'écoulement par gravité de canaux naturels facilitant leur exploitation. Les eaux de surface du Canada se déversant naturellement vers le Nord, les dérivations de bassins n'aboutissent pas, actuellement, aux États-Unis. Cependant, les pressions politiques mexicaines et américaines pourraient très prochainement modifier la donne. Si l'eau était constituante du patrimoine mondial de l'humanité, le concept de partage équitable de la ressource continentale, dans une perspective communautaire à l'échelle de l'Amérique, prendrait une soudaine actualité⁹.

D'un point de vue canadien, le *Traité relatif aux eaux limitrophes* (1909) et la *Loi sur le traité des eaux limitrophes internationales*, l'*Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, la *Charte des Grands Lacs* de 1985, l'*Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)*, les accords de l'Organisation mondiale du commerce (GATT) ne disposent pas explicitement du commerce de l'eau *in se*. Ce sont cependant des instruments obligatoires qui ne semblent pas interdire le contrôle des expéditions d'eau potable, de surface ou souterraine, par les législateurs canadiens. Toutefois, le test n'a

⁹ Voir Daigneault, R., *L'eau: enjeu juridique du XXI^e siècle*, in *Développements récents en droit de l'environnement*, notes pour un colloque du Barreau du Québec, Editions Yvon Blais, Montréal 2004;

pas encore été soumis à un tribunal d'arbitrage. En effet, si l'eau était définie comme un « produit », son commerce envisagé sous l'angle du droit à « l'investissement étranger » et sa fourniture comme un « service », les concepts rejoindraient l'inspiration du Forum mondial de l'eau (voir plus haut) et les restrictions à son exportation seraient emportées dans les bouteilles, les citernes et les canaux dérivés.

Pour le moment, et jusqu'à décision ou convention contraire, les lois canadiennes interdisent formellement le commerce international de l'eau captée au Canada. La déclaration commune des trois partenaires de l'ALENA qui affirme « qu'à moins d'être vendue dans le commerce et d'ainsi devenir une marchandise ou un produit, l'eau sous toutes ses formes échappe *entièrement* aux dispositions de tout accord commercial, y compris de l'ALÉNA » semble affranchir de contrainte toute législation canadienne qui restreindrait le commerce des ressources *d'eau naturelle*, avant leur prélèvement ou leur détournement, ce que le Canada ne manque pas de revendiquer par sa Loi sur la mise en œuvre du traité¹⁰.

La législation fédérale canadienne

La *Loi modifiant la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales* et son règlement sont entrés en vigueur le 9 décembre 2002¹¹. La déclaration ministérielle accompagnant le dépôt du projet de loi, le 22 novembre 1999, annonçait pompeusement que ces modifications « représentent une

¹⁰ *Loi portant sur la mise en œuvre de l'accord de libre-échange nord-américain*, art. 7(2);

¹¹ *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*, S.R., c. 1-20, et *Règlement sur les eaux limitrophes internationales*, DORS/2002-445, d'application limitée aux bassins désignés, avec d'importantes exceptions (droits autochtones ancestraux, transferts de moins de 50,000 litres par jour par navire ou citerne, etc.);

étape importante vers la protection des ressources en eau douce du Canada» et que « nous cesserons les prélèvements massifs à la source, et non à la frontière ».

Les interdictions s'appliquent notamment aux Grands Lacs, au St-Laurent, à la rivière Ste-Croix (Nouveau-Brunswick), au fleuve St-Jean (Nouveau-Brunswick) et au Lac des Bois (Manitoba). Ces changements étaient annoncés comme des composants d'une stratégie d'interdiction des prélèvements massifs dans les bassins hydrographiques du Canada et l'on espérait alors obtenir l'adhésion de toutes les provinces à un accord pancanadien, auquel le Québec, seul, s'est abstenu de participer.

Par ailleurs, s'agissant de réglementer le captage ou le prélèvement dans la partie canadienne des bassins « que longe la frontière internationale », la loi ne s'appliquerait pas aux bassins situés, au Canada, hors de l'aire de protection. Il s'agit de protection imparfaite, dans la mesure où les « eaux des fleuves et rivières traversant la frontière » sont exclues de la définition. Les manipulations du bassin du fleuve McKenzie, le territoire du Grand Lac à l'Ours ou de celui du Grand Lac des Esclaves, entièrement situés à l'extérieur de tout secteur limitrophe, ne seraient pas visées par la loi fédérale.

Au Québec

L'approche québécoise est plus radicale : la *Loi visant la préservation des ressources en eau*¹², d'abord moratoire en 1999, formulée après consultation publique sur la gestion de l'eau, est devenue permanente le 18 décembre 2001. Elle interdit

12 *Loi visant la préservation des ressources en eau*, L.R.Q., chap. P-18.1, telle que modifiée par le chapitre 48 des lois de 2001 ;

en termes clairs toute exportation d'eau prélevée au Québec à compter du 21 octobre 1999.

Certaines inquiétudes ont été soulevées par l'oubli apparent du ministre responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* de faire rapport au gouvernement, **au plus tard le 18 décembre 2006**, sur l'application de la loi «ainsi que sur l'opportunité de la maintenir en vigueur».

Ce rapport n'a pas été déposé à terme et la probabilité d'élections avant toute prochaine session semble éloigner la possibilité d'un tel dépôt avant la prochaine législature. Y aurait-il abrogation ou désuétude implicite? Aux experts en droit administratifs d'en débattre. Il s'agirait selon nous d'une simple mesure ministérielle dont l'absence n'aurait pas d'effet sur la pérennité de la loi.

Par ailleurs, il est significatif que la loi québécoise fasse exception explicite d'application aux «eaux prélevées pour la production d'énergie électrique», ainsi que pour «l'approvisionnement d'établissements [...] situés dans une zone limitrophe».

La loi québécoise reconnaît ainsi par inférence que la production électrique serait un mode particulier d'exportation d'eaux prélevées ou détournées.

Et que penser du captage d'eau par un «établissement» industriel limitrophe dont l'exploitation serait précisément l'embouteillage pour fins d'exportations? Poser la question dans une perspective globale où les accords internationaux définissent les produits sujets d'application, c'est y répondre.

Perspectives et prospectives

L'exportation de l'eau, quel que soit son mode particulier de transport, deviendra réalité plus tôt que prévu et les mécanismes mis en place par le Canada et le Québec paraîtront alors bien fragiles en regard du caractère obligatoire des conventions internationales.

Le jour n'est pas éloigné où sera invoqué par une partie à l'ALÉNA le droit au traitement national ou proportionnel, c'est-à-dire l'obligation des États à procurer aux étrangers des pays signataires les mêmes avantages qu'aux nationaux, qu'il s'agisse de privilèges ou de restrictions de commerce équivalentes ou du statut de sujet de droit permettant la poursuite du gouvernement d'accueil disponible à tout investisseur local.

Dans cette dynamique, les opposants aux prélèvements massifs ou à l'exportation de l'eau canadienne, s'ils ont une cause à cet égard, devront s'y prendre, pour la gagner, par d'autres voies que celles des tribunaux, lesquels ne manqueraient pas de donner plein effet aux accords internationaux liant le Canada, ou tout simplement au nouveau droit fondamental de l'eau en train de s'écrire.

Pour l'heure, c'est le calme plat avant la tornade. □



**Mouvement national
des Québécoises
et-Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise-!
Plus de 31-000 membres au Centre-du-Québec**

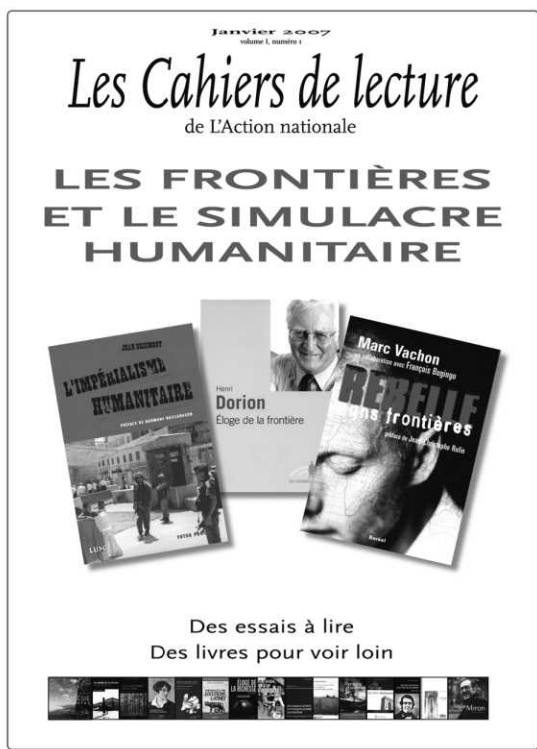


le **R**assemblement
pour un **p**ays **S**ouverain

**UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie**

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

La nouvelle publication de L'Action nationale
consacrée aux essais québécois est lancée!



Numéro 1: 7,95\$ Abonnement un an (deux numéros): 15\$

Disponible sur le site de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca
par commande téléphonique au 514-845-8533 ou 1-866-845-8533
ou par la poste à
L'Action nationale-Cahiers de lecture
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal Qc H2X 1X3

Lire les essais

<i>Marguerite Paulin</i> Jacques Ferron, Le médecin, le politique et l'écrivain	190
<i>Andrée Fortin</i> Passage de la modernité. Les intellectuels québécois et leurs revues (1778-2004)	192
<i>Jacques Godbout</i> Le concierge du Panthéon	198
<i>Jocelyn Berthelot</i> Une école pour le monde, une école pour tout le monde	202
<i>Yvon Rivard</i> Personne n'est une île	208
<i>Christian Rouillard, Éric Montpetit, Isabelle Fortier, Alain G. Gagnon</i> La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise	212

MARGUERITE PAULIN

Jacques Ferron, Le médecin, le politique et l'écrivain, Montréal, XYZ Éditeur, Coll. Les Grandes figures, 2006, 168 pages

Marguerite Paulin nous a déjà donné dans cette belle et précieuse collection « Les Grandes Figures », les biographies de Félix Leclerc, Louis-Joseph Papineau, Maurice Duplessis, René Lévesque. Des textes agréables à lire et en même temps bien documentés. Cette fois, c'est un Jacques Ferron vivant qu'elle nous raconte, le Québécois à la fois écrivain, médecin et politique.

Ferron a pratiqué la médecine en Gaspésie mais surtout à Ville Jacques-Cartier et à l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu. Il s'adonnait à la médecine comme à un métier qui le mettait en relation avec des hommes et des femmes et lui ouvrait des perspectives infinies sur la condition humaine. C'est cette même expérience concrète qui alimente sa démarche d'écrivain et son action politique. Pour Ferron, écrire est un acte social, un geste politique, une thérapie aussi, car il est très déçu des Québécois qui manquent de conscience politique, qui sont « bêtes et ne pensent à rien », qui n'osent pas se prendre en main, qui n'osent « s'emparer de « ce pays qui est le nôtre ». Ferron ne se perd pas dans des théories, dans des abstractions. Le pays, c'est un bout de rue, une paroisse, un quartier, un hôpital. C'est sur cette réalité

que travaille l'écrivain, c'est de cette réalité que s'élèvent sa rêverie, sa réflexion. C'est cette réalité qu'il transforme en légende, dont il fait une oeuvre impressionnante, tout à fait unique.

On peut aimer ou ne pas aimer Ferron. Il y avait quelque chose de grand dans cet écrivain qui souffrait de vivre dans «un pays incertain». Il souhaitait que les Québécois s'acceptent eux-mêmes, qu'ils ne renient pas leur passé. Son oeuvre c'était l'action au jour le jour auprès des petits. C'était l'écriture qu'il a pratiquée avec succès et qui nous a laissé un monument littéraire incomparable. C'était l'action politique qu'il a réalisée en créant le Parti Rhinocéros dont l'arme caractéristique était la dérision. Ferron était un homme déroutant, «inannexable», disait Maheu, l'éditeur de Parti Pris. Pourtant, me semble-t-il, deux mots le caractérisent: résistance et affirmation, deux mots qu'on a plus que jamais besoin d'entendre. Résistance à la vague dépression qui nous porte à accepter les traitements les plus injustes, à nous accommoder des situations les plus dégradantes. Affirmation de notre identité dans l'histoire et dans l'actualité. Ferron, comme Miron, s'était en quelque sorte identifié au Québec. Espérons que son sacrifice n'aura pas été inutile.

Paul-Émile Roy

ANDRÉE FORTIN

Passage de la modernité. Les intellectuels québécois et leurs revues (1778-2004), 2^e édition, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 445 pages

Les treize années passées depuis la parution de la première édition (1993) du livre d'Andrée Fortin n'ont en rien atténué le sentiment d'inquiétude associé à l'entreprise de publication périodique au Québec. En témoignent le ton soucieux des éditoriaux¹, les colloques sur le sujet² et le cycle des régénérations des revues d'idées, les oraisons funèbres succédant aux actes de naissance enthousiastes. Cette seconde édition de *Passage de la modernité* couvre, dans un ultime chapitre, la période qui la sépare de la première. C'est l'occasion pour l'auteur de confirmer son diagnostic sur une post-modernité caractérisée par «un pluralisme incertain» (p. 374) dont témoignent des revues comme *Zeppelin* (1992), *Exit* (1995), *Combats* (1995), *Argument* (1998), *L'inconvénient* (2000) et *Les cahiers du 27 juin* (2003).

Mais l'objet de Fortin dans *Passage de la modernité* n'est pas tant les revues que les intellectuels. Celles-là sont prises comme des témoignages, comme des indices de la transformation des rapports à la cité de ceux-ci. Et encore, la sociologue ne s'intéresse qu'aux éditoriaux de présentation, aux premiers numéros, qui sont autant d'appels à combler un manque, un vide dans le champ intellectuel. Ne se reconnaissant plus dans les anciennes revues, on en fait naître de nouvelles; les fondations sont ici des entreprises critiques, des actes d'opposition, des ruptures, des refus globaux. Le

1 Voir *Possibles*, Vol. 30, Numéro 3-4, été-automne 2006. Gagnon, Gabriel, «Les revues d'idées ont-elles encore une place au Québec?», *Le Devoir*, 1^{er} mai 2006, p. A6.

2 On mentionnera le 7^e colloque Marcel Rioux tenu à l'Université de Montréal le vendredi 20 octobre 2006, avec des représentants des revues *Possibles*, *Relations*, *Argument*, *Combats* et *À bâbord*.

premier éditorial est pris en quelque sorte comme le geste par excellence de l'intellectuel, l'avènement attendu dans l'espace public qui constitue son lieu propre en même temps qu'il lui donne, par la négative, les prétextes de son originalité.

L'ampleur du travail de Fortin mérite d'être soulignée; plus de six cents revues colligées ponctuent un drame intellectuel qui se joue en trois actes. Le XIX^e siècle d'abord, période dite «prémoderne», où apparaissent les premiers périodiques. Ceux-ci échappent cependant aux catégories qui seront utilisées dans les chapitres subséquents, où sont distinguées les revues d'idées, les revues artistiques et les revues savantes. La fondation des journaux à cette époque procède d'ailleurs dans plusieurs cas d'une volonté commune d'affirmation patriotique, dont le destin sera national et les modalités sont à la fois idéologiques, artistiques et scientifiques. Les éditoriaux sont des actes par lesquels les Canadiens français se posent dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace d'abord, car les journaux sont nécessaires à la mise en place des premiers réseaux savants, artistiques et littéraires. Dans le temps ensuite, quand on s'approprie la tradition pour lui donner une effectivité historique, comme le fait le journal *Le Nationaliste* (1904) dans son premier éditorial :

«nous avons puisé [notre raison d'être] dans une idée plus large, un sentiment plus profond et plus positif [...] Cette idée, c'est la création d'un esprit national qui nous distingue parmi les peuples du monde; ce sentiment, l'amour du sol que nos aïeux n'auraient pas mouillé de leur sang s'ils avaient su qu'un jour, au lieu de porter un peuple souverain et de rendre des fruits de liberté, il se fonderait sans gloire dans un empire où les colonies, comme autrefois celles de Rome, n'existeraient plus que pour fournir à la mère patrie de l'argent et du sang. [...] Le nationalisme est la politique de l'avenir dans les pays comme le nôtre [...]» (cité par Fortin, p. 78).

De nombreuses publications présentent d'ailleurs des plaidoyers pour le progrès, la diffusion des savoirs et l'émanci-

pation du peuple canadien français. L'intellectuel, nous dit l'auteur, « n'a pas encore conquis son autonomie par rapport au politique » (p. 37). Il tentera peu à peu de s'en démarquer, pour entrer avec lui dans un rapport dynamique, qui disparaîtra ensuite avec la post-modernité et l'exil hors de l'espace public.

La seconde section du livre est consacrée à la modernité qui s'étend grosso modo de 1917 – l'année de naissance de *L'Action française* – à 1980, consécration de la post-modernité triomphante. Par ailleurs, le cœur du vingtième siècle est caractérisé par l'apparition des publications « disciplinaires », savantes, artistiques ou littéraires. Le genre même de la « revue d'idées », auquel Fortin donne une autonomie, procède de cette logique disciplinaire qui sera de plus en plus en porte-à-faux dans un monde dont le destin est la polarisation entre l'expertise et le divertissement.

Mais cet aboutissement de la modernité sera précédé par une période où prévaut la question nationale, dans des publications comme *Les Cahiers de la Nouvelle-France* (1957), *Laurentie* (1957) et *Le Québec libre* (1959), puis dans *Parti pris* (1963) qui naît environ une décennie après *Cité libre* (1950). C'est aussi une époque où foisonnent les feuilles marxistes ou socialistes, comme *Révolution québécoise* (1964), *Socialisme 64* (1964), *Mainmise* (1970), *Socialisme québécois* (1970) et *Unité prolétarienne* (1976), dont la multiplicité évoque la dissolution idéologique de l'extrême gauche à cette époque. N'empêche que toute cette activité donne une idée de la transformation des modalités de l'inscription des intellectuels dans le champ politique; celui-ci est en quelque sorte « annexé » (p. 232), il lui est subordonné. Ces nouvelles relations sont également rendues possibles par l'émergence de nouvelles formes de subjectivité; « [à partir des années 1950] on assiste à la montée d'un sujet collectif; l'écrivain,

tout en conservant son autonomie devient partie prenante d'un Nous, le Nous national, puis le Nous populaire (parfois révolutionnaire). Au fil des années 1970, un nouveau sujet tente de s'affirmer, mais n'y arrivera vraiment que dans les années 1980, c'est le «Je»(p. 233). Bien vite, en effet, les intellectuels se mettront à douter d'eux-mêmes, à douter de leur accès privilégié aux idées et de leur autorisation à intervenir dans la sphère politique. Pour Fortin, une revue comme *Temps fou* (1978) annonce la critique post-moderne radicale.

La troisième section est donc consacrée à la «post-modernité». La pensée se réfugie dans les «-ismes»; féminisme, nihilisme, régionalisme, écologisme, multiculturalisme. Le sujet collectif devient groupusculaire et, pour tout dire, individuel et paradoxalement désincarné. Fortin attribue au mouvement féministe un rôle important dans la définition de ce nouveau rapport; «Les féministes inaugurent un nouveau rapport entre le monde intellectuel et la société globale; elles ne se posent pas en tant que Nous bien défini a priori, mais en tant que regroupement de Je. [...] Le privé devient politique»(p. 294). On assiste bientôt à une multiplication des groupes dont l'existence semble toute contingente; «Le Nous intellectuel n'est plus québécois, ni révolutionnaire; il est fait de Je, sexués, situés et datés, réunis en collectif»(p. 331).

Alors que l'intellectuel de la modernité se distinguait par son esprit analytique et théorique, l'animateur de revue post-moderne est plus modeste; il veut «dire les pratiques», «nommer», ne plus théoriser mais se poser en porte-voix, ne pas prendre la parole, mais la donner. On a d'ailleurs bien du mal à ne pas voir dans cette attitude une forme de démission de la pensée et on pourrait sans doute attribuer à

cette abdication une bonne part du sentiment d'inutilité ressenti par les intellectuels dans les vingt dernières années.

Fortin voit tout de même un certain renouveau dans les années 1990 à travers des revues comme *Argument* (1998), *Ébauches* (1990) – une revue artistique – et *Éthique publique* (1999) – une revue universitaire. Pas tout à fait un nouveau paradigme, mais une «nouvelle sensibilité»(p. 375) qui cherche à réinvestir un espace commun de discussion dans un esprit pluraliste, à la manière d'*Argument* ou des *Cahiers du 27 juin*. Le pluralisme est cependant strictement procédural, ce qui conduira Fortin à la troublante mais prévisible conclusion du chapitre ajouté à la seconde édition: «Du corpus étudié dans ce chapitre se dégage l'image générale d'intentions sans cause, d'une pensée sans objet, d'intellectuels désincarnés, sans ancrage temporel [sic] ni spatial fort, et d'un Québec évanescent»(p. 397).

La conclusion de Fortin est probablement partiellement juste, mais pour qu'elle soit aussi générale qu'elle le souhaite, il eût fallu que l'auteur s'intéresse à plus qu'aux premiers éditoriaux. Sa méthode gomme en effet tout le rapport des groupes d'intellectuels à la durée. Les revues naissantes sont autant de champignons qui, à l'occasion d'une averse de subventions, tachent quelques jours la pelouse avant de retourner dans l'anonymat souterrain du mycélium. C'est vrai, une revue qui naît peut témoigner d'un rapport au monde ou d'une idée, mais elle ne nous dit rien sur sa portée, sa pertinence et sa réception. Sur le plan sociologique, bien plus significatives sont les revues qui durent. Celles-là, peut-on penser, témoignent d'une véritable sensibilité puisqu'elles sont lues, qu'elles trouvent une réception favorable et qu'elles sont investies par un groupe de collaborateurs qui dépasse le cénacle des fondateurs. Et si les nouvelles revues naissaient de quelques marginaux qui ont vu leur dernier

bébé périr ? Seraient-elles le signe d'une réalité sociale ou plutôt d'idiosyncrasies obstinées ? En ne s'attardant qu'aux premiers éditoriaux, Fortin tombe me semble-t-il sans le savoir dans le piège de la prééminence de l'immédiateté au détriment de la durée, tout à fait dans l'esprit de ces intellectuels qui « disent les pratiques » synchroniques plutôt que d'en produire une analyse historique. Le travail est déjà considérable et, pour cette raison, admirable ; il l'eût été encore plus si Fortin s'était donné tous les moyens de tirer les conclusions qu'elle tire.

Tout de même, si l'étude ne permet pas de juger, pour les raisons que je viens d'évoquer, sur « les intellectuels et le politique », celle-ci donne une idée – comme en filigrane – de la dynamique de fondation et de mort des revues. La dynamique des subventions a certainement, comme l'écrit Nathalie Prud'homme en éditorial du dernier numéro de *Possibles*, une part de responsabilité dans le caractère moribond des revues d'idées au Québec, mais il ne faudrait pas décharger les auteurs de leurs responsabilités. L'ouvrage de Fortin a le mérite de mettre en évidence une posture intellectuelle, procédurale et désincarnée, « sans objet », sans histoire et sans lieu. Cette posture intellectuelle semble à l'origine de bien des périodiques naissants, et sa plus grande tare est peut-être de permettre à trop de revues de n'être en fait que des journaux intimes.

Alexis Lapointe

JACQUES GODBOUT

Le concierge du Panthéon, Paris, Seuil, 2006, 148 pages

L'ironie, disait Léo Strauss à propos de Xénophon, est la marque particulière d'une intelligence aristocratique devant s'adresser à un large public et désirant ne s'adresser réellement qu'au « *happy few* ». Chez Jacques Godbout et quelques autres intellectuels québécois nés dans l'après-guerre, l'ironie semble avoir cette même fonction de marqueur d'élitisme mais au profit d'une vision du monde de déraciné par le haut pour reprendre ici la formule de Richard Hoggart³... comme si cette élite n'arrivait pas à assumer son rang, ou empruntait les masques d'une pauvreté à laquelle elle s'est jadis arrachée.

Dans le dernier livre de Jacques Godbout, *La concierge du Panthéon*, on peine à supporter ce ton ironique-amer d'élite manquée qui tient à exposer, on ne sait pourquoi, derrière les traits d'esprit émoussés, une attitude d'impuissance virulente.

Drôle de petit roman en vérité. Sa facture rappelle étrangement les récents *Polaroids* de Sophie Létourneau, de quarante ans la cadette de Godbout, qui compile elle aussi une série de chapitres qui sont comme une liste d'anecdotes plus ou moins triviales, espacées de trous, et faciles à lire. Mais la comparaison s'arrête ici. *La concierge du Panthéon* se situe dans la lignée des thèmes creusés par Godbout depuis le début de sa carrière: l'identité nationale, la laïcité, l'ambition et plus largement, l'angoisse culturelle.

Le protagoniste du récit est un météorologue retraité, Julien Mackay, qui décide de partir à Paris pour écrire un premier livre, dont le titre projeté est *Alias Boileau*. «Ce livre dans le

3 Hoggart, Richard, *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

livre» porte donc sur Gerry Boileau, un franco-américain du Vermont qui change de nom pour devenir Gerry Drinkwater. En somme, Julien Mackay choisit de se pencher sur une histoire de Frenchie honteux de sa part française congénitale cherchant à s'effacer pour de bon dans le paysage anglo-américain. Parallèlement à la vie au difficile déchiffrement de la vie de Gerry Boileau, Julien Mackay se retrouve isolé et intimidé dans le Paris mythique, tout imprégné de l'esprit subtil et imposant du génie littéraire français. On pourrait affirmer sans exagérer que l'oeuvre est en quelque sorte *Les illusions perdues d'un mangeux de hot-dogs*, car la vision qu'à Mackay de lui-même, ainsi que les propos du narrateur, nous ramènent à cette angoissante vue sur le Canada français perçu comme étant substantiellement inférieur. Godbout semble participer de cette vieille école «européiste» qui renvoie la culture québécoise à sa place provinciale dans le giron français, associant les États-Unis et le reste de l'Amérique de Nord au confort et à la consommation de masse plutôt qu'à un possible lieu de création et de circulation de ce que De Nevers appelle «la Haute Culture». En effet, le livre se termine sombrement sur le retour de Julien vers Montréal, affecté du «syndrome du Panthéon», cette maladie qui frappe les Québécois trop ambitieux rejetés par la capitale souveraine du goût.

Le météorologue s'endormit doucement ce soir-là, les anti-dépresseurs y étaient pour quelque chose, mais le confort valait bien la littérature, Julien était déjà en Amérique. (p.149)

La concierge du Panthéon, comme le titre le laisse deviner, est une histoire d'infériorité et d'échec. L'unité du récit est assurée par la velléité de création authentique du personnage principal et l'entrelacement de rencontres hasardeuses à travers lesquelles il recherche avec difficulté une communication parcellaire avec des êtres de diverses conditions: une ex-prostituée d'Europe de l'est, la concierge du Panthéon, une

troupe d'itinérants parisiens pochards, un Grand Homme (lire «écrivain célèbre») désœuvré et au final décevant, un touriste du Wisconsin cocu, etc. Promenant son regard de faux-benêt ironique⁴, Mackay paraît se faire souvent le relais de Godbout sur des sujets à charge polémique; il décrit par exemple le ridicule des «lancements» de la Délégation générale du Québec à Paris⁵, un sermon risible contre l'Halloween à l'église, ou le malaise de Julien face à un immigrant arabe non intégré par la république «catholico-laïque».

L'origine professionnelle de Julien, météorologue, évoque l'abstraction philosophique et la contemplation – le météorologue est en effet décrit comme celui qui «passe sa vie dans les nuages» et qui juge du temps qu'il fera d'un point fixe. Les échecs du personnage sont aussi associés à son rôle d'intellectuel habitué au retrait, hors de l'activité du monde; lorsqu'il s'y trouve plongé, il multiplie les maladresses. On sent presque un acharnement à nous présenter la martyrisation quotidienne de l'apprenti-écrivain vieillissant, perdu, fatigué et sans argent. Dans sa vie érotique, Julien, célibataire sans enfant, connaît deux humiliations: il n'arrive pas à suivre le pas excitant d'une jeune piétonne parisienne (par incapacité athlétique il renonce à son désir) et il échoue en tentant de séduire une agente de sécurité noire du Louvre (en l'approchant en intellectuel ennuyeux). Ces ratés gênants culminent avec son détraquement psychologique: il se met à soliloquer dans l'angoisse, puis brûle sa propre oeuvre à laquelle il ne croit plus.

4 Précisons ici combien l'expression de Bernard Pivot indique une mauvaise lecture lorsqu'il dit de Julien Mackay que c'est un «Candide de Chicoutimi». Le héros est plutôt une sorte de pâle sceptique de province qui ambitionne d'écrire mais qui passe son temps à se regarder continuellement agir et penser comme un mésadapté culturel.

5 Godbout reprend avec son ironie lapidaire le portrait mordant du travail de la Délégation par Catherine Mavrikakis.

Si le lecteur s'en tient à une lecture superficielle, il sortira le pas léger de cette oeuvre mince (je ne dis pas «maigre», je dis «mince»), qui se laisse lire sans aucun effort et, par moment, avec le plaisir complice des malicieux. L'écriture est sobre et mesurée, facilitant l'exploration de situations lourdes de réalités ambivalentes. Toutefois, si l'on tient à s'arrêter et à plonger le regard au creux de la fêlure cérébrale de Julien Mackay, dans cet abîme de doutes et de fatigues (et de lâchetés, oserais-je dire), le livre se met à empester l'odeur des lieux les plus cheap de la «Belle Province», le parfum âcre du casse-croûte de *Salut Galarneau!* ou du *Temps de Galarneau*, ou encore l'odeur achalandée de cette buanderie anonyme de quartier qui figure sur la couverture du roman.

Il y a quelque chose d'ironique à ce qu'un tel univers de losers angoissés soit celui d'un des écrivains les plus influents du Québec, que ce soit justement l'univers de l'un des rares écrivains québécois à être publiés au Seuil et à recevoir une publicité d'envergure exceptionnelle. Godbout trône sur les sommets de notre vie littéraire en nous offrant la vision d'une humanité québécoise autofragmentée avec le ton du rieur-sous-cape désespéré.

Jean-Philippe Chartré

JOCELYN BERTHELOT

Une école pour le monde, une école pour tout le monde, VLB éditeur, 2006, 224 pages

Les crises financières dans les pays industrialisés (Japon, Argentine, USA, Union européenne), l'endettement du tiers-monde, la hausse vertigineuse des profits des institutions financières et des grandes entreprises capitalistes transnationales, l'appauvrissement des classes moyennes, le recours éhonté aux paradis fiscaux, les fermetures d'usines, les relocalisations d'entreprises, la concurrence commerciale et industrielle au niveau planétaire, la rapidité et la sophistication des communications et la fragilisation des économies nationales composent la toile de fond sur laquelle les acteurs politiques s'emploient à redéfinir le rôle de l'État et, par ricochet, le rôle de l'école.

Jocelyn Berthelot, qui nous propose une réflexion pertinente et fort bien documentée sur l'avenir de l'éducation au Québec, évite la tentation de facilité qui consisterait à l'envisager comme s'il s'agissait d'un enjeu indépendant de tout contexte et la tentation inverse qui réduirait l'école à une fonction purement instrumentale au service du capitalisme international et des chantres de la mondialisation. L'école doit s'ouvrir sur le monde tout en préservant sa capacité de contribuer à transformer le monde et en mettant l'accent sur sa mission essentielle permanente de former des personnes libres et de promouvoir l'égalité pour tous. C'est là le message central de cet ouvrage.

Dans son premier chapitre («Les temps changent»), après avoir raconté à grands traits l'histoire de la mondialisation depuis la découverte des Amériques jusqu'à nos jours, en passant par le capitalisme sauvage des débuts de l'industrialisation, la naissance de l'État social dans les années qui

ont suivi la grande crise de 1930, la remise en question des acquis sociaux avec l'arrivée de Margaret Thatcher et Ronald Reagan et les discours idéologiques du néolibéralisme et du néoconservatisme, Berthelot nous propose quelques grands enjeux d'avenir; remettre le marché à sa place (refuser de lui laisser toute la place), civiliser le libre-échange, renforcer les institutions démocratiques, leur permettre de contrôler la restructuration économique, protéger notre planète et mondialiser les solidarités.

Le chapitre 2 («L'entreprise fait école») traite plus spécialement des tentatives de domestication de l'école par les entreprises et par les fanatiques de l'idéologie du modèle marchand. Berthelot rappelle que l'éducation publique a été, historiquement, au coeur des politiques qui ont marqué la naissance et le développement de l'État social. Étroitement associée à la promotion des droits des enfants et à la recherche d'une plus grande égalité, elle a contribué au développement économique, au renforcement de la démocratie et à la consolidation des États-nations (apprentissage d'une langue commune et d'une histoire nationale commune, notamment).

La fréquentation scolaire obligatoire s'est répandue dans toutes les sociétés occidentales. Après la Seconde Guerre mondiale, le droit à l'éducation pour tous fut affirmé avec force par la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La recherche de l'égalité fut mise à l'ordre du jour. Des mesures furent mises en place pour accueillir un plus grand nombre d'élèves et pour prolonger la scolarisation accessible à tous. D'autres mesures visaient les milieux pauvres et les élèves en difficulté. Au Québec, la Révolution tranquille, amorcée sous le gouvernement Godbout, mise en veilleuse sous Duplessis et reprise sous Paul Sauvé et Jean Lesage,

valorisait l'école publique, le prolongement de la fréquentation scolaire et la réussite scolaire pour tous.

Depuis les années 1980, l'État social est au pilori et l'État-nation est remis en cause. Les marchands prennent d'assaut l'école. Les concepts de concurrence, de productivité et de performance remplacent progressivement les concepts humanistes et démocratiques dans le discours sur l'éducation. L'école privée attire une plus grande proportion des élèves ainsi qu'une plus grande part des fonds publics.

Dans le système public, au nom du libre-choix, les établissements scolaires se font concurrence pour attirer les meilleurs élèves et rejeter les moins performants. Un peu partout, on diminue le financement public et on tend à faire de l'éducation une marchandise soumise aux règles du marché. La fréquentation d'une école, autrefois déterminée par l'appartenance de l'élève à la zone de recrutement de cet établissement, sera de plus en plus déterminée par le statut social des parents et par la préférence des plus riches pour une école plus ou moins ethniquement ou confessionnellement homogène. Berthelot parle du choix de l'école comme d'un délit de fuite de la part des groupes sociaux les plus privilégiés, au détriment des plus pauvres.

Notre auteur analyse les comportements de différents pays à cet égard et rapporte les résultats d'études scientifiques sur les effets des diverses politiques. D'une façon très nette, la mise en concurrence des établissements publics a pour conséquence d'accroître les inégalités, sans pour autant accroître vraiment la qualité de l'éducation offerte aux enfants des plus riches.

Berthelot dénonce la tendance, particulièrement forte aux USA, de confier la gestion complète de certaines écoles

publiques à des entreprises à but lucratif. L'expérience, qui a abouti à des échecs retentissants chez nos voisins du sud, serait encouragée chez nous par la Loi créant l'Agence des partenariats public-privé du Québec, adoptée en décembre 2004. L'éducation est, par ailleurs, un des 12 secteurs de service que l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) aurait pour objet de libéraliser au plan international. L'Internationale de l'Éducation (organisme syndical) et les organisations internationales étudiantes militent activement pour exclure l'éducation des accords commerciaux qui font la promotion de la libéralisation.

Dans un troisième chapitre (« Éducation et bien commun »), Berthelot nous propose sa vision d'avenir de l'éducation au Québec fondée sur les idéaux démocratiques de l'égalité, de l'intégration sociale et de la justice scolaire. Plutôt que d'en faire un lieu de compétition et de concurrence où les plus performants sont appelés à confirmer leur avantage par l'échec et l'élimination des moins performants, il propose de faire de l'école un lieu de solidarité, de coopération, d'apprentissage ensemble et de construction du bien commun.

La démocratisation va de paire avec une approche globale de lutte à la pauvreté. Se fondant sur des études internationales, Berthelot souligne que les « pays qui ont progressé davantage sur la voie de la démocratisation scolaire sont aussi ceux qui ont réussi à réduire les inégalités sociales et à améliorer les conditions de vie des familles pauvres ». L'éducation publique a pour fonction d'amener l'ensemble des élèves à maîtriser les savoirs et les habiletés nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. « Il ne suffit pas d'offrir à tous les élèves des chances égales d'apprendre à lire. Tous doivent y arriver. » Cette approche est fondée sur la conviction que tous les élèves sont capables d'apprendre. Des études comparatives internationales démontrent que le « type de

structure éducative a une influence directe sur la performance scolaire et que [ce] sont les systèmes intégrés qui remportent la palme.»

Berthelot souhaite qu'on mette fin progressivement au financement public des écoles privées et que l'on tende à ce que, dans le système public, les classes soient aussi hétérogènes que le permettent les distributions de populations dans les quartiers. Dans les comparaisons internationales, les pays qui encouragent l'hétérogénéité (sociale et ethnique, notamment) dament le pion à ceux qui favorisent l'homogénéité.

Berthelot propose une série de mesures pour une politique centrée sur la réussite scolaire pour tous; choyer la petite enfance, aider davantage les groupes vulnérables (réduction du nombre d'élèves par classe, aide aux devoirs, etc.), soutenir plutôt que retenir (remise en cause de la pratique du redoublement, mais soutien particulier aux élèves en difficulté), prolonger la formation de base, renforcer et revaloriser la formation professionnelle et technique ainsi que l'enseignement supérieur et la formation continue, développer la coopération internationale en éducation.

Nul autre que Jocelyn Berthelot n'était en mesure de réaliser cette lumineuse synthèse de recherches, d'études, de réflexions pertinentes et de propositions judicieuses sur ce sujet qui nous tient particulièrement à coeur. Je recommande fortement la lecture de cet ouvrage à quiconque s'intéresse à l'avenir de l'éducation au Québec et ne veut pas s'en tenir à quelques généralités. Espérons que nos partis politiques iront y puiser des éléments essentiels de leurs programmes.

Je ne partage pas cependant le choix que fait Berthelot de désigner systématiquement sous le vocable d'États-Uniens les citoyens des États-Unis d'Amérique. Dans le nom officiel de leur pays, les mots États-Unis ne font que décrire un aspect important du régime politique qu'ils se sont donné au 18^e siècle. Parler des États-Unis pour les désigner, ce serait comme parler des Dominioniens pour désigner les citoyens du Dominion du Canada, des Royaume-Uniens pour désigner les Britanniques et les Irlandais du Nord, des Républicains-Fédéraliens pour parler des Allemands ou des Républicéiens pour parler des Français. Il faudrait aussi désigner comme États-Uniens les citoyens des États-Unis du Mexique et ceux des États-Unis du Brésil.

Je reconnais qu'il y a une difficulté d'identification du fait que nous aussi appartenons à un continent qui s'appelle l'Amérique. Je suggère que nous puissions laisser aux citoyens des USA le privilège de se désigner comme Américains et d'utiliser plutôt le vocable d'Amériquois pour désigner les habitants de notre continent.

Henri Laberge

YVON RIVARD

Personne n'est une île, Essais, Montréal, Boréal, Collection Papiers collés, 2006, 262 pages

Ce livre n'est pas à proprement parler de la critique littéraire mais plutôt une oeuvre de réflexion sur la littérature. On pourrait se dire, cependant, que c'est peut-être cela de la critique littéraire.

Rivard se fait de la littérature une très haute idée. L'écrivain n'est pas un dilettante. Il est quelqu'un qui est responsable de ce qui se passe dans le monde. Il est un solitaire, mais il n'est pas un isolé, comme l'indique le titre du livre, *Personne n'est une île* emprunté au poète anglais John Donne, *No man is an island*. La grande question qui préoccupe l'écrivain, c'est celle de la vie et de la mort. La tâche du roman, affirme-t-il, c'est de «déjouer la mort». Le rôle de la poésie, c'est de «nous apprendre à mourir».

On peut donc affirmer que la littérature, pour Rivard, est le lieu d'une démarche spirituelle d'une grande intensité, d'une hauteur exceptionnelle. L'écrivain écrit contre le néant, contre la mort. Il veut échapper au temps, essayer de récupérer dans l'instant la part d'éternité qui le porte. Rivard refuse le «scepticisme» clochard de Cioran. «La vie, dit-il, est trop courte pour que je la replonge à chaque ligne dans le rien dont elle émerge à peine et qui l'aspire déjà» (p. 93). Il veut une poésie qui obéit à la seule exigence de l'amour. C'est Jacques Brault qui lui a permis d'accéder à cette expérience. L'amour, pour Brault, «n'est possible que dans un mouvement d'abandon et de perdition; pour que le moi se transcende vers l'autre il faut que ce moi consente à sa propre mort» (p. 95). Rivard, pourrait-on dire, est introduit par Brault dans une démarche spirituelle de dépouillement et de compassion qui a ses origines et dans la tradition occi-

dentale et dans la tradition orientale. Le mot «pauvreté» est peut-être celui qui rend le mieux compte de la situation de l'homme face à la vie et à la mort, situation que l'écrivain tente d'assumer dans l'écriture, dans l'acte de création.

Dans cette démarche qu'on pourrait dire ascétique, l'écrivain n'est pas seul. Il est accompagné de ces confrères illustres qui avant lui se sont mis à la «recherche de l'unité perdue» (p. 102). «Personne n'est une île», tous les hommes sont aux prises avec les mêmes questions, qu'ils le sachent ou non, et les grands écrivains sont des compagnons de route, avec qui il fait bon dialoguer. L'art, c'est aller au fond de l'instant, c'est trouver l'éternité, et c'est aussi aller vers les autres, accueillir les autres qui ont entrepris la même démarche. Rivard demande aux grands écrivains de l'aider à «vieillir». Grand lecteur, il laisse parler les oeuvres, il les fait parler, les fait dialoguer. Il vit en quelque sorte avec Virginia Woolf, Hermann Broch, l'auteur d'un Virgile irremplaçable, Peter Handke, Rilke. Il se reconnaît dans Saint-Denys Garneau, explique Miron en recourant à Hermann Broch et Virgile, reconnaît qu'il est entré difficilement dans l'oeuvre de Jacques Brault mais qu'il ne peut en sortir. Yvon Rivard est l'écrivain qui répond directement à la définition qu'en donne Virginia Woolfe, celui qui peut "se mouvoir" librement à l'intérieur d'autres âmes» (p. 97).

Cet écrivain est aussi un Québécois, et les pages qu'il consacre au Québec méritent qu'on s'y arrête. Rivard veut bien de l'indépendance, mais à condition qu'elle permette aux Québécois d'accéder à une société plus juste. Autrement, la démarche n'en vaut pas la peine. Si le Québec ne devient indépendant que pour répéter un Canada en plus petit, autant s'abstenir d'une telle opération. «Mes contemporains m'affligent, dit-il, parce que je n'entends pas dans leurs voix le désir de construire un monde» (p. 54). Pourtant il se dit

qu'un peuple qui a si longtemps résisté à l'assimilation pourrait peut-être résister aux tendances dégradantes de la mondialisation, pourrait peut-être préférer le travail à la productivité, la qualité à la quantité, la responsabilité au privilège. C'est un souhait, un rêve qui est presque trop beau pour être vrai. À voir ce qui se passe au Québec depuis vingt-cinq ans, comment ne pas partager la perplexité de Rivard?

Son livre, de toute façon, nous propose de nombreuses pistes de réflexion sur le Québec, en dialogue avec François Ricard dont il discute l'interprétation qu'il nous propose du Québec postmoderne dans son ouvrage *La Génération lyrique*. C'est aussi la réalité québécoise qu'il tente de cerner dans les oeuvres de Saint-Denys Garneau, Jacques Brault, Gaston Miron, Pierre Vadeboncoeur, et de façon moins développée dans Hubert Aquin, Gabrielle Roy et quelques autres. Il croit discerner chez nos auteurs «une constante de l'imaginaire québécois» qu'il appelle «l'héritage de la pauvreté». Cette pauvreté est celle «d'une double perte: la perte de la France dont nous avons été coupés il y a plus de trois siècles, et aussi la perte de l'Amérique qui aurait pu être notre Empire». Ces considérations de Rivard sont tellement révélatrices que je n'hésite pas à le citer un peu longuement: «Ni français ni américain, le Québécois francophone est le produit de cette double négation qui, en l'excluant en quelque sorte de l'histoire, ne lui a laissé aucune expérience du pouvoir et lui a légué une identité toute problématique» (p.133).

Personne n'est une île est un livre de réflexion sur le Québec, l'art, la vie, la littérature. Il est un peu la suite d'un autre livre d'essais, *Le Bout cassé de tous les chemins*, publié en 1993. Je rappelle que Yvon Rivard est un de nos meilleurs romanciers dont la trilogie formée de *Les Silences du corbeau*, *Le Milieu du jour*, *Le Siècle de Jeanne* ont tous les trois rem-

porté des prix importants. On lira sur cet auteur un numéro très impressionnant de la revue *Contre-jour*, no 10, 2006, «L'Instant au fil des jours: l'oeuvre d'Yvon Rivard».

Paul-Émile Roy

**CHRISTIAN ROUILLARD, ÉRIC MONTPETIT, ISABELLE
FORTIER, ALAIN G. GAGNON**

La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise, Les Presses de l'Université Laval, 2004

Paru aux États-Unis en 1992 et traduit en français en 1993, le livre de Michael Hammer et James Champy, *La réingénierie. Réinventer l'entreprise pour une amélioration spectaculaire de ses performances*, fit rapidement école. Le terme «réingénierie», voire le terme américain original, connut une étonnante fortune. Il suggère que les ratés du «social engineering» d'hier ne provenaient pas d'une confusion conceptuelle mais d'erreurs techniques que de nouvelles pratiques pourraient corriger. L'assurance des auteurs transparait assez dans le titre. Cependant, on ne s'arrêta pas en aussi bonne route. Les succès mirobolants de l'entreprise pouvaient être transposés à la réforme de l'État au point qu'il pourrait être littéralement «réinventé» à partir de recettes du nouveau management. L'extrapolation est consommée avec le livre de David Osborne et Ted Gaebler, *Reinventing the Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector* (New York, Pinguin/Plume, 1993). Le livre fut bien reçu et trouva une lectrice enthousiaste au Québec, madame Monique Jérôme-Forget. Dans un colloque consacré à la Révolution tranquille, elle fit un exposé au titre éloquent; «s'ajuster au vent de la concurrence et de la modernité». Elle conclut par un vibrant éloge du livre; «Ce livre démontre l'importance de l'innovation pour assurer le succès de notre société, innovation qui peut se trouver autant dans le secteur public que dans le secteur privé. [...] Il faut absolument faire appel à la concurrence du secteur privé et rendre le secteur public concurrentiel. La concurrence est un catalyseur à l'innovation» (*La Révolution tranquille*, VLB, 2000, p.203).

Un véritable bilan de la réingénierie de l'État québécois opérée selon les techniques des experts américains devra sans doute attendre encore quelques années, d'autant que ces théoriciens nous supplient de ne pas tirer des conclusions hâtives. En effet, selon Hammer et Champy, si les résultats «spectaculaires» tardent à se manifester ils ne sauraient en rien infirmer la valeur de la doctrine puisque «si le reengineering échoue, quelle qu'en soit la cause immédiate, ce sera foncièrement parce qu'ils (les dirigeants d'entreprise) l'auront mal compris ou mal dirigé»(p.59). Étant donné l'inertie bien connue des fonctionnaires, il faudra se montrer encore plus patients vis-à-vis les résultats dans le secteur public. Pour l'instant, nous disposons de documents gouvernementaux qui nous permettent de retracer leur ascendance idéologique. Tel est, pour l'essentiel, l'objet de ce livre.

Comme il se doit, le premier chapitre récapitule utilement les principales lois et documents d'orientation sur l'administration publique québécoise depuis 2004. Certes, les différents auteurs de ces textes s'inspiraient des théories et pratiques en cours ailleurs mais en général ils ont su les adapter à la singularité québécoise. Les documents récents se distinguent par leur volonté de rupture, «une volonté inavouée de redéfinir l'État québécois sur une base strictement managériale»(p.5). Avec insistance, Jean Charest présente cette réorientation comme une correction pragmatique de l'étatisme hérité de la Révolution tranquille; «La modernisation de notre État n'est pas une question idéologique ou partisane, mais une nécessité qui nous est dictée par notre époque et ses enjeux». (*Le Devoir*, 14.10.2003, p.A.9). Les auteurs de cet essai soulignent au contraire le lourd mimétisme à l'égard des expériences fédérales canadiennes et américaines. «Sur le plan théorique et normatif, le nouveau management public (NMP) est largement redevable à l'égard de la pensée du Public Choice et au courant de

la Qualité totale»(p.48). «Le NMP insiste sur l'intrapreneurship, la créativité, la flexibilité, la prise de risques, la liberté managérielle et le clientélisme, pour accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelle et, par-delà, la qualité des services publics»(p.49). L'administration traditionnelle, elle, s'appuyait sur une rationalité juridique, une conception nomocratique plutôt que téléocratique.

Avouons-le, le jargon «scientifique» véhiculé par cette nouvelle approche est bien fait pour impressionner et intimider le simple citoyen. Comment contester, en effet, les budgets de programme (PPBS), la gestion par objectifs (MBO), la budgétisation à base zéro (ZBB), le développement organisationnel (OD), le recours massif aux technologies de l'information et des télécommunication (TIC), etc. À la fin des fins, le citoyen réagit tout de même aux agences de partenariats public-privé (APPP) qui misent sur les PPP et aboutissent à des solutions magiques qui font l'économie du débat public. En bout de ligne il finit par comprendre qu'il s'agit au fond comme dans le secteur privé de réduire les effectifs (p.63). Le gouvernement ne s'en cache pas d'ailleurs; «la cible est de 20% au cours des 10 prochaines années, soit un poste sur deux des 32 000 départs à la retraite prévus pour cette période»(p.89).

On ironise volontiers sur la platitude et le vide qui affligent le discours ésotérique des philosophes. Le reproche est souvent mérité. Que l'on éprouve le même malaise en parcourant cette littérature qui voue un culte aux 3 E (économie, efficience et efficacité) est une surprise totale et confirme son caractère idéologique. «Pour un discours aux prétentions utilitaires, on s'étonne du manque de prescriptions concrètes. Après tout, c'est une chose de privilégier la mobilisation de l'entreprise, c'en est une autre de dire comment y parvenir. Un simple appel à l'action semble bien insuffisant. En

fait, l'ensemble des prescriptions utilitaires qui composent le guide d'action de la réingénierie demeure à un tel niveau de généralités qu'on ne peut, au bout du compte, que bien difficilement le rejeter. Comment pourrait-on être contre le dépassement des idées reçues, la créativité et la mobilisation des intelligences de l'organisation? L'essence du problème tient plutôt à l'absence de moyens concrets»(p.58).

Selon une étude empirique l'effet de mode de ces discours a été de courte durée aux États-Unis. On peut distinguer trois phases; «la diffusion et la consécration (1993-1994), le questionnement et l'hésitation (1995-1996) et, enfin, la critique et le rejet (dès 1997)»(p.62). Nous en sommes loin au Québec où les libéraux condamnés à la gestion du statu quo constitutionnel doivent absolument démontrer qu'à ce chapitre ils peuvent toujours «faire plus avec moins», de moins en moins avec la réduction des transferts fédéraux.

En conclusion les auteurs rapportent les remarques fort judicieuses formulées par deux critiques américains dans un article de 1996; «Les discours managériaux font ombre à la nature inéluctablement paradoxale des affaires publiques. Ils ignorent la complexité des valeurs, du pouvoir, des méthodes de prise de décision et des institutions publiques que les constitutions des États ont mis en place pour affronter ces paradoxes sur de longues périodes. Les citoyens doivent redécouvrir les racines de leur système de gouvernance et revoir leurs discours en fonction des fondements constitutionnels de ces systèmes. Cette voie les mènera certainement beaucoup plus loin et dans des directions différentes de celle proposée par les discours marchands»(p.156-157). Eux-mêmes résument assez bien leur charge critique;

«Quelle société allons-nous construire à partir de nos «sept millions d'ambitions»qui s'entrechoqueront dans un marché où le citoyen est enfoui et oublié sous son rôle de client, et l'esprit de service public des

fonctionnaires et des gestionnaires sous leur intérêt d'entrepreneurs? L'administration publique n'est pas qu'un prestataire de services, c'est encore et surtout l'institution qui incarne les valeurs collectives et qui les diffuse dans la communauté. En cela, la réingénierie se pose comme modèle «architectural» qui non seulement dénie mais défie l'historicité, de même que les aspects contextuels et multidimensionnels de la gouvernance québécoise. Pour passer rapidement à l'action, elle ne peut alors qu'être autoritaire et tenter de contourner les acteurs internes et externes qui composent le réseau de l'architecture existante, plutôt que de les impliquer dans les changements» (p.160).

De toute évidence, la juste articulation entre la société civile et l'État, entre le modèle du marché et le modèle bureaucratique n'est pas encore atteinte et requiert une constante réévaluation. En tout cas, sur le plan du discours, le mouvement du pendule est allé trop loin dans le sens de la sacralisation de la question de l'entreprise privée et du dénigrement de l'État.

Pour finir nous nous étonnerons à notre tour du caractère encore trop abstrait des critiques formulées dans ce livre. Ici ou là on fait allusion au fait que la décentralisation, au demeurant fort relative, se traduit par «un transfert de responsabilité sans les ressources» (p.67). Sauf erreur, le terme «déséquilibre fiscal» n'est nulle part mentionné. Ce petit détail n'est pourtant pas un accident imputable à la force obscure des choses. L'expression «étranglement fiscal» chère à Joseph Facal suggère plutôt une politique systématique de la part du gouvernement central. Est-il scientifiquement impertinent de prendre en compte cette situation de fait?

On aurait pu croire que le terme «*social engineering*» était déjà par lui-même assez accablant. Le terme «*reengineering*» en rajoute dans la confusion conceptuelle. La société n'est pas une mégamachine que l'on peut fabriquer, décomposer et recomposer à sa guise. Le modèle est tentant car, contrai-

rement aux incertitudes de l'agir politique, l'*homo faber* maîtrise de bout en bout le processus de fabrication. Le risque est donc grand de se prendre au jeu d'une métaphore trompeuse. Les dysfonctions politiques dues à l'inévitable conflit des volontés ne sont pas réductibles à la poiesis. L'antique distinction prend à rebours la pente spontanée de la modernité mais elle conserve l'éternelle actualité du vrai, comme H. Arendt nous l'a rappelé. L'idéal prométhéen de maîtrise totale se heurte à la nature rebelle du politique ; un problème politique est par définition insoluble. Le rêve saint-simonien a beau renaître sous de nouvelles formes, il n'a pas la moindre chance d'aboutir ; le gouvernement des hommes ne sera jamais remplacé par la gestion des choses. Ce rêve insensé ne peut que diminuer la part d'État dont nous disposons et affaiblir nos liens civiques.

Quoi qu'on dise les États et les nations existent encore. Leurs frontières ne se recouvrent pas toujours. Il peut donc arriver que le conflit des communautés politiques alimente la lutte politique et mette à mal la souveraineté du marché. Si le marché est souverain, pourquoi donc voter ? Pourquoi voudrions-nous nous gouverner nous-mêmes dans un nouveau cadre politique ? Sur les grandes orientations de la nation, les experts en administration publique n'en savent pas plus que nous.

Jean Roy

Jean-Claude St-André
Député de L'Assomption

Hôtel du Parlement
Bureau 2.16
Québec (Québec)
G1A 1A4
Téléphone: (418) 528-5974
Télécopieur: (418) 646-6640



Oasis du Vieux Palais
259, rue St-Étienne
Casier postal 3404
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone: (450) 589-5579
Télécopieur: (450) 589-0208



Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie Terrebonne (Québec) J6W 3E1	info@sta-conseil.com www.sta-conseil.com Téléphone: (450) 471-2662 (514) 355-7869 (800) 782-5799	Télécopieur: (450) 471-0026 (514) 355-7923
---	--	--

Allard & Cie CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com

218 Allard & Cie CA

8 Armotec

7 Caisse d'économie
solidaire Desjardins

109 *Devoir, Le*

110 *Fondation*

218 Jean-Claude St-André,
député de l'Assomption

187 Mouvement national
des-Québécoises
et-Québécois

187 Rassemblement pour
un-Pays souverain

218 Sansregret, Taillefer
et-Associés

225 Simplex

187 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie

187 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du-Québec

L'Action
NATIONALE
EN HÉRITAGE

*À la mémoire de
Dominique Bédard
et en remerciement
à sa succession*

LÉGUER POUR
QUE L'ACTION NATIONALE
CONTINUE

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen-†	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers-†	Lucie Lafortune-†
Gaston-A. Archambault-†	Anna Lagacé-Normand-†
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry†	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin-†
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard-†
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier-†
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin-†	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre peut compter de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
«L'index des périodiques canadiens»-depuis 1948,
dans «Périodex»-depuis 1984,
dans «Repères»-publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE

D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

Jacques Brousseau

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Anne Legaré

Geneviève Légaré

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

André Poupart

Guillaume Rousseau

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques-Boulay, Guy Bouthillier, Hélène Chénier, Delmas Lévesque, Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest, Jean-Marc Léger, Georges Meyers

ABONNEMENT

(TPS-TVQ COMPRISES)

10 numéros 20 numéros

Abonnement

68,10 \$ - 124,25 \$

Institution

122,90 \$ - 204,30 \$

Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

Étudiants

39,72 \$ - 69,23 \$

Autres pays

120 \$ - 198 \$

**Paiement par VISA ou
Mastercard accepté**

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
administration@action-nationale.qc.ca
Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi-de Poste - Publications - Enregistrement N°-09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».